

Master en fondements et pratiques de la durabilité

Les circuits courts alimentaires genevois dans un contexte de transition du système agro-alimentaire suisse : vers des systèmes alimentaires territorialisés ancrés dans la durabilité.

Laura Robert

Sous la direction du Pr. Leila Kebir



La Ferme du Fond de l'Étang, 2019

Août – 2022

« Ce travail n'a pas été rédigé en vue d'une publication, d'une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n'engagent pas l'Université de Lausanne. Ce travail n'en est pas moins soumis aux règles sur le droit d'auteur. A ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l'auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d'auteur est en outre applicable. »

Remerciements

Je souhaite remercier ici toutes les personnes qui m'ont soutenue et accompagnée dans la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord, je remercie chaleureusement ma directrice de mémoire Leïla Kebir pour son assistance, ses conseils et sa confiance à l'égard de mon travail. Je souhaite aussi remercier Sophie Swaton pour m'avoir aiguillé lors des premières phases de recherche. Merci également à Christina Stauffer et Christian Arnsperger qui m'ont apporté une aide efficace et bienveillante lorsque j'ai rencontré des problèmes administratifs en cours d'écriture. Un grand merci à Dominique Barjolle d'avoir accepté le rôle d'experte dans le cadre de ce travail.

Ensuite, j'adresse un grand merci et l'expression de ma reconnaissance à mes proches pour m'avoir accompagné tout au long de mes études. Mes parents m'ont offert un soutien d'exception et une confiance inébranlable qui m'ont permis de mener à bien mon cursus universitaire. Je les remercie infiniment pour leur patience et leur amour bienveillant. Je suis également très reconnaissante pour les conseils avisés et l'oreille attentive de Louis. Son indéfectible confiance en mes compétences et sa présence à mes côtés m'ont encouragé à exprimer tout mon potentiel et à poursuivre mes aspirations. Un merci particulier à mes amies, Marlène et Elsa, pour leurs relectures attentives qui ont permis d'élever le niveau linguistique de ce travail. Un grand merci à tous mes précieux amis sur lesquels j'ai l'immense chance de pouvoir compter et qui ont, de près ou de loin, contribué à l'aboutissement de ce travail par leurs remarques, leur écoute ou leur présence.

Finalement, je tiens à remercier chaleureusement les quinze personnes qui m'ont accordé leur temps pour un entretien (malgré des emplois du temps parfois très chargés) et sans qui ce travail ne pourrait pas exister. Leurs engagements pour rendre le système alimentaire plus durable à Genève sont admirables et méritent d'être mis en avant. Leurs efforts et leur détermination sont encourageants pour l'avenir.

Table des matières

Introduction.....	6
Partie 1 : Revue de littérature et cadre conceptuel.....	9
1. Le système alimentaire.....	9
1.1. Le système alimentaire conventionnel.....	13
1.1.1. Étapes historiques importantes.....	14
1.1.2. Caractéristiques et critiques majoritaires.....	17
1.2. Un système alimentaire alternatif face à l'agro-industrie en crise.....	20
1.2.1. Hybridation et recombinaison ; vers l'abandon d'un dualisme.....	22
1.3. Le système alimentaire suisse.....	23
2. Durabilité.....	31
2.1. Émergence de la notion de durabilité.....	31
2.2. Durabilité et système agro-alimentaire, vers une territorialisation des enjeux environnementaux.....	33
3. Les circuits courts alimentaires.....	36
3.1. Renouveau en termes de rupture et de résistance	39
3.2. Une multitude de profils et de démarches.....	44
3.3. Relocalisation des systèmes alimentaires, l'importance de la proximité.....	46
3.4. Les vertus durables attribuées aux circuits courts.....	50
Partie 2 : Étude de terrain.....	53
4. Méthodologie.....	53
4.1 Contexte d'étude et objectifs de recherche.....	53
4.2. Stratégie de recherche et méthodes de collectes de données.....	55
4.2.1 Choix du lieu et délimitation du terrain d'étude.....	55
4.2.2 Construction d'un répertoire d'initiatives en circuits courts à Genève.....	56
4.2.3 Choix de l'échantillon.....	57
4.2.4 Entretien semi-directif	59
4.3 Analyse des données.....	61

5. Répertoire des initiatives des circuit court alimentaires genevois.....	63
5.1 Les modalités « types » de vente en circuit court.....	64
5.1.1. Un foisonnement de démarches.....	70
5.1.2. Complémentarité circuits courts et circuits longs.....	72
5.2 Les acteurs des circuits courts alimentaires genevois et leurs relations de proximité.....	75
5.2.1 Les relations entre les initiatives.....	78
5.2.2 Les réseaux d'acteurs et leurs rôles.....	85
6. S'appuyer sur les circuits courts alimentaires genevois pour penser et agir différemment : vers un système alimentaire territorialisé plus durable	90
6.1. Introduire de la diversité pour plus de résilience	91
6.2. Vers des cycles globaux de valeur.....	95
6.3. Vers une démocratie alimentaire.....	107
6.4. Les impasses et les verrouillages socio-techniques.....	114
7. Discussion.....	122
Conclusion.....	126
Bibliographie.....	130
Annexe.....	140

Le générique masculin est utilisé dans ce mémoire afin d'en faciliter la lecture. Il désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Introduction

Dans un contexte général de crise climatique, économique, géopolitique et sanitaire, l'approvisionnement alimentaire des pays devient un enjeu central. En deux ans, le système alimentaire mondial a dû faire face à plusieurs perturbations qui permettent, aujourd'hui, de remettre en cause sa résilience et son aptitude à répondre aux besoins alimentaires des populations. La pandémie de Covid-19, survenue fin 2019, a d'abord rappelé le lien étroit existant entre les chaînes d'approvisionnement mondialisées, les pratiques alimentaires, la destruction des écosystèmes et la santé (Allo et al., 2020)¹. Elle a permis de révéler le manque de résilience du modèle agricole que le système alimentaire agro-industriel a contribué à mettre en place depuis la Seconde Guerre mondiale (Chuine et Couvet, 2020). La seconde perturbation prend place, le 24 février 2022, lorsque la Russie entre en guerre contre l'Ukraine. L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) soutient, dans un rapport de juin 2022, que ce conflit géopolitique va avoir un impact majeur sur l'approvisionnement mondial en pétrole, blé, orge, soja ou encore en engrais chimiques dont les deux pays sont de grands exportateurs. L'inflation et la spéculation qui en résultent pousse déjà certains pays, en proie à des crises économiques, à faire des embargos pour garantir la sécurité alimentaire de leurs populations. C'est le cas de l'Indonésie qui a récemment limité ces exportations d'huile de palme (Le Monde, 2022). La forte sécheresse que subissent de nombreux pays du Sud et de l'Équateur constitue une troisième perturbation qui vient déséquilibrer le système alimentaire mondial. L'Inde, qui avait annoncé pouvoir subvenir aux besoins mondiaux en blé à la place de la Russie, a également revu sa décision face aux problématiques climatiques qu'elle subit². Aujourd'hui, ce sont une quinzaine de pays qui limitent l'exportation de certaines denrées pour lutter contre la hausse des prix et couvrir les besoins alimentaires internes³.

Autrefois porteurs d'espoir pour vaincre la faim et alimenter efficacement l'ensemble de l'humanité, le système agro-industriel d'après-guerre est aujourd'hui remis en question ; spécialisé, intensif, centralisé, globalisé et financiarisé (Rastoin, 2008), il semble être devenu trop vaste, trop complexe pour être appréhendé. L'expansion de ce modèle, aujourd'hui dominant en Europe, a

1 L'apparition et la transmission de cette zoonose serait liée, en partie, à la destruction anthropique des écosystèmes et à l'augmentation des contacts entre la faune sauvage et les humains (Allo et al., 2020).

2 Informations obtenues dans l'émission *La Matinale* de la Radio Télévision Suisse (RTS) publiée le 18 mai 2022 <https://www.rts.ch/info/monde/13103629-une-douzaine-de-pays-imposent-des-embargos-dexportation-sur-leurs-denrees-alimentaires.html> [consulté le 20.05.2022].

3 *Ibid.*

favorisé l’allongement des chaînes d’approvisionnement et contribué à distancer géographiquement, socialement ou encore politiquement les producteurs et les consommateurs contribuant à une perte de confiance progressive à l’égard de ces acteurs devenus inaccessibles (Chiffolleau, 2019). Au tournant des années 2000, les crises sanitaires successives (vache folle, dioxine, listeria, etc.) et les scandales alimentaires (comme les lasagnes à la viande de cheval) viennent renforcer ce sentiment de méfiance. Les politiques de soutien à ce système ont engendré un accroissement et une spécialisation des exploitations agricoles au détriment de la paysannerie (Chappuis et al., 2008). Le système agro-industriel est également critiqué pour ces impacts environnementaux et sanitaires néfastes qui contribuent indirectement au déséquilibre alimentaire mondial (Rastoin et Gherzi, 2010) : changements climatiques, déforestation, perturbation des cycles du phosphore et de l’azote, perte de biodiversité, surexploitation des terres ou encore malnutrition, obésité et diabète.

Face à ce constat, des mouvements protestataires apparaissent, dès les années 60, pour dénoncer les abus et les incohérences de ce système. Ce phénomène recouvre une diversité de pratiques, de réseaux et de modalités, récentes ou anciennes, en rupture avec le modèle dominant. Les circuits courts réapparaissent dans ce contexte protestataire. Si l’aspect militant initial va progressivement s’atténuer, ces circuits s’inscrivent globalement dans un changement des pratiques agricoles, alimentaires, voire un changement sociétal. Ils adressent des problématiques variées comme la perte de sens, de confiance et d’autonomie de l’agriculture. De nombreuses initiatives cherchent à redéfinir les rapports entre production et consommation en diminuant le nombre d’intermédiaires et en relocalisant les chaînes logistiques.

En Suisse, le Programme national de recherche *Alimentation saine et production alimentaire durable* (PNR 69), lancé en 2011 sur un mandat du Conseil fédéral au Fonds national suisse, avait justement pour objectif d’aborder « des questions socio-économiques actuelles et futures d’importance nationale »⁴ pour envisager une transition du système agro-alimentaire. Une vingtaine de travaux de recherche pluridisciplinaires ont été menés entre 2013 et 2019 afin de fournir des analyses et des recommandations aux décideurs politiques pour que ceux-ci puissent mettre en place un système alimentaire durable et sain. L’un de ces projets portant sur l’agriculture contractuelle de proximité mène au constat qu’entre l’« libéralisation des marchés, scandales alimentaires, crises écologiques : les motifs qui amènent les consommateurs à se tourner vers des réseaux alimentaires alternatifs sont nombreux. Ces [nouveaux intermédiaires] se démarquent de la grande distribution et des systèmes alimentaires globalisés par leur ancrage de proximité et leurs objectifs de durabilité, de solidarité et de participation » (Fresia, 2018, p. 1).

⁴ Le site de présentation du PNR 69 est accessible à <https://healthyandsustainable.ch/fr/propos> [consulté le 14.02.2022].

C'est dans le prolongement de ce programme national que s'inscrit ce mémoire. Le fort terrain d'innovation des circuits courts alimentaire à Genève offre un cadre favorable pour étudier l'évolution de ces modèles alimentaires alternatifs. La notion de *proximité*, essentielle à cette relocalisation, permet d'analyser les relations qui se créent au sein du territoire genevois et d'entrevoir en quoi ces circuits courts construisent les bases de réflexion pour un système alimentaire plus durable.

S'appuyant sur la réalisation d'une enquête qualitative et d'un répertoire des initiatives genevoises, ce travail a pour objectif de cartographier et répertorier les circuits courts sur le canton de Genève, documenter leurs pratiques et analyser dans quelle mesure ces projets et leurs pratiques permettent de tendre vers des systèmes alimentaires plus durables.

Pour mener à bien cette étude, une revue de la littérature, à la fois générale et spécifique à la Suisse, a été effectuée. La première partie, divisée en trois grands chapitres, permet de définir et de circonscrire les différents concepts mobilisés dans ce travail. Le premier chapitre se concentrera sur la notion de système alimentaire et sur les deux grands modèles qui le subdivisent avec d'un côté le système alimentaire dit conventionnel et de l'autre le système alimentaire alternatif. Le second chapitre aborde la thématique de la durabilité et son lien avec le système agro-alimentaire. Finalement, le troisième chapitre de cette première partie passe en revue les différents travaux portant sur les circuits courts alimentaires et leurs caractéristiques. Cet apport théorique est ensuite mobilisé dans la seconde partie empirique de ce travail. Le premier chapitre de cette partie présente la méthodologie employée pour créer le répertoire d'initiatives alimentaires en circuits courts à Genève, pour réaliser les entretiens ainsi que pour étudier les données recueillies. Dans le chapitre suivant, le fonctionnement du système alimentaire genevois est analysé à l'aide du répertoire et des notions de *proximité géographique* et *organisée* de Rallet et Torre (2004). Dans l'avant-dernier chapitre, trois grandes tendances de la durabilité guidant l'action et l'identité des circuits courts alimentaires genevois seront mises en avant, ainsi que les limites et les verrouillages qui empêchent leur expansion. À l'issue de cette partie, une réponse aux questions de recherche et aux hypothèses est apportée afin de cerner de quelle manière et par quelles dynamiques les circuits courts alimentaires constituent un système alimentaire territorialisé plus durable.

Partie 1 : Revue de littérature et cadre conceptuel

Dans cette première partie, il s'agira de contextualiser et de présenter le cadre théorique de ce travail en explicitant les concepts de système alimentaire, de durabilité et de proximité.

Tout d'abord, une définition de la notion de système alimentaire sera présentée, avant de s'intéresser aux caractéristiques des deux sous-systèmes les plus fréquemment étudiés dans la littérature : le modèle agro-industriel et le modèle alternatif. Une approche historique et socio-économique permettra de définir le contexte d'apparition de ces systèmes. Les critiques faites au modèle agro-industriel, largement répandu en Europe après la Deuxième Guerre mondiale, seront listées avant d'étudier l'apparition d'un modèle alternatif en réponse aux conséquences négatives qui lui sont imputées. Ce second modèle englobe une multitude d'alternatives, dont les circuits courts. Leur ancrage territorial propose de réinvestir le système alimentaire d'une forme de proximité qui offre un cadre pertinent pour évaluer leur durabilité. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, seront définis les concepts de proximité et de durabilité adoptés dans ce travail.

1. Le système alimentaire

Apparu pour la première fois dans le *Traité d'économie agroalimentaire* de Malassis, en 1979, la notion de système alimentaire, est définie comme « la manière dont les hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1979, dans Rastoin et Gherzi, 2010, p. 3). Cette définition sera largement reprise et théorisée dans les années qui suivent, notamment par Rastoin et Gherzi (2010). Les deux auteurs s'appuient sur la théorie des systèmes⁵ pour redéfinir plus précisément le système alimentaire comme :

« un réseau interdépendant d'acteurs (entreprises, institutions financières, organismes publics et privés), localisé dans un espace géographique donné (région, État, espace plurinationnel), et participant directement ou indirectement à la création de flux de biens et services orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires d'un ou plusieurs groupes de consommateurs localement ou à l'extérieur de la zone considérée » (*Ibid.*, p. 19).

5 La théorie des systèmes a été formulée par Dr Ludwig von Bertalanffy autour de 1950. La définition de la théorie des systèmes est comprise comme « un système est un ensemble d'éléments interdépendants, de telle sorte que toute modification d'un élément entraîne la modification d'autres éléments » (*Ibid.*, p.13).

Cette définition propose un cadre d'analyse pour l'étude du système alimentaire et le divise en trois référentiels. Le premier concerne la morphologie des acteurs constitutifs⁶. Le deuxième fait appel à la zone géographique de l'activité interne et externe du système alimentaire. Et finalement, les auteurs distinguent l'aspect *dynamique* de ce système, qui porte sur l'origine et la circulation des flux de biens et services alimentaires. Sur la base de cette définition, Colonna et al. (2011) proposent une typologie des cinq systèmes alimentaires principaux qui coexistent aujourd'hui :

- Un système alimentaire *domestique* : la consommation, la transformation et la distribution se font principalement sur le lieu de production dans un cadre d'échanges non-marchands. En d'autres mots, cela concerne toutes les formes de production individuelle, familiales ou collectives qui sont destinées à alimenter directement les individus (potager, jardins familiaux, jardins partagés, etc.). C'est le moyen de subsistance le plus répandu dans les pays du Sud.
- Un système alimentaire *de proximité* : se caractérise par un échange marchand entre producteurs et consommateurs d'une même région. La vente de leur production s'effectue grâce à un nombre restreint, voire nul, d'intermédiaires. C'est notamment le cas des circuits courts alimentaires à Genève.
- Un système alimentaire *vivrier territorial* : concerne les produits stockables (comme les céréales, les légumineuses ou encore les fruits et les légumes) qui se transportent facilement, par les routes ou en train, entre des régions de production et de consommation de moyennes distances (de 100 à 1000 km), et généralement au sein du même pays. Ce sont des circuits composés de plusieurs intermédiaires (collecteurs, grossistes, entreprises artisanales ou semi-industriels, détaillants (*Ibid.*, p. 94)) dont les liens reposent majoritairement sur la confiance et des rapports interpersonnels.
- Des systèmes alimentaires *de qualités différenciées* : cherchent à distinguer les produits et les aliments par des labels et des signes de qualité justifiant un prix un peu plus élevé. Ces signes identitaires défendent un savoir-faire local, une qualité éthique, naturaliste ou encore gustative.
- Un système alimentaire *agro-industriel* : soutient une logique de rentabilité et de productivité afin d'alimenter un marché de masse globalisé. Ces caractéristiques seront étudiées plus en détails dans la section suivante. Il se différencie du système alimentaire

⁶ Les producteurs, les intermédiaires, les consommateurs, les nutritionnistes-prescripteurs, les médias, les associations de consommateurs, les pouvoirs publics nationaux et supranationaux, etc. (Rastoin et Ghersi, 2010, p. 19).

vivrier notamment par son échelle internationale, un nombre d'intermédiaires souvent plus élevés, des relations personnelles quasi-inexistantes, ainsi qu'une spécialisation et une technologisation de la production.

Trystram et Serhan (2020) rajoutent à cette liste un sixième cas : le système alimentaire *agro-tertiaire* ou *agro-industriel tertiarié* (premièrement décrit par Rastoin et Gherzi, 2010). Ce système, basé sur le modèle agro-industriel, se caractérise par une hyper-segmentation et une domination des services au détriment de la production (Rastoin et Gherzi, 2010). La chaîne de restauration rapide internationale McDonald's ou encore les géants mondiaux de la grande distribution tels que Wal-Mart, Carrefour ou Tesco en sont des exemples (Rastoin, 2008).

Ces différents systèmes ne sont pas apparus simultanément. D'après Rastoin et Gherzi (2010), il est possible de distinguer quatre stades de développement basé sur des critères socio-économiques qui offrent un aperçu de leur histoire (cf. figure 1). Le premier stade est agricole. La production est généralement consommée par les producteurs et la transformation et la commercialisation sont limitées, voire inexistantes. Les auteurs donnent l'exemple de l'Europe qui est restée à ce stade pendant de nombreux siècles après la chute de l'Empire romain. Aujourd'hui, il caractérise surtout des pays ruraux à très faibles revenus⁷ comme le Tchad ou la Tanzanie. Le stade artisanal s'observe lorsque des petites entreprises de transformation, de commercialisation et de restauration (hors foyer) apparaissent. Leurs développements favorisent l'émergence d'une culture d'exportation, d'échanges commerciaux et de croissance économique. C'est le cas des pays à revenus intermédiaires (tranche inférieure)⁸ tels que la Bolivie ou le Myanmar. L'industrialisation du système alimentaire s'opère avec l'agrandissement des entreprises et la consolidation de la croissance économique. Cette transition vers un stade agro-industriel concerne essentiellement les pays à revenus intermédiaires (tranche supérieure)⁹ comme le Brésil ou l'Afrique du Sud. Le stade agro-industriel est atteint lorsque « la valeur ajoutée des industries agro-alimentaires devient aussi importante que celle de l'agriculture dans le complexe de production alimentaire » (*Ibid.*, p. 28). En d'autres mots, grâce à une production et une distribution de masse, l'activité de transformation et la mutualisation des services des industries agro-alimentaires se répercutent sur le prix des aliments. La restauration hors foyer s'intensifie poussée par des modifications du mode de vie (journée continue, baisse du temps de préparation des repas, etc.), l'augmentation des revenus et

7 Les pays à faibles revenus sont ceux qui comptent moins de 1 005 US \$ de revenu national brut (RNB) par individu et par an en 2016 d'après l'Atlas de la Banque mondiale (2018, p. viii).

8 Sont appelés ainsi les pays comptabilisant entre 1 006 et 3 955 US dollars de RNB par individu et par an (*Ibid.*).

9 Sont appelés ainsi les pays comptabilisant entre 3 956 et 12 235 US dollars de RNB par individu et par an (*Ibid.*).

l'urbanisation. La grande majorité, si ce n'est l'entièreté, des pays à revenus élevés¹⁰ ont atteint ce stade (cela concerne plus d'une septantaine de pays en 2016 d'après l'Atlas de la Banque mondiale (2018)). Finalement, le stade agro-tertiaire¹¹ est atteint lorsque les dépenses des individus liées à la restauration hors foyer deviennent équivalentes aux dépenses faites pour la restauration à domicile. Il est caractérisé par une prédominance des services liés à ce mode de consommation. La valeur ajoutée des industries, quant à elle, n'est plus équivalente à celle de l'agriculture, mais elle devient supérieure ; les services représentent alors deux tiers du prix final (voir figure 2). Tout au long de la chaîne alimentaire, les intrants matériels laissent place aux intrants immatériels, tels que le coût de la publicité ou du marketing (*Ibid.*).

Étape	Origine des aliments	Habitat	Modèle de production	Modèle de consommation	Base sociétale
Agricole	Locale	Rural	Exploitations agricoles (EA) familiales ou claniques	Auto-consommation	Famille élargie
Artisanale	Régionale	Rural	EA + petites entreprises artisanales	Transition vers le marchand	Famille et corporation
Agro-industrielle	Plurinationale	Urbain	Grandes entreprises	Consommation de masse	Ménage et salariat (y compris féminin)
Agrotertiaire	Mondialisée	Mégalopoles	Firmes globales	Consommation de masse	Monoménage grégaire et salariat

Fig.1 : Les stades de développement et les déterminants de la configuration du système alimentaire (Rastoin et Gheri, 2010, p. 28).

Il est possible de faire un rapprochement entre les six grands systèmes alimentaires identifiés plus haut (par Colonna et al., 2011 ; Trystram et Sheran, 2020) et ces quatre stades évolutifs proposés par Rastoin et Gheri (2010). Ainsi le stade agricole est aujourd'hui incarné par le système domestique. Le stade artisanal est représenté par les systèmes de proximité et vivriers territoriaux. Le système de qualité différencié peut se situer entre le stade artisanal et agro-industriel, notamment en ce qui

10 Sont appelés ainsi les pays comptabilisant plus de 12 235 US dollars de RNB par individu et par an (Banque mondiale, 2018, p. viii).

11 D'après Rastoin et Gheri (2010), les États-Unis étaient le seul pays ayant atteint le stade d'un modèle alimentaire agro-tertiaire dominant en 2010. Il est toutefois possible qu'aujourd'hui plusieurs pays à haut revenus, comme la France, l'aient également atteint.

concerne les labels biologiques (voir la section 1.2.1). Les deux derniers systèmes ont des stades éponymes.

L'ensemble de ces systèmes ne sont pas apparus successivement et de façon homogène dans tous les pays. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux cohabitent et s'entremêlent sur un même territoire contribuant à une organisation alimentaire mondiale d'une extrême complexité. La confrontation entre les valeurs éthiques, écologiques ou encore politiques souhaités pour ces différents systèmes contribue à la création d'une multiplicité d'initiatives qui interagissent, se recombinent et s'hybrident.

Afin de simplifier la compréhension du système alimentaire contemporain, il est possible d'identifier deux grands sous-systèmes principaux qui cristallisent les tensions majeures qui le divisent : le premier est le système dit *conventionnel* qui s'inscrit dans un mouvement de libéralisation et de mondialisation, il est incarné principalement par le modèle agro-industriel ; le second représente le système, souvent caractérisé d'*alternatif*, qui inclus plus largement des initiatives émanant des quatre autres modèles (domestique, de proximité, vivrier territorial, de qualité différenciée) qui répondent essentiellement à des logiques de proximité avec un ancrage territorial revendiquant une plus forte durabilité. Bien que la distinction ne soit pas aussi nette¹², c'est à partir de ces deux grands sous-systèmes emblématiques que sera construite la réflexion de ce travail.

1.1. Le système alimentaire conventionnel

Le système alimentaire agro-industriel marque le passage d'une société et d'une économie agricole à une économie globale reposant essentiellement sur la production mécanisée et mondialisée d'aliments transformés dans des entreprises. Dans son ouvrage sur la *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs* paru en 2017, Le Velly décrit le système alimentaire agro-industriel comme ayant :

« (i) des modes de production rationalisés et standardisés, détachés des contraintes des milieux naturels et riches utilisateurs d'intrants chimiques, (ii) des circuits de commercialisation mondialisés, (iii) des filières dominées par les grandes entreprises d'agrofourniture,

12 Des précisions sont apportées dans la section 1.2.1 plus bas.

d'agroalimentaire et de distribution et (iv) des modes de consommation peu préoccupés et/ou conscients des conditions de production et de commercialisation » (*Ibid.*, p. 16).

En d'autres termes, l'efficacité économique et la rationalité sont devenues les dogmes de ce système post-industriel qui vise essentiellement le profit parfois au détriment de la fonction première de l'agriculture et de l'alimentation : nourrir les individus. Comment ce changement s'est-il opéré ?

Ce sous-chapitre présentera en premier lieu les trois grandes révolutions qui ont donné naissance au système alimentaire agro-industriel moderne. Puis, dans un deuxième temps, l'intérêt se portera sur les changements majoritaires qu'il induit. Il convient de préciser que l'étude se penche principalement sur l'évolution du système alimentaire en Europe.

1.1.1. Étapes historiques importantes

Le système alimentaire agro-industriel se met en place entre le 19^e et le 20^e siècle poussé par les révolutions successives dans le monde agricole et industriel. Selon Bairoch (1989), l'agriculture aurait connu trois révolutions majeures.

La première, qui débute en Angleterre dès 1680/1700¹³, est incarnée par une hausse de la productivité permettant de doubler, voire de tripler les capacités de production d'une ferme grâce à de nouvelles méthodes de cultures comme la sélection des semences ou l'utilisation d'outillages. Si les progrès technologiques sont modestes, ils se seraient tout de même traduits par une intensification et une augmentation de la durée annuelle de travail effectif, ainsi que par une spécialisation des terrains agricoles. Les gains de productivité engendrés par ces changements auraient provoqué le premier déclin important¹⁴ d'agriculteurs actifs, faisant chuter cette proportion de 73-81 % à 45-50 % en l'espace de 6 à 7 décennies malgré l'augmentation constante de la population mondiale totale.

Les impacts de ce recul sont d'autant plus visibles lors de la deuxième révolution agricole décrite par Bairoch (1989), qui prend place dès 1850-70 et se caractérise par l'avènement des machines agricoles et des engrais artificiels. En effet, l'utilisation de machines comme les moissonneuses et moissonneuses-batteuses réduit considérablement la main-d'œuvre dans les champs, en particulier

13 Elle commence à toucher d'autres pays dès 1810 (Bairoch, 1989)

14 Bairoch (1989) précise qu'il s'agit du premier déclin dans « des sociétés non déficitaires en produits alimentaires ou touchées par une catastrophe démographique » (p. 338). L'auteur explique que le nombre absolu et apparent d'agriculteurs ne diminue pas avant la fin du 20^e siècle, car la population totale augmente rapidement durant ces 6 à 7 décennies de la première révolution agricole.

sur les cultures céréalières où la récolte représente environ 70 % du travail total. L'utilisation d'engrais et d'autres innovations permet un doublement du rythme de croissance des rendements. Toutefois, cet élan sera terni par les deux Guerres Mondiales, période durant laquelle le rythme de la croissance de la productivité stagne malgré une forte augmentation des rendements. Certains pays, ayant entamé leurs modernisation¹⁵ plus tardivement, commencent directement avec cette deuxième étape.

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque le début de la troisième révolution agricole¹⁶, qui est de loin la plus importante des trois. Le développement technologique et chimique massif (pesticides, herbicides et autres produits phytosanitaires) d'après-guerre, poussé par la révolution industrielle, se concentre tout particulièrement sur l'agriculture. La productivité explose grâce à ces innovations¹⁷, bien qu'elle ne touche pas uniformément tous les secteurs agricoles¹⁸ ou les régions du monde¹⁹. Le nombre absolu d'agriculteurs ne dépasse plus les 10 % de la population active européenne. Elle descend même sous la barre des 5 % dans les pays occidentaux ayant entrepris une modernisation de leurs pratiques agricoles. Par ailleurs, l'augmentation du rendement, bien que moins spectaculaire que celle de la productivité, est en partie responsable du recul des superficies de terres cultivées. Ce recul devient d'autant plus problématique avec la désertification des terres (notamment due aux intrants chimiques et à la surexploitation de la terre) qui touche de nombreux pays occidentaux. Malgré cela, les rendements, céréaliers en particulier, vont tripler en l'espace de 40 ans, favorisant la concentration des terres en de grands domaines qui pratiquent la monoculture. Dans les pays les plus mécanisés, les prix des matières premières agricoles ont ainsi été divisés par 4 ou 5 en un demi-siècle (Mazoyer, 2008).

Le bilan de ces trois révolutions agricoles en termes de rendement, de productivité et de niveaux de production, est impressionnant. La période relativement courte sur laquelle s'étendent ces trois révolutions rend leur rythme de modernisation d'autant plus spectaculaire. D'après Bairoch (1989), le volume de production aurait ainsi été multiplié par 34 depuis 1800 dans les pays occidentaux et

15 La modernisation fait référence à une adoption d'outils techniques, machines et engrais artificiels, dans l'agriculture (Bairoch, 1989, p. 320).

16 La séparation historique en 3 révolutions est introduite par l'auteur, mais reste peu utilisée. Généralement, il est fait mention de deux révolutions agricoles. Cependant, afin de souligner les changements majeurs qui ont marqué l'agriculture jusqu'à nos jours, c'est la version de Bairoch (1989) qui a été choisie dans ce travail.

17 La productivité du travail qui n'excédait en général pas 1 tonne de céréales ou d'équivalent par travailleur et par an (1 hectare/travailleur x 1 tonne/hectare) au début du 20^e siècle, atteint aujourd'hui près de 2 000 tonnes d'équivalent céréales par travailleur et par an (200 hectare/travailleur x 10 tonnes/hectare) pour les agriculteurs les mieux équipés (Mazoyer, 2008).

18 Les gains des cultures céréalières et des productions animales sont plus importants que les cultures maraîchères (Bairoch, 1989).

19 L'écart de productivité entre les différentes exploitations et entre les pays Nord-Sud n'a eu de cesse de se creuser et les exploitations familiales ou petites exploitations ont été de moins en moins nombreuses à franchir les étapes de cette révolution agricole (*Ibid.*).

en 1989, « les trois millions et demi de personnes qui travaillent dans l’agriculture aux États-Unis produisent [...] plus de produits agricoles que n’en produisaient les 220 millions de paysans que comptait le monde entier vers 1700 » (*Ibid.*, p. 344). Ces révolutions marquent donc une rupture fondamentale et rapide de l’histoire de l’agriculture et du système alimentaire mondial.

Aujourd’hui, le système alimentaire conventionnel réunit principalement deux des systèmes énoncés plus haut dans la typologie de Colonna et al. (2011) : celui agro-industriel et celui agro-tertiaire. Leur émergence va de pair avec une augmentation progressive des services et du mode de restauration hors foyer ce qui semble engendrer une modification de la répartition finale du prix alimentaire entre les acteurs.

Stade	Caractéristique	Répartition du prix final du produit alimentaire entre les différents acteurs (%)			Mode de consommation (%)	
		Agriculateurs	Industriels	Services	Domicile	Restauration hors foyer
Agricole	Auto-subsistance, pauvreté	100	0	0	100	0
Artisanal	Division du travail, ordre corporatif	70	20	10	90	10
Agro-industriel	Production/distribution de masse industrialisées	25	40	35	70	30
Agro-tertiaire	Domination des services, hypersegmentation symbolique	10	35	55	50	50

Fig.2 : Les étapes du développement des systèmes alimentaires (Rastoin et Gherzi, 2010, p. 27).

D’après ce tableau issu de l’ouvrage de Rastoin et Gherzi (2010), la baisse du prix final qui revient aux agriculteurs semble être corrélée avec une hausse du mode de consommation hors foyer, soit toutes formes de restauration. La répartition de ce prix s’oriente davantage vers la division suivante : deux tiers pour les services et un tiers pour les biens (voir figure 2). Les agriculteurs semblent être les grands perdants de ces deux systèmes contemporains avec un pourcentage du prix de revient qui diminue progressivement, passant de 100 % dans un modèle agricole préindustriel à 10 % seulement dans le modèle agro-tertiaire. Dans ce contexte, l’agriculture peine à être compétitive et malgré des hausses de subventions importantes (24 % entre 1997 et 2005 en France) dans le domaine, les deux auteurs montrent que, dès 2002, elle voit ses marges nettes devenir négatives.

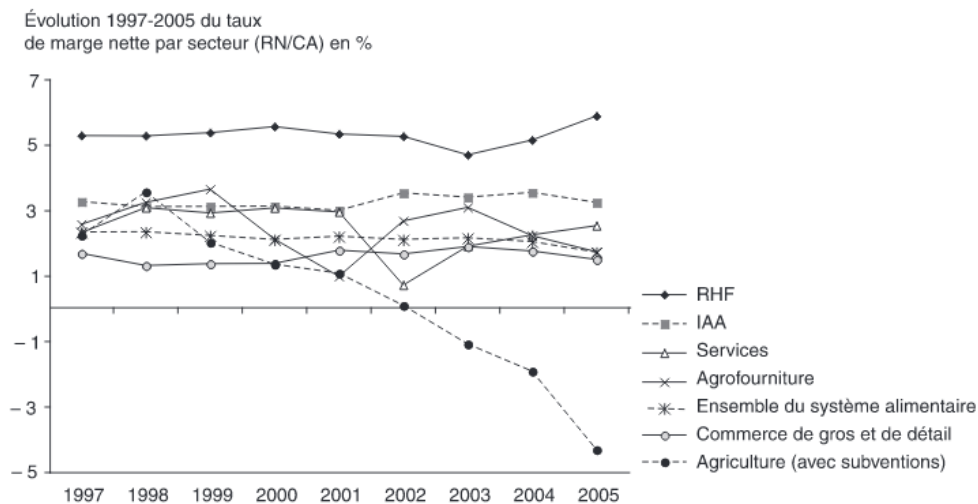


Fig.3 : Évolution de la profitabilité dans le système alimentaire français, 1997-2005. RHF = restauration hors-foyers ; IAA = industries agro-alimentaires. Données issues d'études de l'Insee, Suse, janvier 2008 et Agreste, 2007 (Rastoin et Ghersi, 2010, p. 68).

Cependant, il convient de souligner les résultats en termes de rendement et de marges que le modèle agro-industriel a réussi à générer en un siècle. Ils ont permis d'accompagner la croissance démographique et d'assurer une ration théorique moyenne par habitant dans l'objectif de diminuer les problèmes de famine (Rastoin et Ghersi, 2010). Son activité économique complexe a conduit à la création de nouveaux secteurs et emplois. Le prix des aliments a été divisé par 4 ou 5 depuis 1850 favorisant son accès au plus grand nombre de personne (*Ibid.*). Dans les années 1990, des séries de crises sanitaires favorisent l'émergence de contrôles²⁰ et de mesures préventives pour améliorer la qualité des aliments consommés (Monceau et al., 2002). La sûreté de la nourriture s'est également grandement améliorée grâce aux techniques de conservation, de refroidissement et de transport des aliments. Aujourd'hui, l'ensemble de ces impacts positifs ne semblent toutefois plus suffisants pour compenser les impacts négatifs que ce système engendre, en particulier sur l'environnement et la santé.

1.1.2. Caractéristiques et critiques majoritaires

Dans son ouvrage *Trois leçons sur la société post-industrielle* paru en 2006, Cohen décrit une série de ruptures survenues ces trente dernières années, expliquant le passage à un système alimentaire mondial orienté vers le capitalisme industriel au seuil de sa performance.

²⁰ On peut toutefois se demander si la vigilance aux conditions de production est efficace dans des chaîne de production toujours plus longue et mondialisée ? Et les règles sanitaires actuelles ne poussent-elles pas certains produits parfaitement consommables à la poubelle ?

La première rupture concerne le changement d'un **mode de production** rural à un mode industriel ; c'est une production de masse standardisée, calibrée et concentrée dans des industries (O'Hara et Stagl, 2001). Ce nouveau mode est spécialisé et sélectif, car il se concentre sur un nombre restreint d'espèces de plantes et d'animaux suivant un concept de monoproduction. En effet, sur les quelques 30 000 végétaux comestibles, seuls 9, dont le blé, le riz et le maïs, assurent 75 % des besoins alimentaires de la population mondiale (Rastoin et Gherzi, 2010). De ce fait, il est associé à une perte de la diversité d'espèces dans l'agriculture et à l'appauvrissement du régime alimentaire mondial. L'industrialisation de l'agriculture et la pression économique qui pèsent sur les exploitations agricoles réduisent les possibilités et les choix éthiques des producteurs (Hendrickson et James, 2005) ; elles les poussent à une course vers toujours plus de technologie afin de produire des aliments à bas prix (Illich, 2004). Pour Illich (2004), ce *machinisme* et *gigantisme* technique soumet l'humain et en fait un esclave de son outil²¹ :

« Durant un siècle, l'humanité s'est livrée à une expérience fondée sur l'hypothèse suivante: l'outil peut remplacer l'esclave. Or il est manifeste qu'employé à de tels desseins c'est l'outil qui de l'homme fait son esclave. La dictature du prolétariat et la civilisation des loisirs sont deux variantes politiques de la même domination par un outillage industriel en constante expansion. » (*Ibid.*, p. 469).

L'**organisation du travail** constitue une autre rupture. De nombreuses fermes polyvalentes sont remplacées par des manufactures et des usines où s'appliquent les théories d'organisation industrielle du travail de Ford, visant à accroître la productivité par la standardisation des produits et par le travail à la chaîne hyperspécialisé (Chiffolleau, 2019). Le toyotisme vient y ajouter la maxime du « client est roi » et de la vente à flux tendus. Les tâches ainsi que les responsabilités sont très diluées, mais le nombre d'industries concentrant la production se réduit. Ce mouvement de concentration donne naissance à ce que Rastoin (2008) appelle « un oligopole à franges dominé par de très puissantes firmes multinationales » (p. 62). En 2005, les cent premières firmes multinationales ont engrangé un tiers du chiffre d'affaires de l'industrie agro-alimentaire mondiale (*Ibid.*). La gestion internationale de l'alimentation et de l'agriculture devient progressivement un travail d'experts en commerce, communication ou gestion du risque (O'Hara et Stagl, 2001).

Le **secteur géographique** d'activité de ces entreprises constitue d'ailleurs une autre rupture : il est globalisé et mondialisé. Ces marchés internationaux se sont affranchis des contraintes temporelles

21 L'outil chez Illich (2004) est à comprendre comme un instrument ou moyen, objet ou institution au service d'une intentionnalité. Tout objet pris comme moyen d'une fin devient outil (école, brique, moteur, lois du mariage, réseau routier, etc.).

et spatiales de l'agriculture pour alimenter un spectre de consommateur toujours plus large (O'Hara et Stagl, 2001). Les chaînes de transports, les conditions de stockage ou de réfrigération adaptées à un marché globalisé ont permis de relier des régions géographiquement très éloignées, favorisant ainsi une homogénéisation des techniques de production mondiales (*Ibid.*).

Ensuite, la prochaine rupture identifiée par Cohen (2006) concerne les **modes de financement**. L'épargne privée utilisée jusqu'à la révolution industrielle pour démarrer une exploitation ou une entreprise agricole ne suffit plus face aux exigences de la production de masse. Le financement des structures, de la technologie et de la logistique nécessaire exige de gros capitaux qui sont principalement obtenus sur le marché boursier. Le nombre croissant d'actions émises par les entreprises alimentaires met en contradiction les velléités économiques des actionnaires avec la fonction vitale que remplit le système alimentaire mondial (Rastoin, 2008). En effet, l'intérêt à court terme des actionnaires est de rentabiliser leurs investissements, alors que le système alimentaire s'inscrit dans la durée et dans la stabilité. Ce mode de financement favorise l'utilisation d'intrants chimiques, de machines et de biotechnologies (ce qui le rend également dépendant des énergies fossiles et des entreprises pharmaceutiques) pour satisfaire une gestion des entreprises guidée par la maximisation des marges (O'Hara et Stagl, 2001). Ce mode de gestion stratégique contribue cependant à une perte progressive de la réalité de production ; il tient peu compte des rythmes biologiques, de la saisonnalité ou de la régénération des sols et offre une hyper-accessibilité de la nourriture qui banalise les aliments. Ces derniers passent « d'un statut de bien vivant et culturel à un statut de bien marchand produit et vendu de la même façon que des lessives ou des CD » (Rastoin et Ghersi, 2010, p. 31).

Le **mode de consommation** constitue la dernière forme de rupture identifiée par Cohen (2006). La demande est ainsi guidée par la communication de la grande distribution et devient relativement uniforme et peu diversifiée comparativement au nombre de surfaces de distribution existantes. En effet, les sommes investies par ces entreprises montrent l'importance du marketing, de l'emballage et de la publicité dans les médias pour séduire le consommateur. En 2006, ce ne sont pas moins de 22 milliards de dollars qui sont dépensés par les plus grandes firmes agro-alimentaires (Rastoin, 2008). L'analyse de « l'euro-alimentaire » mentionnée par Rastoin et Ghersi (2010, p. 31), qui décompose la valeur payée par le consommateur final pour un aliment, montre bien l'industrialisation et la tertiarisation de la nourriture ; il se répartit comme suit : 13 % pour les agriculteurs, 42 % pour les industriels et 45 % pour les entreprises de services et d'État²². La consommation est ainsi guidée par des principes de l'économie capitaliste au détriment de toute

²² Les auteurs soulignent toutefois que ces chiffres sont à considérer avec précaution, car le calcul de la valeur dans le système alimentaire est très complexe et dépend de facteurs en continuel changement.

autre exigence humaine d'un autre ordre ; c'est ce qui est communément appelée la *société de consommation*. Celle-ci est définie par Baubrigillard comme une société où :

« [...] la circulation, l'achat, la vente, l'appropriation de biens et d'objets/signes différenciés constituent aujourd'hui notre langage, notre code, celui par où la société entière *communique* et se parle. Telle est la structure de la consommation, sa *langue* en regard de laquelle les besoins et les jouissances individuels ne sont que des *effets de parole* » (Baubrigillard, 1970, p. 112).

Cette société d'abondance et de présomption de libre choix tient de moins en moins compte de la réalité paysanne et renforce l'éloignement entre consommateurs et producteurs.

Pour résumer, Rastoin (2008) qualifie le système alimentaire agro-industriel de spécialisé, intensif, centralisé, globalisé et financiarisé. Les règles de ce système sont faites par des multinationales cumulant ainsi un pouvoir de marché considérable et exponentiel, qui malgré le fait qu'il relève de la sphère privée, dépasse souvent celui des institutions publiques (*Ibid.*). Aux vues des conséquences du système alimentaire agro-industriel sur l'environnement, sur la santé et sur l'économie, ses capacités à répondre aux défis du réchauffement climatique et à respecter les objectifs du développement durable²³ des Nations Unies d'ici 2030 sont questionnables. Ces défis viennent remettre en question le système alimentaire, perpétuellement en évolution, afin qu'il réponde au mieux aux réalités et aux demandes sociétales, elles aussi évolutives. Des voix s'élèvent pour imaginer un scénario alternatif plus résilient, basé sur d'autres valeurs, dont notamment la proximité et la durabilité.

1.2. Un système alimentaire alternatif face à l'agro-industrie en crise

Le début du 21^e siècle est le théâtre d'une succession de scandales alimentaires, tels que la vache folle en 1990, la fièvre aphteuse en 1996, la grippe aviaire (H5N1) en 2007, ou encore les lasagnes à la viande de cheval en 2013 (Montigny, 2020). À ces scandales s'ajoutent les alertes toujours plus nombreuses des scientifiques et des associations sur les impacts environnementaux et sanitaires nocifs d'une agriculture productiviste dictée par les marchés (Moss, 2008 ; Vermeulen et al., 2012 ;

23 Ces objectifs sont à comprendre comme « la réduction des inégalités sociales et de l'amélioration du bien-être de la population mondiale d'un côté, de la résorption des déséquilibres écologiques majeurs et des retombées sur les sociétés humaines d'autre part » (Buclet, 2015, p. 1962).

Trystram et Serhan, 2020). Ces crises alimentaires contribuent fortement à une perte de confiance des consommateurs vis-à-vis de la grande distribution et à la volonté de réduire les intermédiaires entre producteurs et consommateurs (Hinrichs, 2000 ; O'Hara et Stagl, 2001; Renting et al., 2003 ; Ilbery et Maye, 2005).

L'émergence d'un système alimentaire dit alternatif prend donc racine dans les conséquences négatives du système conventionnel agro-industriel. Dès le milieu des années 90, les recherches en sciences sociales autour de l'évolution de l'alimentation et de l'agriculture ont donné lieu à une abondante littérature. Ce système est alors qualifié d'*alternative food network* (Renting et al., 2003), d'*alternative system* (Watts et al., 2005), ou encore de *système agroalimentaire alternatif* (Deverre et Lamine, 2010). Les disciplines sont nombreuses à s'intéresser à ce sujet (la sociologie rurale, la sociologie de la consommation, la socio-économie ou encore la géographie) rendant compte de l'étendue et de la complexité du système alimentaire. Suite à leur revue de littérature d'un corpus de plus de 110 articles sur le système alimentaire alternatif dans toute sa diversité, Deverre et Lamine (2010) le définissent comme un ensemble d'« initiatives comportant des allégations de *nouveaux* liens entre production et consommation, ou entre producteurs et consommateurs, en rupture avec le système *dominant* » (*Ibid.*, p. 58). Cette définition élargie englobe une multitude d'initiatives, certaines plus anciennes que d'autres, qui tentent de se différencier par des logiques économiques, écologiques et sociales variées. Les plus emblématiques sont les initiatives portant sur les marques de production régionales et du terroir, comme le label d'appellation d'origine contrôlée (AOC), les associations entre producteurs et consommateurs (AMAP en France et ACP en Suisse)²⁴, l'agriculture biologique et le commerce équitable (Colonna et al., 2011). Ces alternatives témoignent de la pluralité des options et de l'inventivité des acteurs pour répondre aux défis du système alimentaire actuel. Si elles sont mues par des volontés sous-jacentes similaires, elles peuvent avoir des stratégies d'action et des objectifs variés. D'ailleurs les référentiels dans lesquelles elles s'inscrivent peuvent être très différents ; par exemple la volonté d'avoir des produits du terroir ancre l'alimentation dans une région ou un territoire, tandis que celle de mettre en place un commerce équitable atteint souvent une échelle internationale ; les circuits courts favorisent la création de nombreuses structures atomisées, tandis que les produits issus de l'agriculture biologique (AB) sont souvent centralisés et revendus à des grandes enseignes.

Dans cette étude, seule la forme des circuits courts sera analysée au sein du système alimentaire alternatif. Ce choix est motivé par leur ancrage fort et diversifié à Genève (cas d'étude de ce mémoire).

²⁴ AMAP est l'acronyme pour Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et ACP signifie Agriculture Contractuelle de Proximité.

1.2.1. Hybridation et recombinaison ; vers l'abandon d'un dualisme

Les deux systèmes, alternatif et conventionnel, sont souvent opposés dans la littérature (Hinrichs, 2000 ; Le Velly et Dufeu, 2016). Le dualisme qui en émerge accentue les différences entre le global et le local, le modèle de production conventionnel ou biologique, ou encore le modèle de société désirée (organisation en groupes sociaux ou globalisation) (Rastoin et Gherzi, 2010 ; Le Velly et Dufeu, 2016). En désaccord avec la dichotomie qu'inspire ce raisonnement binaire, certains auteurs soulignent que la distinction entre le modèle agro-industriel (dit aussi conventionnel) et alternatif n'est pas si évidente (Lamine, 2012). Les producteurs et les consommateurs, dans la pratique, ne se cantonnent pas à l'un ou l'autre des deux modèles (Vuilleumier et al., 2020) ; certains producteurs, par exemple, bien qu'ils aient un mode de production qualifié d'alternatif, utilisent des infrastructures ou des modes de distribution conventionnels. Le Velly et Dufeu (2016) soulignent qu'il existe un nombre d'acteurs, de ressources, de modèles de production, de consommation et de distribution trop important pour exclure des interactions entre le modèle conventionnel et alternatif, d'autant plus que le global ne saurait exister sans un ancrage local. En d'autres termes, malgré le caractère international des grandes firmes agro-alimentaires, elles dépendent encore d'unités de production ou de commercialisation qui sont, elles, situées dans des lieux précis et dépendent des conditions climatiques, sociétales et économiques de la région. Afin de classer le positionnement des alternatives face au système alimentaire conventionnel, certains auteurs font la distinction entre des alternatives faibles ou fortes (Watts et al., 2005), anciennes ou nouvelles (Colonna et al., 2011). Toutefois, malgré les différentes valeurs de ces deux systèmes, il convient de rappeler que les étapes techniques restent qualitativement similaires (conservation, fractionnement, fonctionnalisation, formulation, mise en œuvre finale) (*Ibid.*). Dans ce système alimentaire très hétérogène, ces nombreuses initiatives alternatives devraient être perçues comme des *espaces hybrides* qui allient des caractéristiques des deux modèles (Ilbery et Maye, 2005 ; Watts et al., 2005), formant des *collectivités hybrides*²⁵ (Le Velly et Dufeu, 2016). Pour Le Velly et Dufeu (2016), le système alimentaire alternatif n'est alternatif que selon certains critères, que les initiatives remplissent plus ou moins.

L'intérêt pour le système alimentaire alternatif n'est pas uniquement académique, il suscite également une demande grandissante de la part des consommateurs depuis le début des années 2000. Aujourd'hui, la vente de produits issus de l'agriculture biologique atteint près de 11 % des parts du marché en Suisse (OFAG, 2022). L'intérêt des consommateurs pour les produits locaux ou les circuits courts est également visible à travers les résultats de divers sondages interrogeant les

25 Traduit de l'anglais *hybrid collectives*.

pratiques de consommation (Delpal et Hatchuel, 2007 ; Hainard et al., 2012 ; OFAG, 2022). Cette croissance inquiète cependant certains chercheurs, qui craignent une forme de *conventionnalisation* de ces alternatives (Renting et al., 2003 ; Watts et al., 2005 ; Le Velly et al., 2016 ; Vuilleumier et al. 2020) qui risquent d’adopter des « modes de production, de commercialisation et de consommation finalement peut différents de ceux des systèmes conventionnels » (Le Velly et al., 2016, p. 32). Cette thèse soutient que l’agrandissement des projets (en taille) appelle à une reproduction du modèle de rationalité économique et de hausse des rendements ; par exemple, des mégastructures de paniers ou de livraisons ne garantissent pas la reconnexion avec les producteurs locaux, ou encore l’utilisation du terme *local* par des grands exploitants agricoles ou de grands distributeurs ne garantit pas des prix plus justes pour les producteurs ou un développement territorial (*Ibid.*). Les initiatives du système alternatif pourraient donc se classer en deux grandes catégories : les petites initiatives qui maintiennent un caractère alternatif et proposent des pratiques agricoles, sociales et économiques différentes, tandis que les grandes tendent vers une conventionnalisation (*Ibid.*). Ce dualisme souligne l’apparition de motivations contrastées au sein des acteurs soutenant ces systèmes et confirme la difficulté de se défaire du référentiel dominant. Toutefois, Le Velly et al. (2016) exposent leur méfiance vis-à-vis d’une réduction des possibles à une classification binaire. Ils expliquent notamment que la taille des exploitations des grands producteurs leur permet d’avoir les volumes pour faire pression sur les autres acteurs de la chaîne alimentaire, comme les transformateurs ou les distributeurs, afin d’exiger des standards salariaux et des qualités des produits plus élevés. Au lieu d’alimenter cette dichotomie, il faudrait, selon eux, plutôt concentrer les efforts pour coordonner les actions des différents acteurs ceci dans le but de réduire les risques de conventionnalisation. Répondre à la demande croissante constitue un défi pour le système alimentaire alternatif et nécessite des modes d’organisation adaptés. Il convient également de rappeler que toutes ces alternatives questionnent encore sur leurs capacités à répondre aux enjeux de croissance démographique et d’approvisionnement alimentaire de la planète (Rastoin, 2010).

1.3. Le système alimentaire suisse

La politique agricole

En Suisse, le système alimentaire actuel dépend fortement de la politique agricole mise en place par la Confédération au cours du 20^e siècle. Dans leur ouvrage sur l’agriculture suisse, Chappuis et al. (2008) identifient deux grandes réformes qui ont rythmé la politique helvétique dans ce domaine ; la

première se base sur une politique d'après-guerre relativement productiviste et protectionniste, tandis que la deuxième installe les fondements d'une politique libérale dans un contexte de mondialisation croissante.

Comme de nombreux pays à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la Suisse encourage l'utilisation d'outils technologiques modernes (machines et chimie) pour augmenter la production agricole. Toutefois, elle reste longtemps très protectionniste de son agriculture. De fait, en 1951, le Parlement adopte une loi fédérale sur l'agriculture inspirée du principe suivant : « le prix doit couvrir les frais de production » (Chappuis et al., 2008, p. 16). Un ensemble d'instruments de l'action publique sont mis en place pour garantir une politique de « salaire paritaire » (*Ibid.*, p. 17), notamment une protection contre les importations, un mécanisme de prix garantis à la production, des aides à la commercialisation des produits agricoles suisses et un soutien direct du revenu. D'après les auteurs, cette politique souhaite ainsi assurer une rémunération équitable pour les exploitants agricoles et s'accompagne de mesures douanières restrictives pour diminuer la concurrence des produits agricoles étrangers.

Comme l'expliquent Chappuis et al. (2008), les lois et les traités qui régissent l'agriculture suisse au 20^e siècle témoignent de son attachement aux longues traditions paysannes du pays, dans un contexte de productivisme et d'intensification croissants dans le secteur agricole. Jusqu'à la réforme de 1998, c'est la Confédération qui fixe les prix d'achat, les marges et le prix de vente des produits aux agriculteurs. En contrepartie, elle prend en charge les débouchés d'un grand nombre de ces produits, assurant aux paysans l'écoulement total de leur production et la prise en charge des invendus aux frais de l'État. Seulement, Chappuis et al. (2008) démontrent que dans les années 1980-1990, cette politique agricole atteint ses limites, car les prix des denrées alimentaires fixés par la Confédération pour assurer un revenu paritaire aux paysans deviennent trop élevés et ne correspondent plus à la réalité du marché. L'agriculture est très subventionnée et les finances publiques sont mises à rude contribution, suscitant des critiques citoyennes. La Suisse est alors prise en étau entre les pressions internes pour diminuer les déficits publics et les pressions externes pour l'ouverture des marchés.

En effet, dans les années 1990, un mouvement néolibéral, provenant de pays comme les États-Unis ou le Canada, souhaite l'ouverture totale des échanges agricoles (Chappuis et al., 2008). Ce mouvement sera ensuite connu sous le nom de Cycle d'Uruguay (ou Uruguay Round) et donnera naissance à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC) en 1994, ainsi qu'à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 (VanGrasstek, 2013). Signataire de cet accord, la Suisse a dû remettre en cause sa forte protection douanière, l'aide à l'exportation et à ces

soutiens des produits par les prix. Elle s'engage, dans un délai de six ans, à réduire ses tarifs d'importations aux frontières ainsi que ses subventions à l'exportation. Le marché international étant dominé par des grands exportateurs compétitifs, de nombreux agriculteurs (européen occidentaux en particulier) ne pourraient pas continuer leurs activités s'ils ne percevaient pas des aides publiques leur permettant de compenser la différence entre leurs coûts de revient et le prix international (Mazoyer, 2008). C'est pourquoi, en 1996, un nouvel article de loi est ajouté à la Constitution afin d'adapter la politique fédérale sur les revenus agricoles ; l'article 104, poussé par l'Union suisse des paysans (USP), reconnaît que l'agriculture n'a pas pour but unique de produire des denrées alimentaires (Chappuis et al., 2008). Ainsi, dans la loi fédérale sur l'agriculture de 1998 (LAgr), il est inscrit qu'elle assume également d'autres tâches telle que la conservation des ressources naturelles, l'entretien du paysage rural, l'occupation décentralisée du territoire et le bien-être des animaux. Elle doit répondre aux exigences du développement durable, ainsi qu'à celles du marché. Cet argument de *multifonctionnalité* des paysans suisses justifie alors des mesures d'entraide envers l'agriculture à condition d'apporter des prestations écologiques et a ainsi fait émerger le principe de « paiements directs » (Chappuis et al., 2008, p. 21). Ces derniers permettent d'assurer des revenus aux agriculteurs pour des prestations sociétales dont le coût n'est pas couvert par la vente de denrées alimentaires. Toutefois, pour obtenir ces paiements directs, les exploitations doivent répondre à un certain nombre de critères définis par l'Ordonnance sur les paiements directs (ODP, 2013) : il faut notamment être une personne physique, une SA ou SARL paysanne suisse (ce qui exclut les associations ou les coopératives), il faut avoir une formation professionnelle agricole ou équivalente et l'exploitation doit comporter un bâtiment agricole²⁶. D'après un rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la Confédération verse ainsi chaque année environ 2,8 milliards de francs aux exploitants agricoles qui remplissent ces critères (OFS, 2021). Pour Goy et Bollinger (2020) cela représenterait 78 % des ressources budgétaires dédiées à l'agriculture en Suisse. Ils constituent l'un des principaux éléments de la politique agricole helvétique car ils incarnent aujourd'hui une part substantielle du revenu de nombreuses petites et moyennes exploitations agricoles. En 2019, ces activités extra-agricoles atteignaient presque un tiers du revenu total des familles paysannes (OFS, 2020).

La votation de 1996 installe donc les bases de la deuxième étape de la réforme. Sur fond de considérations écologiques, de libéralisation et de productivité, le Conseil fédéral instaure une politique agricole de marché, déréglementée et basée sur des paiements directs pour une agriculture

26 Une récapitulation des conditions principales de l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (910.13) est disponible sur le site de l'Office fédéral de l'agriculture <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/instrumente/direktzahlungen/voraussetzungen-begriffe/ganzjahresbetriebe.html> [consulté le 02.04.2022].

compétitive et respectueuse de l'environnement. Le marché intérieur reste toutefois protégé par des droits de douane plus ou moins importants, en partie justifiables grâce au principe de *multifonctionnalité* des paysans suisses. En effet, ces derniers rendant un service à la société en plus de leur métier d'agriculteur, ils bénéficient d'avantages commerciaux dans des périodes de forte production indigène. Selon l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), il existe donc des tarifs différenciés pour les importations dictées par trois périodes²⁷ dites *gérées*, afin de protéger les produits suisses (OFAG, 2021). Pour chaque produit, il existe une période gérée effective durant laquelle les importations sont restreintes afin de favoriser l'écoulement de la production indigène. Si cette dernière suffit à la demande du marché, les importations complémentaires ne sont possibles qu'à des contingents tarifaires élevés ; les tomates suisses sont ainsi protégées du 1^{er} juin au 30 septembre (*Ibid.*).

Panorama des acteurs principaux

L'Office fédéral de l'agriculture est encore aujourd'hui l'acteur principal en matière de politique agricole. La compétence des cantons dans ce domaine a été quasi inexistante jusque dans les années 80 (Chappuis et al., 2008). Suivant l'exemple du Jura, plusieurs cantons (dont Genève) ont inscrit la politique agricole dans leur constitution cantonale, élargissant leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, de gestion des terrains agricoles et de protection des espaces cultivables (*Ibid.*).

Selon le rapport *Distribution de valeur en filière*, menée par l'Agridea²⁸ en 2017 qui résume l'organisation de la filière alimentaire et agricole suisse, celle-ci peut se subdiviser en quatre niveaux : la production, la transformation, la distribution (qui inclut aussi la restauration) et la consommation.

Concernant la production agricole, la Suisse est divisée en trois grandes régions géologiques que sont les Alpes, le Jura et le Plateau. Sa topographie montagneuse en fait un petit pays dont les

27 Il y a une période dite *non gérée* ou libre durant laquelle les importations peuvent se faire à un droit de douane relativement bas. Durant la période *gérée déposée* un taux élevé d'importation peut être appliqué sur certains produits, ces périodes sont fixées annuellement (dans l'annexe 1 de l'ordonnance sur l'autorisation des importations relatives à l'OIELFP). La dernière période gérée est dite *effective* ; elle représente une période durant laquelle la production indigène est importante et bénéficie dès lors de taux préférentiels. Toutefois, si l'offre suisse n'est pas suffisante pour couvrir la demande, des contingents peuvent être libérés à des taux bas (similaire à une période libre) (OFAG, 2021).

28 Agridea est l'acronyme pour l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural. Cette structure de vulgarisation agricole s'évertue à fournir du contenu neutre et à créer des synergies entre les différents acteurs de ce domaine. Repéré à <https://www.agridea.ch/agridea/> [consulté le 12.06.2022].

surfaces agricoles²⁹ représentent seulement 35 %³⁰ du territoire national (OFS, 2018). Ces dernières sont entretenues par quelques 50'000 exploitations qui emploient approximativement 150'000 personnes pour une valeur de 10 milliards de francs de produits agricoles (dont 1,4 milliards de francs pour l'agriculture biologique) (Agridea, 2017). Cette petite portion de territoire subit de nombreuses pressions et la concurrence pour l'accès à la terre est rude. Entre 1985 et 2018, le déclassement de zones agricoles a atteint une surface équivalente à deux fois la superficie du lac Léman³¹ au profit de zones habitables et de la forêt (en montagne), soit une perte de 7 % (OFS, 2018). La diminution des zones agricoles va de paire avec le nombre d'exploitations agricoles, qui a chuté d'environ 45 % depuis 1985. Malgré ce recul, on observe une hausse nette et croissante du nombre de grandes exploitations³² (illustrée par la figure ci-dessous). En 1985, l'OFS faisait état de 623 exploitations ayant plus de 50 ha³³. Depuis, ce chiffre n'a eu de cesse d'augmenter, pour atteindre 3062 exploitations de ce gabarit en 2020. Aujourd'hui, une entreprise agricole exploite donc en moyenne 21 ha de surface agricole utile, soit une superficie plus de deux fois supérieure à celle de 1985 (OFS, 2021).

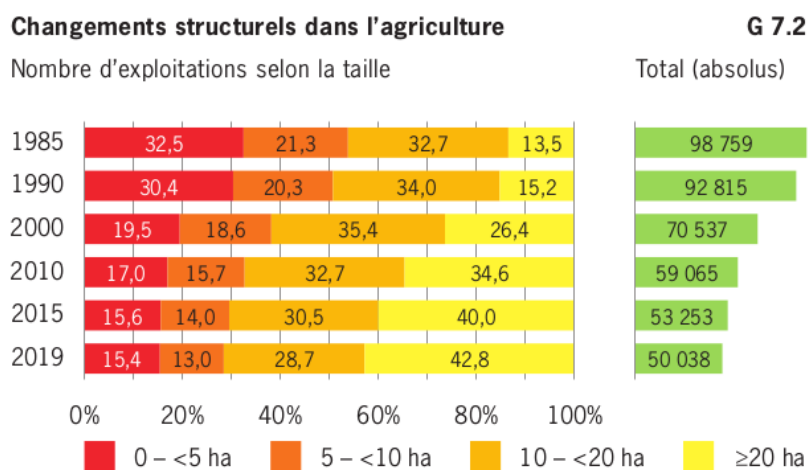


Fig.4 : Évolution de la taille et du nombre d'exploitations en Suisse (OFS, 2021, p. 2).

29 La dénomination de surface agricole incluse toutes les zones qui sont utilisées pour la production de denrées animales et végétales, mais exclue les infrastructures agricoles et les jardins potagers (OFS, 2018).

30 Soit un total de 14 525 km² (*Ibid.*).

31 Cela correspond à une surface de 1143 km² (*Ibid.*).

32 En 45 ans, la proportion d'exploitation ayant une surface de plus de 50 ha a subi une variation positive, tandis que le nombre de moyennes exploitations (entre 3 et 20 ha) n'a eu de cesse de diminuer. Les petites exploitations (entre moins d'1 ha et 3 ha) ont également vu leur nombre diminuer, mais la tendance est de nouveau à hausse depuis 2019. Ces observations se basent sur un tableau de l'OFS qui offre un relevé des structures agricoles de 1985 à 2020. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.17064715.html> [consulté le 01.03.2022].

33 Ces chiffres sont issus du tableau cité ci-dessus.

D'après Chappuis et al. (2008), cette augmentation de la taille des exploitations et la diminution du nombre de paysans seraient dus à une administration fédérale « inspirée par une pensée centralisatrice [...] (qui) subdivise l'agriculture » (p. 52). Seules les grandes exploitations seraient à même de remplir les objectifs économiques, environnementaux et éthiques imposés tout en s'assurant un revenu suffisant.

Le secteur de l'industrie alimentaire comprend quelques 5'100 entreprises qui génèrent environ 38 milliards de francs de chiffre d'affaires (Agridea, 2017). Ces industries peuvent être divisées en deux groupes : les « grandes » entreprises qui compte plus de 50 employés et les « petites » entreprises de moins de 50 employés (*Ibid.*, p. 6). Le premier groupe comptabilise 213 établissements, dont les géants de l'industrie alimentaire comme Nestlé Suisse (spécialisé dans les produits pour enfants, le chocolat et le café), les entreprises laitières comme Emmi ou Cremo, les grands moulins, les entreprises de la viande comme Del Maître, Suter viandes ou Marmy et les grands abattoirs comme Micarna (Migros) ou Bell (Coop). Ces entreprises totalisent à elles seules environ 17 milliards de francs (*Ibid.*). Les petites entreprises sont nombreuses en Suisse et forment un tissu important de plus de 3'400 établissements pour un chiffre d'affaires total de 21 milliards de francs (*Ibid.*). Aujourd'hui, pour 10 exploitations agricoles il existe une industrie alimentaire prête à transformer la matière première en produits prêts-à-manger (quatre produits sur cinq viendrait d'une usine et non d'une ferme), ce qui souligne l'importance de ce secteur dans la filière alimentaire (LaRevueDurable, 2021).

Du côté de la distribution et du commerce de détail alimentaire, le marché est dominé par les deux grandes coopératives de consommateurs, Coop et Migros, qui possèdent presque 80 % de part de marché (Agridea, 2017). Les hard discounters (Aldi et Lidl), bien qu'ils ne représentent que 5 % des parts du marché, ont une politique de petit prix qui force les géants oranges à reconsidérer les leurs (*Ibid.*). Les petits détaillants, les boulangeries et boucheries traditionnelles, quant à eux, peinent à se maintenir face au duopole. Bien qu'elles représentent une part encore plus restreinte du marché, les propositions de vente en circuits courts sont en hausse depuis le début des années 2000. D'après l'Union Suisse des Paysans, les fermes proposant de la vente directe ont augmenté de 60 % entre 2010 et 2016³⁴. Cette modalité de vente atteint ainsi entre 2 et 3 % du chiffre d'affaires du système alimentaire helvétique (Goy et Bollinger, 2020). En Suisse romande, les structures d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) sont passées de 2 en 2003 à 35 en 2018 et une vingtaine de projets d'épicerie participatives sont apparues ces cinq dernières années, attestant d'une volonté d'ancrer la production dans les territoires (LaRevueDurable, 2021).

34 Repéré à <https://www.sbv-usp.ch/fr/la-vente-directe-est-en-plein-essor/> [consulté le 01.10.2021].

Finalement, concernant la consommation, les dernières données de la Confédération font état de 8,6 millions de consommateurs et consommatrices (OFS, 2020). D'après l'Office fédéral de la statistique, le budget moyen alloué par les ménages suisses pour l'achat de produits alimentaires oscille entre 5 et 6 %³⁵. Selon Goy et Bollinger (2020), cela représente une moyenne de 10 francs par jour pour alimenter les personnes d'un même foyer. Leurs habitudes alimentaires seraient orientées par différents critères d'achat, certains égocentrés (comme « ma santé » ou « mon budget ») et d'autres ethnocentrés (considération pour l'environnement, le bien-être animal, le terroir, etc.) (Agridea, 2017, p. 7). Le budget alimentaire relativement faible semble toutefois indiquer que les considérations financières prennent une place plus importante lors d'un acte d'achat.

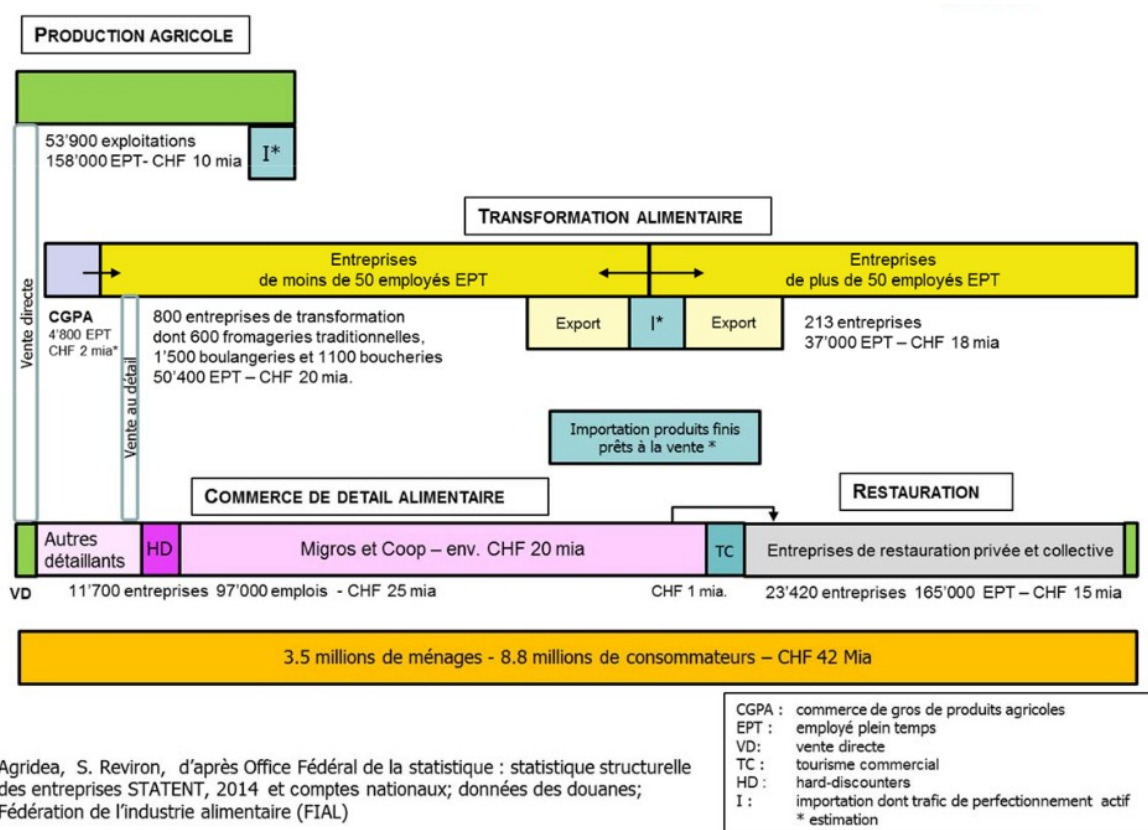


Fig.5 : Représentation de la filière agricole et alimentaire suisse en valeur (Agridea, 2017, p. 8).

La figure ci-dessus donne un aperçu de l'organisation et de la distribution de la valeur dans la filière agricole et alimentaire suisse (pour l'année 2014). Cet aperçu permet de présenter les grands acteurs suisses du secteur agro-alimentaire. Le pays étant loin d'être autosuffisant, il dépend également

35 Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/situation-financiere-menages.html> [consulté le 12.04.2022].

d'acteurs externes pour satisfaire la demande des consommateurs suisses. D'après l'Agridea (2017), le taux d'approvisionnement indigène (en volume), calculé sur la base de la valeur énergétique, atteindrait seulement 55 %³⁶. Cette valeur est intimement liée à la surface agricole disponible par habitant qui, comme expliqué précédemment, tend à diminuer avec les années (*Ibid.*). L'importation joue donc un rôle de plus en plus important corrélé avec la baisse du taux d'autosuffisance du pays. Cette observation pousse à se questionner sur les impacts en termes d'autonomie, de résilience et de souveraineté du pays dans le domaine agro-alimentaire.

Zones d'incohérence du système alimentaire suisse

Chappuis et al. (2008) questionnent justement l'efficacité de ces mesures de préservation du potentiel de production de l'agriculture suisse face à une compétition internationale toujours plus grande, une baisse des prix du marché généralisée et une démographie croissante. En effet, une des études du Programme national de recherche (PNR 69) menée par Sager et al. (2019) montre que malgré la réforme agricole adoptée par la Suisse pour répondre à l'évolution des marchés internationaux tout en satisfaisant son marché indigène, les politiques suisses semblent contenir des grandes zones d'incohérences augmentant les tensions internes.

Un premier conflit réside dans la volonté du gouvernement d'augmenter l'accès aux marchés étrangers, notamment grâce à des accords de libre-échange, alors qu'il impose des normes environnementales et éthiques toujours plus strictes à l'agriculture suisse. Cette politique libérale a, comme souligné plus haut, des conséquences foncières et structurelles importantes. Il existe donc une tension entre le commerce extérieur libéral et le marché intérieur plus restrictif.

Une deuxième source de conflit identifiée par l'étude provient du grand nombre d'acteurs étatiques et privés – entreprises de transformation, grandes distributions, organisations environnementales ou sanitaires, associations agricoles, etc. - impliqués dans l'élaboration et la mise en place des mesures politiques ayant trait au système alimentaire. La collaboration et l'entente entre ces parties prenantes constituerait une source de tensions additionnelles qui pourrait, selon l'équipe de recherche du professeur Sager (2019), être améliorée grâce à une meilleure coordination étatique. Il serait également bénéfique que les consommateurs soient davantage représentés et prennent part aux décisions politiques concernant ce domaine.

Le document de synthèse publié en 2020 qui reprend l'ensemble des études menées par le PNR 69, conclut qu'une stratégie pour l'avenir de l'alimentation en Suisse est nécessaire :

36 Ces chiffres concernent l'année 2014.

« La Suisse a élaboré et mis en œuvre des politiques en matière de santé publique, d'environnement et d'agriculture. Mais rien ne s'apparente à une stratégie portant sur le système alimentaire, c'est-à-dire un ensemble intégré d'objectifs liés aux stratégies environnementales, à la production alimentaire durable et aux régimes alimentaires adéquats » (PNR 69, 2020, p. 73).

Outre les politiques agricoles, il faudrait donc envisager une approche systémique de l'agriculture afin de répondre non-seulement aux objectifs du développement durable, mais également de faire face aux enjeux climatiques et sanitaires du 21^e siècle. Pour Chappuis et al. (2008), étant donné que la Suisse n'est pas en mesure de rivaliser avec la production alimentaire internationale, elle ferait mieux de se concentrer sur d'autres alternatives, comme les circuits courts qui gagnent en importance depuis le début du siècle.

2. Durabilité

Tantôt un moyen d'exprimer une stabilité dans le temps, tantôt un moyen de décrire des actions qui remplissent les critères du développement durable, le terme de durabilité englobe plusieurs interprétations qui entretiennent un certain flou quant à sa définition. C'est pourquoi, dans ce chapitre, seront exposées les différentes approches de la durabilité et les raisons de leur apparition, avant de s'intéresser au lien existant entre durabilité et système agro-alimentaire.

2.1. Émergence de la notion de durabilité

L'environnement devient un sujet d'intérêt et le moteur de nombreuses mobilisations dès le milieu du 19^e siècle. Les deux ouvrages pionniers en la matière, *La planète au pillage* d'Osborn (1948) et *The Silent Spring* de Carson (1962), ont majoritairement contribué à cette mobilisation afin que soient reconnues les problématiques environnementales et pour inciter à la préservation de la nature. La publication du Rapport Meadows (1972), dix ans plus tard, impute ouvertement les crises écologiques et environnementales à la croissance économique et invite à reconsidérer l'utilisation des ressources dans une perspective de croissance démographique constante. L'environnement acquiert une place prépondérante dans les discussions internationales et s'entoure de dimensions économiques et sociales (Zaccaï, 2015). Le rapport Brundtland paru en 1987 sera rédigé dans cette

période de remise en question des actions anthropiques et la proposition de nouvelles formules de développement. Ce rapport reste célèbre pour sa définition de la notion de développement durable proposant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (*Ibid.*, p. 40). Ce terme sera largement repris par des disciplines très variées et acquiert une dimension internationale avec la Conférence de Rio sur le climat (Conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement, ou Sommet de la Terre) en 1992. Cette convention aboutie une reconnaissance presque unanime de la crise environnementale devant laquelle se trouve l'humanité et invite les pays signataires à agir pour diminuer l'impact du changement climatique (Zaccaï, 2015). Toutefois, l'interprétation du concept reste particulièrement libre, ce qui explique l'application de mesures très différentes d'un pays à un autre.

Les conférences suivantes n'ont pas connu un tel succès, malgré des discours toujours plus alarmistes des scientifiques et une attribution claire de ces changements à l'être humain (GIEC, 2014). La notion de développement durable peine à répondre à ces enjeux car, pour de nombreux auteurs, il s'agit d'une vision utilitariste contradictoire dans sa volonté de concilier le progrès humain constant (référentiel quantitatif) et les contraintes environnementales (référentiel qualitatif) (Daly et Cobb, 1994 ; Zaccaï, 2015). Elle repose sur une volonté de croissance durable alors que les ressources finies de la planète s'amenuisent. Ancré dans le courant économique néoclassique, le développement durable, tel qu'adopté par la communauté internationale, ne remettrait pas en cause le *business as usual* et offrirait un *alibi* pour continuer dans une logique de maximisation du profit et de l'efficacité, tout en préservant certains environnements utiles (Akhbbar et Swaton, 2012).

Face à ces critiques, les auteurs Daly et Cobb (1994) proposent alors de distinguer une approche qualifiée de durabilité faible d'une approche de durabilité forte. La première incarne la vision d'une économie durable reposant sur des ressources, divisées entre capital physique, humain et naturel, qui sont substituables. De cette manière, une dégradation environnementale peut être compensée par une augmentation du revenu ou du niveau de bien-être des individus. Pour certains auteurs, la préservation de la nature ne peut se faire qu'en lui attribuant une dimension économique dont pourra émerger une offre et une demande qui justifiera sa conservation (Mager, 2015). Cette approche est critiquée par le courant de la durabilité forte. Basé cette fois sur des théories d'économie et de politique écologique, il impute au système capitaliste et productiviste la responsabilité d'une grande partie des problématiques environnementales actuelles. Les ressources économiques, sociales et environnementales doivent être considérées comme complémentaires et pas uniquement substituables. Les théoriciens de ce courant souhaitent atteindre une régulation

politique forte qui s'inscrit sur le long terme et qui garde un capital naturel constant (*Ibid.*). Il convient de préciser que la séparation entre les deux courants n'est pas aussi tranchée et que de nombreuses variantes existent, qui proposent notamment une substituabilité limitée des capitaux ou l'utilisation du principe de précaution pour gérer le caractère indispensable et irremplaçable de certaines ressources (*Ibid.*).

2.2. Durabilité et système agro-alimentaire, vers une territorialisation des enjeux environnementaux

Afin de quantifier l'étendue des changements anthropiques, Rockström et al. (2009) ont établi des limites³⁷ planétaires disposant d'un seuil qui, une fois dépassé, rendrait l'environnement instable. Aujourd'hui, le système agro-alimentaire perturbe en tout cas quatre d'entre elles : l'érosion de la biodiversité, le changement de flux biogéochimiques de l'azote et du phosphore, la modification de l'usage des sols et enfin l'utilisation de l'eau douce. Il serait, à lui seul, responsable de 19 à 29 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre anthropique (Vermeulen et al., 2012). Sa contribution est liée en grande partie à la production de méthane (CH₄) des bovins et au protoxyde d'azote (N₂O) qui compose les engrais. Ces gaz ont un pouvoir réchauffant bien plus élevés que le CO₂ (*Ibid.*). Bien souvent cantonné à une étude de l'impact de la production, l'intérêt augmente pour une évaluation complète du système alimentaire. Ce calcul devrait ainsi prendre en compte la production, mais également le changement d'affectation des terres, le transport, la transformation, l'emballage, le stockage, la vente, ou encore le gaspillage. Toutefois, de telles méthodes d'évaluation sont complexes et soulèvent encore de nombreuses incertitudes (GIEC, 2014).

En Suisse, dans le cadre du Programme national de recherche (PNR 69), une étude menée par Kopainsky et al. (2018) a tenté d'évaluer la durabilité du système agro-alimentaire du pays. D'après cette étude, ce dernier serait responsable de 30 % des gaz à effet de serre émis par la Suisse et d'environ 70 % des dommages causés à la biodiversité indigène, notamment dû à un changement de l'affectation des terres. Une grande partie de ces dommages seraient imputables à la production de céréales qui implique une utilisation intensive des terres et à l'élevage pour ses émissions de méthane et d'autres gaz réchauffants (Kopainsky et al., 2018). La consommation de viande et de produits laitiers pèse le plus lourdement sur l'environnement, suivie de près par les services

³⁷ Ces limites sont les suivantes : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, le changement des flux biogéochimiques de l'azote et du phosphore, la modification de l'usage des sols, l'utilisation d'eau douce, la diminution de la couche d'ozone et l'acidification des océans.

alimentaires et la transformation. Leur réduction pourrait contribuer à la baisse des impacts du système alimentaire. Toutefois, il convient de noter que près de deux tiers des impacts environnementaux agricoles de la Suisse sont faits à l'étranger, notamment à cause de l'import de biens (fourrages, aliments, engrais, énergies fossiles, etc.).

Face à cette déconnexion entre les réalités biologiques et écologiques du système alimentaire, de nombreux paysans se sont mobilisés pour contester ce rapport de domination technophile et chimique qui affaiblit les savoirs associés au travail de la terre. Dès les années 1970-1980 des mouvements de luttes paysannes prennent place dans des pays du Sud pour contester l'industrialisation de l'agriculture (Martinez-Alier, 2002). Des luttes similaires avaient déjà eu lieu dans les pays du Nord dans les années 1960. Selon Deléage (2015), les paysans entretiennent une relation privilégiée avec la nature, avec laquelle ils travaillent et qui leur assure un revenu. Le passage à une agriculture moderne déconnectée des réalités environnementales et sociales engendre un appauvrissement économique, social et intellectuel des paysans qui ont développé des savoirs écosystémiques précieux sur leur outil de travail (connaissance des cycles naturels, des associations d'espèces bénéfiques, de l'outillage à favoriser, etc.). L'auteur affirme que :

« ce réductionnisme de la connaissance participe plus globalement à l'appauvrissement de la biodiversité et soulève finalement la question suivante : comment penser notre rapport à la nature sans les paysans ? La fin des paysans constitue en effet un drame humain qui met en jeu la survie de l'espèce humaine en accélérant la "fin de la nature" » (*Ibid.*, p. 1501).

Des mouvements de protestation d'origines très différentes se sont ainsi multipliés ; comme la Via Campesina³⁸, qui est un mouvement international emblématique de la lutte paysanne, ou comme des associations de producteurs défendant d'autres pratiques comme l'agriculture biologique, l'agroécologie ou encore la permaculture. Ils s'inscrivent dans une volonté commune de respecter les ressources naturelles et de favoriser un partage horizontal du savoir. Plusieurs études ont, par exemple, attesté de l'impact positif de pratiques agricoles comme l'agriculture biologique pour limiter l'érosion de la biodiversité et des sols (Chiffolleau, 2019). Pour Deléage (2015), les paysans peuvent donc être considérés comme les premiers écologistes.

38 Ce mouvement se constitue suite au Congrès de l'Union nationale des agriculteurs et éleveurs en 1992 au Nicaragua. Les différents représentants d'organisations américaines et européennes présents réalisent qu'ils font face à des problématiques similaires liées à la mondialisation des politiques agricoles formatées par l'OMC. Ce mouvement d'union et de lutte acquiert un statut d'organisation mondiale en 1993. La Via Campesina revendique une souveraineté alimentaire, un accès équitable aux ressources et aux moyens de production, une reconnaissance du travail des femmes, un respect des droits humains ou encore une intégration facilitée des jeunes et des migrants (Choplin, 2013).

La reconnaissance progressive des méfaits de l'intensification et de l'industrialisation des pratiques agricoles a contribué à son institutionnalisation, notamment au travers de politiques publiques internationales, avec l'adoption de la notion de consommation durable au Sommet de la Terre à Rio en 1992, ou nationales, avec l'apparition, en Suisse, des paiements directs. Ces soutiens financiers ne sont attribués qu'en contrepartie de prestations écologiques strictes et du respect de certaines règles de production comme la baisse des intrants chimiques (Barjolle, 2018). Toutefois, cette récupération de la question écologique par des institutions politiques et économiques inquiète certains auteurs, qui craignent qu'elle se « dépayse » et qu'elle se réduise à un savoir unique porté par des experts et des bureaucrates (Deléage, 2015, p. 1501).

Pour Barjolle (2018), la logique sectorielle avancée par de nombreux organismes institutionnels pour administrer l'agriculture devrait être complétée, voire abandonnée, au profit de logiques territoriales plus à même de mettre en place une « transition agroécologique porteuse de sens pour les acteurs des territoires » (p. 259). Cette idée s'impose déjà lors du Sommet de la Terre à Rio (1992), qui conclut que les stratégies pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux mondiaux doivent s'ancrer dans les territoires, au travers notamment d'Agendas 21 locaux (Buclet, 2015). Le territoire est alors compris comme :

« la conjonction d'un espace géographiquement déterminable et d'une communauté humaine caractérisée par d'importantes interactions matérielles et immatérielles. Ces communautés agissent à partir de repères culturels, cognitifs et/ou institutionnels qui cimentent leur ancrage commun au territoire » (*Ibid.*, p. 1962).

Face aux impacts environnementaux désastreux de l'agriculture industrielle mondialisée, un regain d'intérêt est donc apporté à l'agriculture de petite échelle dont la proximité avec les consommateurs est garante d'une certaine qualité et d'une prise en compte des problématiques paysannes. Dans cette vision territorialisée, l'ambition est de s'appuyer sur des connaissances empiriques et de favoriser des stratégies de développement économique locales (Laudier, 2015). Les circuits courts acquièrent donc progressivement une reconnaissance et sont parfois considérés comme un levier central pour répondre localement aux enjeux du développement durable (*Ibid.*). Malgré leur caractère souvent expérimental, leur connaissance du territoire et leur volonté de rapprochement entre différents acteurs économiques permettent d'identifier les questionnements qu'ils génèrent et d'étudier leurs impacts environnementaux, sociétaux et économiques.

3. Les circuits courts alimentaires

Les circuits courts ne sont pas nouveaux, mais leur résurgence et leur récente diversification les placent actuellement au centre de nombreuses interrogations scientifiques et sociétales. Les études et les analyses sociologiques, géographiques ou politiques cherchant à décrire ce phénomène se multiplient à la fin des années 90. Les premiers travaux observent une tendance, dans de nombreux pays, à un raccourcissement des chaînes de distribution alimentaire et un rapprochement entre les producteurs et les consommateurs (Hinrichs, 2000 ; Marsden, 2000 ; Renting, 2003). Dans leur revue de littérature, Kneafsey et al. (2013) argumentent que ces *short food supply chains* facilitent la traçabilité étant donné qu'il y a peu d'intermédiaires, voire pas du tout, ce qui favorise la restauration d'un lien de confiance affaibli suite à la série de crises sanitaires qui animent la fin du 20^e siècle. La demande augmente pour des produits locaux, authentiques et de qualité (Goodman, 2003 ; Renting et al., 2003). Cet appel à des modes de consommation et de production relocalisés investit les circuits alimentaires de dimensions relationnelles et spatiales (Kebir et Torre, 2013).

La première définition du terme *circuit court*³⁹ est proposée par Hy et Nicolas dans un article publié en 1983. Ce terme sera largement repris dans les années 2000 ; il est alors admis que les circuits courts englobent la vente directe du producteur au consommateur (sans intermédiaire) et la vente indirecte qui autorise un seul intermédiaire. C'est d'ailleurs sous cette définition que les circuits courts intègrent l'agenda politique de l'État français, qui en fait un objet d'enjeu national. En effet, en 2008, le ministre de l'Agriculture Michel Barnier mandate un groupe d'experts pour étudier l'émergence des circuits courts en France. Les résultats de cette étude donnent lieu à un document appelé communément le plan Barnier et où les circuits courts y sont définis comme :

« un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire » (Héroult-Fournier et al., 2012, p. 16).

Ce plan devait ainsi permettre de « résoudre un des défis de l'agriculture moderne : celui de renouer le lien entre producteur et consommateur » (Chiffolleau, 2019, p. 31). Cette définition a toutefois été critiquée car elle ignore la notion spatiale des circuits *courts* et *locaux* (Traversac, 2011). Un agriculteur brésilien vendant ses produits directement à un grand distributeur serait ainsi considéré

39 Il n'existe pas une définition officielle des circuits courts en Suisse ce qui laisse place à une grande interprétation du terme ; il peut faire appel à des références régionales, cantonales, à 40km autour du lieu de production ou encore nationale.

comme circuit court. De plus, la limitation à un seul intermédiaire ne permet pas d’appréhender l’ensemble des acteurs impliqués dans le circuit (comme les transformateurs, les restaurateurs, etc.) (Praly et al., 2014). C’est pourquoi, différents auteurs apportent ensuite des précisions notamment spatiales, comme des périmètres maximums entre le lieu de production et de vente⁴⁰, aboutissant au terme de *circuits courts de proximité* (Mundler, 2007 ; Chaffote et Chiffolleau, 2007).

Dans leur publication, Chaffote et Chiffolleau (2007) esquissent une typologie de ces circuits en croisant plusieurs données, comme le nombre d’intermédiaires ou les dimensions sociales des initiatives. Leur étude distingue ainsi plus d’une vingtaine de modes de distribution qui peuvent être compris comme circuits courts (voir la figure ci-dessous).

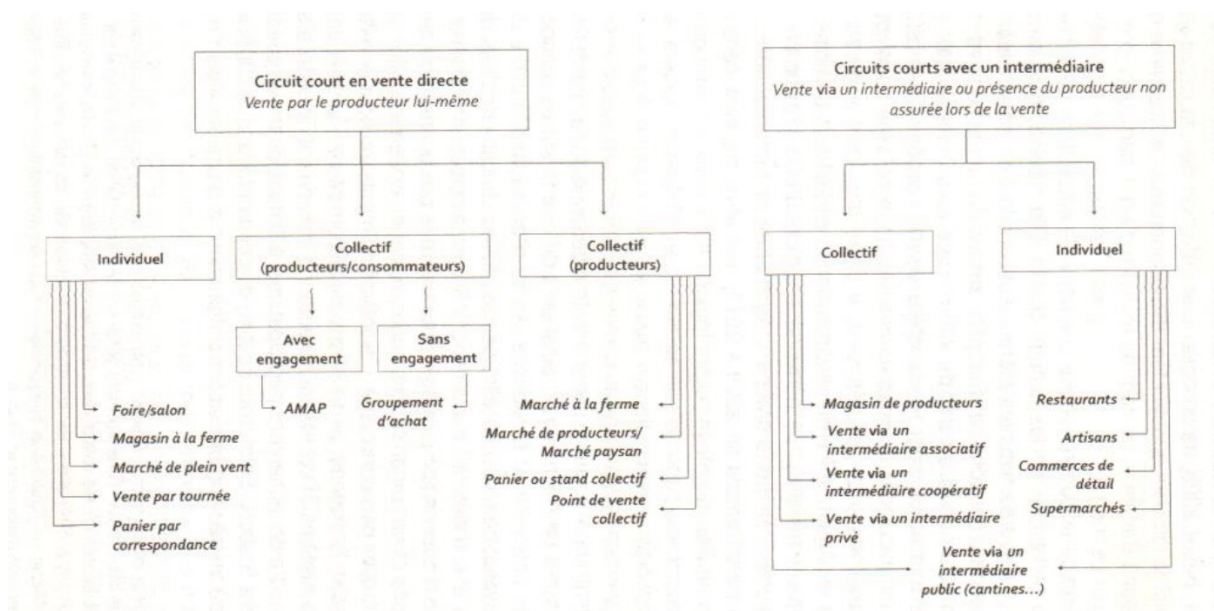


Fig.6 : Diversité des circuits courts en France (Chiffolleau, 2019, p. 15).

En 2008, la publication du livre *Les circuits courts alimentaires*, sous la direction de Maréchal, propose de circonscrire davantage ce terme. Les auteurs développent une nouvelle terminologie, le *système alimentaire territorialisé* (SALT), qui propose d’analyser la systématique des circuits courts et présentent une définition basée sur six critères qui permet de rassembler et de trier les divers types de circuits courts à l’échelle d’un territoire⁴¹.

40 Dans leur article, Chaffote et Chiffolleau (2007) suggèrent que distance maximale de 80km entre le lieu de production et de consommation devrait être observée. Un mouvement de *locavor* né au US en 2005, encourage les achats auprès des producteurs situés à moins de 150km (Montigny, 2020).

41 L’auteur précise toutefois qu’il s’agit d’une définition artificielle pour délimiter un champ de réflexion ; il ne s’agit pas d’une définition officielle.

1. Premièrement, le projet doit avoir un **mode de commercialisation**. Ces modes sont classés par familles plus ou moins homogènes, par exemple la vente à la ferme, un panier ou un marché forain. De cette manière, l'auteur exclue les initiatives qui se différencient par les caractéristiques d'un produit, par le mode de production ou de transformation (comme les produits fermiers ou biologiques), ou par le site de production (comme les AOC).
2. Ensuite, il est nécessaire que la marchandise s'acquière à la suite d'un **échange monétisé**, excluant ainsi les pratiques d'autoconsommation ou de jardins communautaires.
3. Bien que l'intérêt d'une limitation à zéro, voire un seul **intermédiaire**, soit largement débattue⁴², l'auteur choisit d'utiliser cette règle afin d'éliminer les produits passant par des centrales d'achat et de distribution. Les intermédiaires peuvent être une coopérative agricole où les produits sont vendus en direct ou un supermarché qui s'approvisionne directement auprès des producteurs.
4. L'application d'une **limite spatiale** est souvent arbitraire, car elle dépend de nombreux facteurs territoriaux, agroécologiques ou pédoclimatiques. Elle est donc sous-entendue dans l'idée d'instaurer une distance plus courte que dans les circuits classiques afin de diminuer les impacts environnementaux des circuits courts notamment. Maréchal (2008) propose d'étudier les circuits courts dans un territoire, qu'il considère comme « un lieu de consommation alimentaire », et de comprendre comment « la production locale contribue à [le] satisfaire, quantitativement et qualitativement » (p. 13).
5. Un autre critère essentiel réside dans l'importance des **relations sociales** et la restauration du lien entre producteurs et consommateurs. Ce rapprochement favorise un terreau de confiance garant de la qualité des produits (Praly et al., 2014). La nature physique, relationnelle ou symbolique de ces relations n'est pas toujours claire, mais les rencontres y sont généralement facilitées et encouragées à travers des marchés, des visites d'exploitations ou des réunions. Sinon, les relations s'entretiennent autour de substituts comme des recettes glissées dans les paniers ou des parrainages d'animaux. D'après l'auteur, cette caractéristique exclut la grande distribution, car malgré son intérêt grandissant pour la vente

42 La littérature s'accorde pour favoriser une diminution des intermédiaires afin d'augmenter l'autonomie, les liens sociaux et la plus-value pour les producteurs. Seulement tous les auteurs ne sont pas d'accord sur leur nombre. Zéro semble le plus favorable, mais pour de nombreuses raisons fonctionnelles, déléguer certaines tâches comme la vente, la distribution (déplacement) ou la transformation, peut être bénéfique pour les agriculteurs déjà très polyvalents. De plus, cet argument n'exclue en rien que l'achat des produits agricoles brésiliens directement auprès de l'exploitation par une grande surface ne soit pas considéré comme circuit court (Praly et al., 2014).

de produits locaux⁴³, elle soutient encore largement un individualisme d'achat où l'origine du produit est relayée par des techniques marketing.

6. Finalement, Maréchal (2008) précise que les circuits courts sont **des points de vente** et exclut donc les lieux proposant de la consommation sur place (comme les auberges).

Après l'application de ces différents filtres, seule une poignée de modalités identifiées par Chaffote et Chiffolleau (2007) correspondent au champ d'étude des circuits courts ; « les marchés forains, les points de vente à la ferme, les points de vente collectifs et les dispositifs de paniers » (Maréchal, 2008, p. 14). Avec cette définition, les circuits courts acquièrent une dimension territoriale et sociale et s'organisent en réseaux interdépendants (Denéchère et al., 2008).

Bien que de nombreux auteurs se soient essayés à des définitions souvent très similaires (Aubry et Chiffolleau, 2009 ; Praly et al., 2014 ; Montigny, 2020), c'est le champ d'étude défini par Maréchal (2008) qui sera utilisé dans ce papier car il offre un cadre d'analyse plus restrictif.

3.1. Renouveau en termes de rupture et de résistance

Les circuits courts alimentaires sont l'une des formes les plus anciennes du système alimentaire qualifié aujourd'hui d'alternatif. Dans l'Antiquité déjà, les forums romains sont des places de marchés à travers lesquelles les producteurs vendent leurs marchandises brutes ou transformées directement, ou grâce à un nombre restreint d'intermédiaires, aux consommateurs (Chiffolleau, 2019). Jusqu'au 19^e siècle, la vente directe du producteur au consommateur est le modèle de distribution le plus largement pratiqué (Montigny, 2020). L'industrialisation de l'Europe et les séries de révolutions agricoles – à travers la mise en place de logiques productivistes, l'apparition de produits transformés et la multiplication des intermédiaires – font décliner le rôle social et marchand stratégique que les circuits courts avaient incarné jusqu'alors (Chiffolleau, 2019). La paysannerie décline et laisse place à l'exploitation agricole⁴⁴ qui se modernise pour atteindre une autosuffisance alimentaire. En France, dans les années 1960-1970, l'agriculture non-industrielle survit essentiellement sous deux formes : la première dépend de la valorisation des produits et des savoir-faire locaux grâce aux appellations d'origine contrôlée (AOC)⁴⁵ et la deuxième repose sur la

43 En Suisse, les grands distributeurs Coop et Migros possèdent leur propre label pour certifier de la localité des produits : *Ma région* pour Coop et *De la région* pour Migros.

44 Terme apparu et utilisé après la Seconde Guerre mondiale par l'administration française (Chiffolleau, 2019).

45 Ce label sert principalement à différencier et garantir une haute qualité des produits certifiés dans les supermarchés ou le commerce international (Chiffolleau, 2019).

vente directe à la ferme ou à des détaillants locaux (*Ibid.*). Les initiatives contestataires du modèle agro-industriel se multiplient vers la fin du 20^e siècle en se basant sur les mouvements pionniers des *teikei* au Japon. En effet, en 1965, des acteurs néoruraux japonais se mobilisent face à divers scandales liés à l'agriculture intensive pour créer un système d'échange direct, solidaire et basé sur la confiance entre consommateurs et producteurs : « les deux partenaires sont égaux et ils entretiennent mutuellement une relation de compréhension et d'entraide » (Ichiraku Teruoden, cité dans Chiffolleau, 2019, p. 24). En Europe et en Amérique du Nord, des systèmes similaires voient progressivement le jour : c'est le retour des circuits courts.

Les premières alternatives en circuit court sont principalement militantes et s'inscrivent dans des mouvements de luttes paysannes. Si les objectifs globaux des différentes alternatives divergent, l'envie de rupture par rapport au système agro-industriel semble faire l'unanimité (Chiffolleau, 2019). Ce côté militant s'atténuera par la suite, bien que toujours présent, et les circuits courts incarneront davantage un moyen d'atteindre une résilience face aux crises économiques (Dobré, 2003) et de résister à la perte d'identité et de sens du métier d'agriculteur (Salmona, 1994 ; Lemery, 2003). Pour l'Union suisse des paysans, les circuits courts offrent aux familles paysannes une alternative à la pression commerciale et la baisse des prix à la production⁴⁶. Bien qu'elle ne représente qu'une petite partie des ventes à la consommation, elle semble efficiente car, d'après l'USP, le nombre d'exploitations proposant des produits en vente directe à la ferme a augmenté de 60 % entre 2010 et 2016. Cette modalité de vente leur permet de diversifier leurs débouchés afin de retrouver une certaine autonomie et de générer une meilleure valeur ajoutée pour leurs produits. Les circuits courts ne séduisent donc pas uniquement les néoruraux⁴⁷, mais également les producteurs établis. Toutefois, le degré d'engagement semble varier si ces modalités de vente représentent un débouché parmi d'autres ou si l'entièreté de la marchandise est écoulée en circuits courts (Goy et Bollinger, 2020). Dans tous les cas, il semblerait que les circuits courts exercent une influence sur le mode d'exploitation et d'agriculture appliqué dans les fermes. En effet, les produits vendus en circuits courts sont, pour la majorité, des produits frais et diversifiés (légumes, fruits, œufs, viandes, produits laitiers, etc.), car alimenter un magasin ou un stand sur un marché nécessite de plus petits volumes, mais sous-tend également une plus grande offre (Aubry et al., 2011). La taille des cultures nécessaires est donc proportionnellement plus petite, avec une plus grande diversité de produits cultivés sur une parcelle et plus de main-d'œuvre (*Ibid.*). Les exploitations peuvent donc être spécialisées dans les circuits courts et réaliser toutes leurs cultures pour alimenter ce modèle, ou

46 Repéré à <https://www.sbv-usp.ch/fr/la-vente-directe-est-en-plein-essor/> [consulté le 01.10.2021].

47 Il faut toutefois souligner que les régions périurbaines sont plus propices au développement de ces modes de distribution (Gomez et Naves, 2018) et que la Suisse, étant un petit pays, offre un cadre favorable ces initiatives.

alors ce sont des exploitations mixtes qui ont plutôt une base de grande culture, mais qui consacrent quelques parcelles à la vente directe. Ce lien entre le passage d'une exploitation à une ou plusieurs formes de circuits courts et l'augmentation de la diversité de variétés produites a été mis en avant dans une étude de Bressoud en 2006 (cité dans Aubry et al., 2011). Il observe également que cette diversité est répartie de manière plus homogène tout au long de l'année pour des exploitations qui sont essentiellement orientées vers les circuits courts.

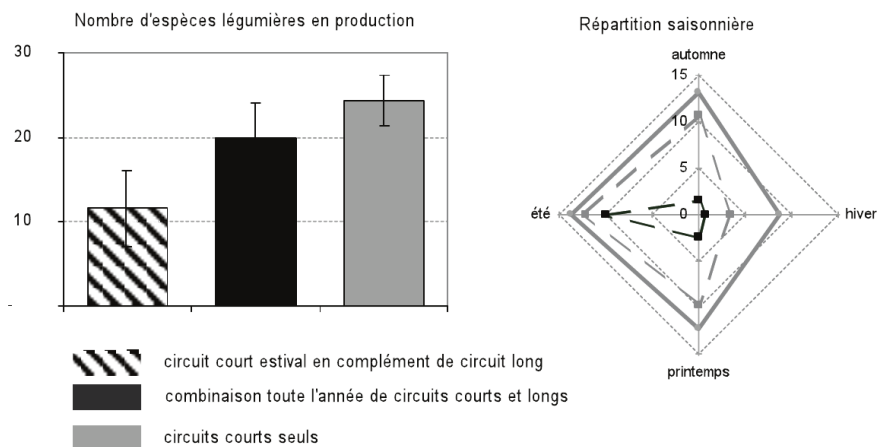


Fig.7 : Représente la diversité des espèces en fonction des circuits de commercialisation utilisées en maraîchage (Bressoud, 2006 dans Aubry et al., 2011).

Outre l'intérêt économique et écologique d'une diversification des activités agricoles, le caractère social désiré des circuits courts pousse en général les producteurs à entretenir un réseau plus ou moins dense de relations interpersonnelles et interprofessionnelles (Gomez et Naves, 2018). Les rencontres sont facilitées grâce à des points de vente communs, à la participation à un magasin coopératif ou associatif, ou à divers marchés forains. Ils participent ainsi à créer un tissu d'acteurs qui forment, d'après Maréchal (2008), « un monde des circuits courts au sein de l'agriculture » (p. 11). Ce monde, en rupture avec une agriculture traditionnelle encore aujourd'hui empreinte d'une certaine rigidité et de patriarcat, offre un accès facilité à l'intégration de nouveaux acteurs dans le milieu agricole, notamment des femmes, des non-professionnels, des petites structures ou des associations (Chiffolleau, 2019). En quête d'aliments sains et de qualité, les consommateurs sont également des acteurs clés des circuits courts. La restauration d'un lien entre l'urbain et le rural est au centre de la démarche de ces modes de distribution. En effet, aujourd'hui près de 80 % de la population vit en zone urbaine dans les pays occidentaux et ne se trouve, dès lors, plus en contact avec les agriculteurs (Montigny, 2020). L'avènement de la grande distribution va de pair avec un

éloignement progressif des producteurs vers les campagnes. Le lien entre le consommateur et le producteur se creuse et l'origine de la nourriture devient de plus en plus floue à cause de l'allongement des chaînes alimentaires (Gomez et Naves, 2018). Le rapport aux produits se réduit aux achats en supermarché et à la publicité. Certains enfants ne savent même plus qu'un steak provient d'une vache ou qu'une carotte pousse dans la terre. Afin de lutter contre cet exode rural et la désertification de ces aires, les acteurs des circuits courts se distinguent par une activité en zone rurale plus forte, notamment grâce aux marchés à la ferme ou au principe d'auto-cueillette. Le rapprochement des consommateurs et des producteurs restaure une confiance parfois mise à rude épreuve avec l'allongement des chaînes de production. Cette confiance permet aux producteurs d'informer les consommateurs sur la réalité du métier, sur la qualité des produits, de partager des valeurs et dans certains cas, de prévoir les plans de culture en fonction de leurs besoins et envies. Cette proximité et le dialogue qui se crée entre les acteurs rentre en compte dans la formation des prix (Chiffolleau, 2019). Les consommateurs font ainsi passer les critères de fraîcheur, la condition de production et une meilleure rémunération des agriculteurs avant la question du prix et acceptent généralement de payer des prix plus élevés (Marsden et al., 2000 ; Nasr, 2019). Plusieurs auteurs estiment d'ailleurs que les circuits courts favorisent un réencastrement de l'économie alimentaire. Dans sa revue de littérature, Praly et al. (2014) identifie plusieurs aspects bénéfiques de ce processus ;

- le premier est économique ; une meilleure rémunération des agriculteurs permet un réencastrement de l'échange marchand et des relations de confiance.
- Le second est social ; un renouvellement des liens entre producteurs et consommateurs et une sensibilisation au métier agricole.
- Le troisième est environnemental, car ce modèle souhaite une haute qualité de produits et un respect accru des ressources naturelles.
- Finalement, elle souligne la volonté de changement du mode de gouvernance pour tendre vers plus d'autonomie paysanne et créer les fondements d'une démocratie alimentaire.

En résumé, les circuits courts sont en général caractérisés par des filières courtes (de la production à la consommation), un savoir-faire local et traditionnel garant de la qualité des produits et de leur ancrage culturel, ainsi qu'une implication sociale des différents acteurs. Le prix et l'investissement sont souvent plus grands afin d'assurer la viabilité économique du modèle de proximité (Rastoin et Gherzi, 2010). Pour certains, cela s'explique parce qu'ils imposent un cadre d'activité très stricte qui demande une grande polyvalence de l'agriculteur et une charge administrative élevée

(Kressmann, 2020). En plus de gérer une exploitation, les agriculteurs doivent gérer une équipe, assurer la distribution et parfois la vente, ou encore s'occuper de la communication. Pour Chiffolleau (2019), ce « mouvement de fond » échappe encore largement aux statistiques et peine à convaincre sur sa légitimité économique (p. 7).

	Système alimentaire agro-industriel conventionnel	Sources	Système alimentaire territorialisé ou circuits courts	Sources
Mode de production	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques agro-industrielles intensives • Les produits sont standardisés et calibrés • La production est spécialisée et sélective • Grandes exploitations • Réduction des choix éthiques et moraux • Dépendant des énergies fossiles et des entreprises pharmaceutiques 	O'Hara, 2001 Hendrickson, 2005 Rastoin, 2010 Trystram, 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des cultures • Volonté de respecter les ressources naturelles • Faible utilisation d'intrants chimiques et énergétiques • Plus petit volume, mais plus grande de main-d'œuvre • Polyvalence et charge de travail élevées • Création de valeur sur la ferme 	Aubry, 2011 Chiffolleau, 2019 Dubuisson-Quellier (2008)
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Basé sur le fordisme et le toyotisme • Vente à flux tendus • Allongement des chaînes logistiques et dilution des responsabilités • Domination des experts 	O'Hara, 2001 Rastoin, 2008 Chiffolleau, 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir-faire local • Filières courtes • Grande diversité d'acteurs • Démocratisation alimentaire • Autonomie du producteur 	Hassanein, 2003 Renting, 2003 Dobré, 2003 Hendrickson, 2005 Maréchal, 2008
Secteur géographique	<ul style="list-style-type: none"> • Globalisé et mondialisé • Rupture temporelle et spatiale 	O'Hara, 2001 Chaffote, 2007 Maréchal, 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Local, territorial, régional • Restructuration du lien entre villes et campagnes 	Marsden, 2000 Ilbery, 2005 Chaffote, 2007 Maréchal, 2008
Mode de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Boursier • Actionnariat • Maximisation des marges et de la rentabilité 	Rastoin, 2008 Rastoin, 2010	<ul style="list-style-type: none"> • Relocalisation de l'économie alimentaire • Guidé par des principes de l'économie sociale et solidaire (ESS) • Investissement et prix élevés 	Sage, 2003 Rastoin, 2010 Chiffolleau, 2019
Mode de consommation	<ul style="list-style-type: none"> • Hyper-accessibilité • Peu diversifié et uniformisé • Basé sur le marketing et la communication • L'individu est un consommateur avec un pouvoir d'achat • Société de consommation guidée par les principes de l'économie capitaliste 	Rastoin, 2010 Baubrillard, 1970	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du lien de confiance entre producteur et consommateur • L'individu est avant tout un citoyen, voire un consomm'acteur • Consommation raisonnée guidée par la saisonnalité et la qualité 	Sage, 2003 Goodman, 2003 Renting, 2003 Chiffolleau, 2019

Tab.1 : Les différences entre le système agro-alimentaire industriel et les circuits courts en termes de mode de développement. Les sources sont réduites au premier auteur et à la date pour une meilleure lisibilité du tableau.

Inspiré des cinq ruptures du système agro-industriel de Cohen (2006), ce tableau retrace les caractéristiques identifiées dans la littérature qui ont marqué l'avènement du système agro-alimentaire à la fin du 19^e siècle et celles qui caractérisent l'émergence des circuits courts à la fin du 20^e siècle. Les idées et valeurs imputées à ces deux systèmes ne sont ni exhaustives, ni figées ; elles retracent globalement les éléments descriptifs utilisés dans les sources étudiées. Il convient de préciser que, malgré les nombreuses vertus qui sont associées aux circuits courts dans la littérature, certains auteurs émettent des réserves quant à leurs réels bénéfices. Mundler et Laughrea (2016) identifient notamment trois nuances : la première concerne la capacité de ces circuits à régler les problèmes ruraux (pauvreté, exclusion) en leur assignant uniquement des vertus. Cette idéalisation d'un retour de la paysannerie ne permet pas d'assurer sa pérennité, ni un meilleur revenu. Il en va de même pour les concepts de *local*, de *qualité*, qui ne garantissent pas forcément un système de production différent. La deuxième nuance porte sur la « singularité de cas étudiés » (p. 32). En effet, de nombreuses études se penchent uniquement sur une région géographique précise, sur un groupe d'acteurs, sur une modalité de circuit court (par exemple les AMAPs) et s'inscrivent dans un contexte spécifique ne permettant pas de généraliser les résultats. Finalement, les auteurs rappellent la subjectivité et les arbitrages qui peuvent exister dans toute étude lorsqu'elle reprend notamment des sources pour étayer ses propos. Afin de synthétiser les propos de ces sources, les nuances et les conclusions peuvent ainsi disparaître, renforçant l'image vertueuse de la proximité ou l'aspect néfaste du système conventionnel. C'est pourquoi, bien qu'il offre un résumé des valeurs portées par les deux systèmes dans la littérature⁴⁸, le tableau 1 est à considérer avec précaution.

3.2. Une multitude de profils et de démarches

Les circuits courts dans toute leur complexité ne se sont pas développés en un seul modèle. Au contraire, empreints d'une volonté de relocaliser le système alimentaire, ils favorisent la création d'une multitude de réseaux d'acteurs territoriaux aux profils, parcours et motivations tout aussi variés (Lanciano et al., 2012). Plusieurs auteurs ont proposé des typologies pour rendre compte des différents profils d'acteurs des circuits courts en fonction de leur trajectoire socio-démographique ou socio-économique, de la taille des exploitations, des pratiques commerciales, etc. (*Ibid.*). Dans l'ouvrage *Au plus près de l'assiette ; pérenniser les circuits courts alimentaires* sous la direction de Prigent-Simonin et Hérault-Fournier (2012), les auteurs proposent de dépasser l'analyse des

48 Cette littérature a d'ailleurs elle aussi été choisie et est donc soumise à la subjectivité.

différents profils de producteurs pour s'intéresser plutôt aux pratiques qu'ils mettent en œuvre dans les circuits courts et répondre à la question « comment ? » (Lanciano et al., 2012, p. 86). Le croisement entre les différents profils et les pratiques permettent alors d'avoir une vue d'ensemble des dimensions sociales, commerciales, des trajectoires de commercialisation et des différents moyens utilisés pour répondre à l'installation en circuits courts. Cette ouverture s'explique en partie parce que les circuits courts regroupent un ensemble de modalités de distribution différentes qui s'inscrivent dans un système alimentaire jugé alternatif. Toutefois, les producteurs tendent à multiplier et modifier les modalités qu'ils ont choisies. De nombreuses fermes ou exploitations recourent à une combinaison de ces circuits courts, et parfois aussi aux circuits longs (Rastoin et Gherzi, 2010 ; Aubry et al., 2011). Pour Dubuisson-Quellier et Velly (2008) « on assiste bien moins à des formes de ruptures entre long et court qu'à des formes d'articulation très variées et spécifiques en fonction des différentes trajectoires des acteurs » (p. 106). Une typologie des profils et des pratiques en circuits courts permet donc de rendre compte de leur dynamique dans un territoire et offre des bases pour répondre à la question « pourquoi ? », « dans quel but ? » (Lanciano et al., 2012, p. 102).

Pour répondre à cette question, Gomez et Naves (2018), dans leur étude sur *le gouvernement des circuits courts et de proximité*, proposent par exemple de diviser les acteurs en fonction de leurs visions politiques. Ainsi, il y aurait d'un côté les projets soutenus par des chambres d'agriculteurs qui voient les circuits courts comme un outil permettant d'acquérir plus d'autonomie, d'introduire plus de transparence et une certaine stabilité économique sans forcément remettre en cause le fonctionnement du système en place. D'un autre côté, les associations et les syndicats souhaitent promouvoir une agriculture durable soutenue par des valeurs écologiques, sociales et solidaires, qui sont en décalage avec le modèle dominant. Ceux-ci ne nient pas l'importance d'une stabilité économique mais mettent d'abord l'accent sur les aspects environnementaux et humains. Les circuits courts sont alors perçus comme un instrument de valorisation de la qualité produite localement par des exploitations à taille humaine.

En 2019, Chiffolleau propose une analyse complémentaire pour structurer ce champ qui foisonne d'innovations et d'acteurs différents. Elle sépare d'abord les projets en deux modèles : le modèle *Métier* qui voit les circuits courts comme un appui économique et le modèle *Durabilité* qui y voit un projet de société pour soutenir une agriculture de territoire à base sociale. Cette première séparation fait écho à celle de Gomez et Naves (2018). Le modèle *Métier* considère les circuits courts comme un modèle de distribution qui permet de gagner de nouveaux marchés. Les modalités de vente les plus utilisées semblent être les marchés, les magasins de producteurs ou des

plateformes internet qui mutualisent les compétences afin de regrouper l'offre locale. Les liens avec les consommateurs restent essentiellement commerciaux. Ce modèle est surtout défendu par des organisations agricoles. De l'autre côté, le modèle *Durabilité* est plutôt porté par les syndicats agricoles minoritaires ou des représentants de la société civile ayant le souhait de construire une alliance avec les consommateurs. Pour ces derniers, les circuits courts soutiennent une agriculture durable et constituent un rempart face à une qualité de vie et de travail relativement mauvaise dans ce domaine⁴⁹. En général, les circuits courts représentent une grande partie, si ce n'est l'entièreté de leur chiffre d'affaires, avec une prépondérance des modalités de vente directe ou d'AMAP. À ces deux premiers modèles pionniers, c'est à dire *Métier* et *Durabilité*, Chiffolleau et son équipe (2019) identifient, à partir de 2010, trois nouveaux modèles : *Entreprise*, *Projet* et *Communauté*. Ceux-ci attestent d'un changement d'échelle des circuits courts, d'un renforcement des interactions entre les différents acteurs et de l'ouverture à de nouveaux champs d'action.

L'approche par « la diversification des pratiques » (Lanciano et al., 2012, p. 102) permet d'appréhender les dynamiques évolutives et les combinaisons variées qui existent dans les circuits courts ainsi que les différents objectifs qu'ils cherchent à remplir, notamment en termes de durabilité.

3.3. Relocalisation des systèmes alimentaires, l'importance de la proximité

Les circuits courts sont très souvent définis par un regain de proximité entre les consommateurs et les producteurs aussi bien que par une relocalisation des activités économiques au sein d'une région ou d'un territoire. La notion de proximité semble donc centrale pour comprendre et analyser la systématique des circuits courts.

Théorisée pour la première fois dans les années 90 par un groupe d'économistes, la notion de proximité possède une dimension à la fois spatiale et relationnelle (Praly et al., 2014). Ce nouveau concept regroupe plusieurs disciplines comme l'économie, la géographie, les mathématiques ou la sociologie dans l'étude des interactions entre les différents acteurs d'un espace donné pour la résolution d'un problème économique. Pour Praly et al. (2014), la distance n'est plus seulement géographique mais elle devient également culturelle, sociale et cognitive. La littérature sur le sujet

⁴⁹ Notamment à cause de détresse psychologique dû à des problèmes financiers, à la charge mentale importante ou à l'isolement (Chiffolleau, 2019).

est très variée et peut se diviser en deux courants d'après les auteurs : un courant *institutionnaliste* qui identifie trois proximités différentes – géographique, organisationnelle et institutionnelle – et un courant *interactionniste* qui ne distingue que deux types de proximité – géographique et organisée (regroupement des proximités institutionnelle et organisationnelle en une seule catégorie) – (Rallet et Torre, 2004). Cette seconde approche est majoritairement utilisée pour étudier la relocalisation des chaînes de production alimentaire et les interactions entre les acteurs des circuits courts de proximité (Prigent-Simonin et al., 2012a ; Kebir et Torre, 2013 ; Aubry et Kebir, 2013 ; Praly et al., 2014). C'est donc cette approche qui sera employée dans ce travail.

La proximité géographique fait référence à la distance physique entre les acteurs. Elle est influencée par de facteurs objectifs, comme la distance kilométrique parcourue ou le coût du déplacement, et des facteurs subjectifs qui, eux, reposent sur la perception et le jugement que les individus ont vis-à-vis de cette distance (Rallet et Torre, 2004).

La proximité organisée est de nature relationnelle et incarne le potentiel de coordination entre les acteurs d'une même organisation⁵⁰. Rallet et Torre (2004) identifient deux logiques qui permettent d'expliquer pourquoi les interactions y sont facilitées : la proximité d'appartenance et la proximité de similitude. L'appartenance à une même organisation possédant des routines et des règles de comportement favorise les interactions, ce qui devrait faciliter le développement de la coopération (par exemple, être membre d'une coopérative alimentaire), ceci d'autant plus si ces membres partagent un même ensemble de valeurs, croyances ou savoirs ; ils se rapprochent parce qu'ils « se ressemblent » (Rallet et Torre, 2004, p. 27). L'information joue un rôle central dans l'organisation de la proximité et dans le lien entre les acteurs (Renting et al., 2003). La distribution de flyers ou de revues, l'existence de blogs ou de conférences permettent de maintenir un contact, d'échanger sur les réalités agricoles et de rapprocher les différents acteurs autour d'une même problématique.

Les deux formes de proximité sont interdépendantes et peuvent s'influencer (Praly et al., 2014) ; des conflits territoriaux peuvent être résolus à l'aide d'outils de gouvernance de la proximité organisée ou, à l'inverse, la proximité géographique entre deux projets peut favoriser à long terme les interactions et la coordination entre les acteurs. Les circuits courts étant majoritairement perçus comme un moyen de recréer du lien entre producteurs et consommateurs, l'approche par la proximité offre un cadre d'analyse utile pour étudier les relations qu'entretiennent les différents acteurs : que ce soit entre producteurs, entre producteur et consommateur ou en intégrant encore d'autres acteurs comme les transformateurs, les institutions locales ou les restaurateurs. La

50 Les auteurs (Rallet et Torre, 2004) précise que le terme d'organisation fait référence à « tout ensemble structuré de relations sans préjuger de la forme de la structure » (p. 27).

proximité organisée et en particulier la logique de similitude permettent d'analyser l'importance des relations (surtout des relations directes) dans les circuits courts pour recréer un lien de confiance et favoriser un rapprochement identitaire (Mundler, 2007 ; Prigent-Simonin et al., 2012a). Aubry et Kebir (2013) ont ainsi créé une typologie des différentes chaînes de distribution qui existent en fonction des relations qu'elles favorisent entre producteurs et consommateurs (voir figure 8).

Le premier cas identifié concerne les chaînes de distribution longues dans lesquelles les relations entre les consommateurs et les producteurs sont très limitées, voire inexistantes. Étant donné que l'origine des produits est généralement floue, la traçabilité peut devenir un argument de différenciation qui leur ajoute de la valeur et offre une impression de relation intermédiée par des labels et autres signes de confiance (Aubry et Kebir, 2013). Ceci concerne essentiellement les chaînes de distribution classiques. Au sein des chaînes de distribution courtes, il existe trois formes de relations différentes. Il y a tout d'abord la vente directe ou *face-to-face*, où le consommateur achète ses aliments directement auprès du producteur, favorisant ainsi une plus grande confiance et une authenticité des produits (Renting et al., 2003). C'est le cas des marchés à la ferme ou des systèmes de paniers contractuels. Ensuite, on retrouve les rapports de proximité reposant sur des relations indirectes entre le producteur et le consommateur. La production est locale, mais elle se fait grâce à un intermédiaire, comme les marchés de producteurs ou les épiceries locales. Le fait que les aliments soient produits dans la région permet d'avoir une meilleure traçabilité et offre une forme de garantie de la qualité (Aubry et Kebir, 2013). Finalement, il y a les chaînes de distribution avec des relations distantes, qui s'entretiennent notamment grâce à l'utilisation des médias, des réseaux sociaux, de plateformes de vente ou de catalogues. La relation est ainsi bâtie sur la confiance et un ensemble de valeurs partagées intermédiées par un support (Kebir et Torre, 2013).

		GEOGRAPHICAL PROXIMITY	
		<i>Weak</i>	<i>Strong</i>
ORGANIZED PROXIMITY	<i>weak</i>	<p><i>Case I</i> Supply chains with loose relations Selling on international markets Selling to supply platforms</p> <p>LONG SUPPLY CHAINS</p>	<p><i>Case II</i> Supply chains with indirect relations Collective point of sale Selling to local supermarkets* Selling to local professionals* Box schemes sold by intermediaries</p> <p>SHORT SUPPLY CHAINS</p>
	<i>strong</i>	<p><i>Case III</i> Supply chains with distance relations</p> <p>Direct online selling* Direct (mail order selling)* Box schemes sold by mail order? catalogue*</p> <p>SHORT SUPPLY CHAINS</p>	<p><i>Case IV</i> Supply chains with direct relations</p> <p>Farmer's markets* AMAP* On-farm selling* Box schemes, excl. AMAP* Fairs*</p> <p>SHORT SUPPLY CHAINS</p>

Fig.8 : Typologie des chaînes de distribution basée sur les relations de proximité (Aubry et Kebir, 2013).

Les auteurs précisent que la proximité géographique et organisée sont des notions neutres tant qu'elles n'ont pas été mobilisées pour leur donner des dimensions positives ou négatives par les individus (Kebir et Torre, 2013). Il convient aussi de noter que les combinaisons entre les formes de proximités au sein des circuits courts sont nombreuses et ne sont pas figées, d'autant plus que les initiatives en circuits courts possèdent souvent différents niveaux d'implication que Lanciano et al. (2016) définissent comme un triptyque entre projet individuel, collectif et territorial.

Afin de compléter l'analyse de ces multiples facettes des circuits courts, Hérault-Fournier et al. (2012a) rajoutent à la double proximité géographique et organisée la notion de proximité politique. Cette dimension permet d'aborder les conflits d'intérêts, les remises en cause et les affrontements quant aux objectifs des actions collectives coconstruites par les deux premières proximités. L'interdépendance des différentes dimensions de la proximité est résumée dans la figure 9 ci-dessous.

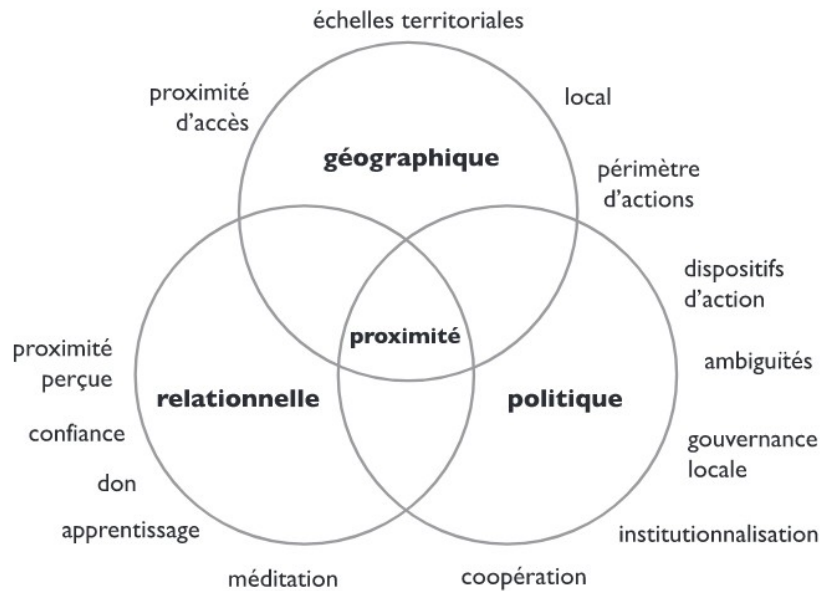


Fig.9 : Résumé de différentes dimensions de la proximité (Hérault-Fournier et al., 2012a, p. 19).

La proximité géographique, le caractère individuel ou collectif, direct ou intermédié, le niveau d'engagement, sont autant de critères qui permettent de distinguer les initiatives et les différentes modalités de vente (Lanciano et al., 2012).

3.4. Les vertus durables attribuées aux circuits courts

Face aux multiples crises engendrées par le système alimentaire dominant, les circuits courts se sont vu attribuer de nombreuses vertus d'ordre environnemental, social, économique et de gouvernance. La dimension durable des circuits courts permet de les distinguer des circuits longs souvent jugés peu durables, ou du moins ancrés dans une durabilité faible qui peine à faire évoluer les pratiques vers des méthodes soucieuses de l'environnement (Buclet, 2015). D'après le rapport de Brundtland (1987), les objectifs semblent pourtant clairs, le système alimentaire devrait à l'avenir favoriser les progrès sociaux, protéger l'environnement, utiliser les ressources prudemment et avoir une croissance économique et un taux d'emploi stable. Ilbery et Maye, dans leur article publié en 2005, posent cependant la question : « comment répondre à une problématique de durabilité basée sur des concepts de développement et de croissance économique ? » (p. 333). Sur la base de ce questionnement, les deux auteurs identifient alors deux courants dans l'agriculture durable. Le premier est défini comme *instrumentaliste*. Il cherche à réduire les externalités négatives des fermes sans remettre en cause le système agricole moderne. Les activités des chaînes de production locales

sont perçues comme des ajustements durables au sein du système agro-industriel. La seconde approche est *idéaliste* et propose de repenser l'entièreté des chaînes alimentaires. Dans ce courant, le développement d'alternatives territoriales et de circuits courts est perçu comme un modèle défiant les structures agro-industrielles dominantes. Cette dichotomie rappelle celle de Chiffolleau (2019), qui différencie les modèles de développement *Métier* et *Durabilité* ou encore celle entre la notion de durabilité forte et durabilité faible (Daly et Cobb, 1994). Dans les trois domaines, politique (durabilité faible ou forte), économique (modèle de soutenabilité faible ou forte avec les modèles *Métier* ou *Durabilité*) ou agricole (courant instrumentaliste ou idéaliste), il existe une distinction entre les mouvements souhaitant conserver le modèle dominant en lui apportant des changements et ceux qui souhaitent une refonte de ce même système.

Bien que les mouvements basés sur la durabilité forte et animés par des valeurs idéalistes paraissent plus enclins à offrir des solutions durables, leurs succès peut être nuancés dans la pratique. En effet, la durabilité souhaitée des circuits courts peut être mise à l'épreuve par des problèmes de logistique, comme la provenance de la fourniture (foins, engrais, machine), les enjeux de stockage ou le manque de transformateurs locaux (Aubry et al., 2011). Pour certains auteurs, il manque aussi de preuves quant au lien entre proximité et diminution de la consommation énergétique et de l'émission de gaz à effet de serre (Colonna et al., 2011). De plus, la compétition et le marché poussent les acteurs souvent à chercher l'efficacité et une certaine instrumentalisation des ressources. La différenciation grâce au *local*, *qualité*, *alternatif*, *durable*, ne garantit pas forcément plus de durabilité (Ilbery et Maye, 2005). Du côté des bénéfices sociaux, des critiques s'élèvent quant à leurs capacités à répondre aux inégalités sociales et aux problèmes nutritionnels des personnes défavorisées (Colonna et al., 2011). Malgré une volonté d'accessibilité, beaucoup de circuits courts restent un marché de niche pour des personnes à hauts revenus. Finalement, d'un point de vue économique, il existe des interrogations sur la capacité des circuits courts à produire suffisamment pour subvenir aux besoins alimentaires d'un territoire (Colonna et al., 2011). Enfin, leur développement est souvent limité à cause d'une faible visibilité, ce qui les rend plus difficiles d'accès (Laudier, 2015).

Toutes les critiques énoncées ci-dessus illustrent l'extrême complexité d'une évaluation définitive de la durabilité des circuits courts. Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils ne peuvent pas offrir un terrain plus favorable pour l'émergence de pratiques durables. C'est pourquoi, au lieu d'utiliser la division classique en trois dimensions du développement durable, Buclet propose, dans l'ouvrage pluridisciplinaire dirigé par Bourg et Papaux (2015), d'identifier plusieurs principes d'action, indépendants de l'origine des mouvements, qui favoriseraient l'émergence de durabilité : la

pluralité des motivations (pas uniquement égoïstes et autocentrées), la pluralité des modes d'interactions sociales, les principes promus, l'accroissement de *capabilités*⁵¹, de la démocratie participative et des proximités. L'ensemble de ces principes ne sont toutefois pas en eux-mêmes les déterminants de la durabilité. Pour cela il faudrait, selon l'auteur, qu'ils soient accompagnés d'une volonté des acteurs de contribuer à un changement. Porteuses de ces principes, ces initiatives peuvent contribuer à une organisation économique plus décentralisée et plus encline à intégrer les enjeux du développement durable (Laudier, 2015). C'est pourquoi Chiffolleau (2008) propose d'étudier la durabilité des circuits courts par une approche reposant sur les indicateurs suivants : la contribution à un commerce plus juste, le renforcement du lien entre producteur et consommateur, le maintien des exploitations et le renouvellement de la coopération entre les producteurs.

51 Les capabilités sont définies par Nussbaum (2011) comme « un ensemble de possibilités, ou de libertés substantielles, que les individus peuvent décider d'exercer ou non » (p. 37).

Partie 2 : Étude de terrain

4. Méthodologie

Dans ce chapitre, seront présentés la méthode et les outils d'enquête utilisés dans ce travail. Cette section permet de circonscrire le sujet d'étude, de présenter l'échantillon de personnes choisies comme répondantes et d'expliquer comment les données ont été traitées. Ces dernières ont ensuite été utilisées afin de donner une réponse aux questions et objectifs de recherche qui sont rappelés dans la première sous-section.

4.1. Contexte d'étude et objectifs de recherche

Dans le prolongement du Programme national de recherche *Alimentation saine et production alimentaire durable* (PNR 69) de 2011, ce mémoire propose d'étudier le phénomène des circuits courts alimentaires à Genève et à comprendre comment ils s'organisent pour repenser un système alimentaire plus durable. En effet, ces réseaux alimentaires alternatifs, ou circuits courts, prennent de l'ampleur et s'implantent un peu partout ; comme à Genève, où l'initiative des Jardins de Cocagne est l'une des plus anciennes de Suisse. Ces circuits s'évertuent à former un modèle alternatif local qui offre des pistes d'action pour penser la transition d'un système alimentaire suisse plus juste, plus solidaire et plus écologique.

La question de recherche, ainsi que les sous-questions et les hypothèses qui en découlent sont les suivantes :

Quels sont les enjeux liés à la réapparition des circuits courts alimentaires à Genève depuis le début des années 2000 ? **Dans quelle mesure les circuits courts alimentaires genevois permettent-ils de penser de nouveaux systèmes alimentaires plus durables dans un contexte de transition du système agro-alimentaire suisse⁵² ?** Quels sont les limites et les verrouillages socio-techniques auxquels les circuits courts alimentaires genevois doivent faire face ?

⁵² La question centrale est mise en gras.

Hypothèses :

1. Le système alimentaire agro-industriel dominant en Suisse est responsable de nombreux déséquilibres économiques, sociaux et environnementaux.
2. L'échelle régionale des circuits courts alimentaires genevois est plus adaptée pour mettre en place des pratiques agricoles et alimentaires inscrites dans la durabilité.
3. Les circuits courts alimentaires genevois, par leur ancrage de proximité et leur désir de renforcer les liens sociaux, permettent de repenser un système alimentaire territorialisé aux mains des citoyens.
4. L'émergence des circuits courts reste toutefois un marché de niche qui séduit, mais peine à être viable.

Pour y répondre, ce travail se base sur une analyse qualitative, ainsi que sur les deux approches suivantes : l'approche « organique » de la durabilité de Maréchal et al. (2019) et celle de la proximité de Rallet et Torre (2004). La première est utilisée afin d'étudier la durabilité des circuits courts alimentaires genevois de façon participative et inclusive « telle qu'elle est vécue et mise en œuvre par les acteurs dans la pratique quotidienne de leur métier » (*Ibid.*, p. 46) et pas uniquement selon les trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable. Cette approche invite à interroger les modèles entrepreneuriaux, les interactions socio-économiques, les motivations, les conceptions et les valeurs des acteurs des circuits courts. Elle est le résultat d'un processus itératif et inductif qui confronte les réalités du terrain et les problématiques soulevées par les acteurs à la littérature scientifique étudiée. Ensuite, l'approche de la proximité telle que présentée par Rallet et Torre (2004), puis reprise par Aubry et Kebir (2013) a été mobilisée afin de comprendre comment le « monde des circuits courts » au sein de l'agriculture genevoise s'organise pour repenser le système alimentaire et pour avoir un impact, avec ses pratiques, dans un contexte de transition vers plus de durabilité. La proximité, par ses caractères géographiques et organisés, offre un cadre d'analyse propice pour observer la territorialisation et l'appropriation des enjeux durables par les circuits courts. La proximité organisée en particulier permet d'appréhender les relations existantes dans les circuits courts et de comprendre comment l'organisation d'acteurs en réseaux, grâce à des logiques de similitude et d'appartenance, pourrait expliquer la création de dynamiques sociales et l'adoption de comportements et d'attitudes plus durables. Ces approches permettront d'avoir une vue d'ensemble des interactions entre les différentes initiatives, ainsi que des diverses pratiques, idées et acteurs qui constituent les circuits courts alimentaires genevois.

4.2. Stratégie de recherche et méthodes de collectes de données

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la stratégie de recherche qualitative s'est faite en plusieurs étapes. Tout d'abord, il a fallu choisir un terrain d'étude et créer un répertoire des initiatives des circuits courts alimentaires appartenant au système alternatif genevois. Après une sélection des acteurs principaux de ce réseau, des entretiens semi-directifs ont été menés avec les porteurs de projets afin de documenter et étudier les pratiques et les valeurs qu'ils soutiennent. L'analyse de ces données devrait ensuite permettre d'établir en quoi ces projets constituent des alternatives au système alimentaire dominant et offrent des perspectives plus durables pour une transition du système agro-alimentaire suisse.

4.2.1 Choix du lieu et délimitation du terrain d'étude

Le découpage proposé par Rastoin et Gherzi (2010) pour analyser le système alimentaire (voir chapitre 1) a été utilisé comme base dans ce travail pour délimiter le champ d'action : les acteurs principalement ciblés sont les producteurs, la zone géographique choisie est le canton de Genève et le modèle de circulation des flux de biens et services est le modèle des circuits courts.

La première étape a consisté à délimiter les contours de l'objet de recherche, soit les circuits courts alimentaires, et choisir un terrain d'étude. En écho aux travaux de Maréchal (2008) (détaillée au chapitre 3), la définition des circuits courts retenue dans cette étude repose sur les 6 critères suivant :

1. Les circuits courts sont des modes de commercialisation (avec des lieux physiques ou institutionnels où les produits changent de main) ;
2. Ils incluent des échanges monétisés ;
3. Le nombre d'intermédiaire est réduit généralement à 0, 1 voire 2 au maximum.
4. Les circuits courts s'ancrent dans un territoire ;
5. Ils donnent de l'importance aux aspects relationnels.
6. Il n'y a pas de consommation sur site.

Face à une limitation de temps et de moyens, cette définition a l'avantage de restreindre les circuits courts à un petit nombre de modalités de vente : les marchés, les points de vente à la ferme, les points de vente collectifs et les systèmes de paniers.

Une fois l'objet d'étude défini, l'étape suivante a consisté à choisir le lieu d'étude. Les régions périurbaines et celles faiblement spécialisées offrent un cadre privilégié pour le développement de ces modes de distribution et pour reconstruire le lien entre ville et campagne (Gomez et Naves, 2018). Genève⁵³, étant un petit canton entouré de montagnes avec une campagne proche de la ville, semble ainsi offrir un cadre favorable à l'émergence de projets en circuits courts. En effet, il existe un fort terrain d'innovation dans les projets alternatifs et militants, comme dans le cas des Jardins de Cocagne⁵⁴ nés en 1978. Sur leur site internet, le projet est présenté comme une réponse à une volonté citoyenne de faire « faux bond aux soi-disant "lois économiques du marché" qui leur proposaient surtout des légumes insipides, au coût social et environnemental élevé, cultivés aux antipodes et dont la haute teneur en pesticides comblait la perte en nutriments »⁵⁵. Le modèle d'insertion sociale et professionnelle sur des exploitations maraîchères des Jardins de Cocagne sera d'ailleurs largement repris en France dès les années 1990, constituant aujourd'hui un réseau, intitulé le Réseau Cocagne, de plus de 100 structures⁵⁶. En 2003, l'Affaire TourneRêve crée également une association innovante de producteurs qui œuvrent ensemble pour repenser l'agriculture en termes « d'interdépendance, de solidarité et de proximité »⁵⁷. Plus tard, ce sont les premières épicerie coopératives suisses, inspirées du projet de *Park Slope Food Coop*⁵⁸ à Brooklyn, qui voient le jour dans le canton. C'est pour l'ensemble de ces initiatives innovantes que Genève a été choisie comme lieu d'étude.

4.2.2 Construction d'un répertoire d'initiatives en circuits courts à Genève

Après avoir délimité de manière théorique l'objet d'étude, la seconde étape a été de constituer un répertoire des différentes alternatives et projets qui pratiquent de la vente en circuit court dans le canton de Genève. Ces initiatives ont été classées dans des catégories de circuits courts « types »

53 Bien que la mention de Genève fasse autant référence à la ville, qu'au canton, dans ce papier Genève qualifiera uniquement le canton.

54 Une coopérative de mangeurs et producteurs à l'origine du concept de paniers contractuels en Suisse.

55 Informations repérées à <https://cocagne.ch/c58/la-cooperative> [consulté le 22.03.2022].

56 Informations repérées à <http://www.reseaucocagne.asso.fr/historique-2/> [consulté le 22.03.2022].

57 Informations repérées à <https://www.affairetournerreve.ch/vision/> [consulté le 05.10.2021].

58 Park Slope Food Coop est le premier projet de magasin coopératif apparu en 1973 aux États-Unis, à Brooklyn. Repéré à <https://www.foodcoop.com/mission/> [consulté le 23.05.2022].

qui seront présentées par la suite. La création d'un répertoire permet d'avoir une vue d'ensemble du terrain de recherche et de déterminer les acteurs clés de ce travail.

Plusieurs méthodes ont été utilisées pour trouver les projets et pour construire ce répertoire. Tout d'abord, une importante partie de la recherche a été faite grâce à la page de recensement de Genève Terroir « points de vente de produits du terroir »⁵⁹ créé par l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) en 2004. D'autres adresses ont été trouvées sur les sites internet de la Ville de Genève « faire ses courses dans le contexte actuel »⁶⁰, de la fédération romande des consommateurs « les bonnes adresses de la frc »⁶¹ et du Mouvement pour une Agriculture Paysanne et Citoyenne (MAPC) « les membres »⁶². Puis, l'effet *boule de neige*, qui permet de déterminer les liens entretenus entre les acteurs à partir d'un noyau d'individus (ici initiatives), a permis de compléter le répertoire (Gremaud, 2019). Sa création a été faite en amont des autres étapes de recherche. Toutefois des ajustements ont été apportés en cours de route, comme la découverte progressive de nouvelles initiatives, prolongeant son élaboration.

La population d'étude retenue comprend 48 sites et initiatives en circuits courts de différents « types » (voir tableau 2). Il a ensuite fallu déterminer, parmi ce panel d'initiatives, celles qui étaient les plus pertinentes pour cette étude. Il convient de préciser que la liste des initiatives recensées n'est pas exhaustive. De nombreux projets apparaissent et disparaissent dans ce milieu et il peut parfois être difficile d'avoir une vue complète de la foisonnante diversité de projets existants.

4.2.3 Choix de l'échantillon

L'échantillon sélectionné, sur la base du répertoire, repose sur un choix raisonné et sur l'idée que l'étude « des interactions entre les divers types de circuits courts à l'échelle d'un territoire apporte des éléments utiles à leur compréhension, et complémentaires à ce que l'on peut apprendre par l'analyse approfondie de chacun d'entre eux » (Maréchal, 2008, p. 11). Une méthode qui se justifie lorsque l'intérêt se porte sur les spécificités d'une population dans son ensemble, plus qu'aux variations internes (Beaud, 2010). La population d'intérêt dans cette étude est celle qui s'évertue à créer et entretenir le réseau de circuits courts à Genève. Ainsi, les initiatives ont été choisies parmi plusieurs modalités « types » de distribution plutôt que sur une seule de ces modalités. L'hétérogénéité de l'échantillon permet d'avoir une vue générale de la problématique sur le lieu d'étude.

59 Repéré à <https://geneveterroir.ch/fr/points-de-vente-de-produits-du-terroir/4775> [consulté le 25.10.2021].

60 Repéré à <https://www.geneve.ch/fr/actualites/faire-courses-contexte-actuel> [consulté le 25.10.2021].

61 Repéré à <https://www.frc.ch/utile-au-quotidien/les-bonnes-adresses/> [consulté le 26.10.2021].

62 Repéré à <https://mapc-ge.ch/membres-producteurs-acteurs/> [consulté 26.10.2021].

Bien que ce travail tente d'apporter un regard systémique sur les circuits courts genevois, les consommateurs n'ont pas été interrogés en tant que tels car, pour ce faire, il aurait été plus avisé de recourir à une étude quantitative. En effet, pour interroger un panel suffisamment hétérogène, le travail aurait été trop important et complexe dans le cadre de cette recherche. De plus, des travaux se sont déjà penchés sur l'intérêt des consommateurs pour les circuits courts, pour le biologique ou encore pour la consommation locale en Suisse⁶³. Au contraire, il existe peu de travaux sur les motivations des producteurs et des porteurs de projets à créer ou à rejoindre de tel circuits. Il convient de souligner que plusieurs répondants ont pu parler en qualité de consommateur. En effet, ces initiatives sont souvent portées par des citoyens, eux-mêmes, consommateurs.

Les transformateurs sont une catégorie d'acteurs encore peu considérée dans la chaîne logistique alimentaire et dans les travaux qui se penchent sur ce domaine. Ils incarnent pourtant un rôle clé dans une société de consommation qui achète toujours plus de produits prêts-à-manger. Bien que ce secteur mériterait d'être plus largement investigué, il ne sera pas traité directement dans ce travail. Cependant, il faut noter que les activités des acteurs en circuits courts sont très diversifiées et certaines initiatives, bien que cela ne soit pas forcément leur activité principale, font de la transformation (par exemple, la Touvière propose des confis de légumes, du sirop ou des jus ; les Cueillettes de Landecy organisent des ateliers de création de confitures ; le domaine de la Devinière, étant un vignoble, transforme le raisin en vin).

L'échantillon retenu compte 15 répondants. Ce sont les personnes qui ont accepté la proposition d'entrevue pour cette étude. Cet échantillon peut être jugé suffisant car l'objectif est de recueillir des données aux près des acteurs à l'origine de ce phénomène et non pas de rendre compte de toute la population (Bourrier, 2021). Ils ont été contactés par e-mail et invités à participer à un entretien par rencontre sur le terrain ou, sinon, par téléphone ou par visioconférence.

Un échantillon de divers circuits courts genevois a été sélectionné sur la base du répertoire construit ; certains critères, comme l'ancienneté ou le degré de militantisme, ont été privilégiés afin de sélectionner les initiatives les plus pertinentes pour ce travail. Deux personnes externes ont également été interrogées en qualité d'experts et pour leur proche relation avec les circuits courts genevois (Christophe Dunand et Josée Bélanger).

63 Dans ce mémoire, il est notamment fait mention aux travaux de Hainard et al. (2012) auprès des membres de la Fédération Romande des Consommateurs et au rapport de l'OFAG (2022) sur l'évolution de la consommation des denrées biologiques.

4.2.4 Entretien semi-directif

Des entretiens semi-directifs avec des représentants des initiatives ont été menés afin de connaître, documenter et analyser les pratiques et les idées sur l'état des circuits courts à Genève. C'est une méthode très répandue dans les travaux en sciences sociales et dans la recherche d'approche qualitative. Ce procédé est intéressant dans le cadre de cette étude, car « l'enquête par entretien est [...] particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent » (Blanchet et Gotman, 2007, p. 24). L'entretien peut être qualifié de directif, car les thèmes et les grandes questions ont été préétablies, mais il est non-directif à l'intérieur de ces thèmes (Bourrier, 2021). Les questions et les discussions abordées peuvent ainsi légèrement différer en fonction des interlocuteurs car, comme mentionné par Bourrier (2021), « il existe autant d'interviews que d'interviewers » (p. 29). Cette affirmation s'est avérée d'autant plus évidente compte tenu des profils et des projets très variés soutenus par les personnes interrogées.

Afin de garantir une structure à l'entretien, une grille de questions contenant les thèmes importants à traiter a été préparée en amont⁶⁴. Des questions ont pu être ajoutées pendant les entretiens en réaction au discours du répondant et à la spécificité de l'initiative.

Les entretiens ont eu lieu entre décembre 2021 et février 2022. La majorité d'entre-eux se sont déroulés sur le site des initiatives ou dans des cafés (à des heures peu bruyantes) et ont duré une heure.

Dans l'ordre chronologique, les entretiens réalisés sont les suivants :

- **Ferme collective et diversifiée** (Sarl), la Touvière : Edouard Pouteil-Noble, associé. L'entretien a eu lieu à la ferme le 03.12.21.
- **Coopérative de producteurs de fruits et légumes**, l'Union Maraîchère de Genève (UMG) : Xavier Patry, directeur. L'entretien a eu lieu au centre de l'UMG à Perly le 08.12.21.
- **Domaine de vignerons-encaveurs bio**, le Domaine de la Devinière : Willy Cretegnny, fondateur et maire de Satigny. L'entretien a eu lieu au domaine le 14.12.21.
- **Épicerie écoresponsable en vrac**, le Bocal Local : Chloé Noverraz, employée de l'association. L'entretien a eu lieu au café-restaurant *Saveurs & Couleurs* le 14.12.21.

64 Voir dans les annexes.

- **Épicerie coopérative et participative**, la Fève : Benoît Molineaux, membre fondateur. L'entretien a eu lieu dans les locaux de la coopérative d'habitation *Équilibre* le 15.12.21.
- **Chambre de l'Économie sociale et solidaire (ESS)** à Genève, Après-Ge : Christophe Dunand, fondateur. L'entretien a eu lieu dans les locaux de *Réalise* le 16.12.21.
- Spécialiste en marketing, enseignante à la Haute école de gestion de Genève et membre du conseil d'administration de *SwissWine Promotion* : Josée Bélanger. L'entretien a eu lieu par zoom le 19.01.22.
- **Épicerie en ligne et physique de produits locaux**, Espace-terroir SA : Guillaume Lambert, fondateur. L'entretien a eu lieu par téléphone (enregistrement de très mauvaise qualité, quasi-inutilisable) le 21.01.22.
- **Épicerie coopérative et participative**, le Nid : Antonin Calderon, fondateur. L'entretien a eu lieu à l'*Espace* le 24.01.22.
- **Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne**, le MAPC : Nicolas Bloch, membre actif de l'MAPC et responsable de la distillerie de Saconnex-d'Arve. L'entretien a eu lieu au café-restaurant *Les Savoises* le 24.01.22.
- **Association autour d'un jardin en auto-cueillette**, les Cueillettes de Landecy : Jacques Falquet, président. L'entretien a eu lieu à son domicile le 24.01.22.
- **Ferme diversifiée**, la Ferme des Verpillières : Antoine Descombes, associé. L'entretien a eu lieu sur le site de la ferme le 27.01.22.
- Pionnier de l'agriculture contractuelle de proximité à Genève et fondateur des Jardins de Cocagne, des Cueillettes de Landecy et de l'Affaire TourneRêve. Il est également membre actif de la Fève et a participé à la création du modèle alimentaire du quartier des Vergers : Reto Cadotsch. L'entretien a eu lieu à l'*Auberge des Vergers* le 01.02.22.
- **Coopérative maraîchère pionnière des circuits courts alimentaires genevois**, les Jardins de Cocagne : Raphaël Dard, membre depuis une quinzaine d'année du comité de la coopérative. L'entretien a eu lieu au café-restaurant le *Remor* le 05.02.22.
- **Coopérative agricole de l'écoquartier des Vergers**, la Ferme des Vergers : Olivia Boutay, membre fondatrice. L'entretien a eu lieu sur le site de la ferme le 07.02.22.

Avant de commencer les entretiens, toutes ces personnes ont accepté d’être enregistrées, citées et identifiées dans ce travail. Les entretiens ont été enregistrés pour permettre une écoute active, puis ont été retranscrits afin de les analyser. L’unique entretien téléphonique a également été enregistré, mais la qualité sonore s’est avérée très mauvaise, quasi-inaudible. Il a donc été difficile de l’intégrer pleinement à cette étude. Par la suite, certains entretiens ont eu plus ou moins d’importance pour comprendre la complexité systémique des circuits courts. Ces derniers servent de compréhension du terrain et d’appui pour la discussion.

C’est également le cas de deux tables rondes qui ont eu lieu en fin d’année 2021 sur la thématique des circuits courts alimentaires. La première, intitulée *Tables rondes sur les circuits courts alimentaires*, a été organisée par Les Artisans de la Transition le 17 novembre 2021 à Genève dans la cadre d’une série de conférences présentant, en Suisse romande, la dynamique alimentaire du quartier des Vergers à Meyrin. La première table ronde portait sur « les épiceries participatives, un levier des circuits courts alimentaires », tandis que la deuxième avait pour sujet « l’accès à la terre, maillon essentiel de la transition alimentaire ». Outre l’apport non-négligeable d’informations et de témoignages, cet événement a facilité la prise de contact avec les nombreux intervenants présents ce soir-là. Le deuxième événement, qui a eu lieu le 20 novembre 2021, a été organisé par l’Association romande des Magasins du Monde à l’occasion de la Fair Week. Elle avait pour intitulé *Local et équitable, est-ce possible ?* et questionnait les mécanismes de rémunération des producteurs et productrices, ainsi que les conditions de production équitable en Suisse. Bien que moins axée sur les circuits courts alimentaire genevois, cette table ronde a également été une source d’information et a favorisé la rencontre avec des intervenants de ce domaine.

4.3 Analyse des données

L’analyse du contenu des données qualitatives passe, en premier lieu, par une réduction de celles-ci. Il convient d’identifier les thèmes principaux, puis de théoriser progressivement par la mise en relation des sous-thèmes avec les thèmes principaux (Burton-Jeangros, 2021). Face à l’abondance de données obtenues lors des entretiens, l’analyse thématique a été menée de façon inductive et sur la base de catégories préétablies dans le guide d’entretien. La classification de l’information a été faite en gardant à l’esprit la problématique et les questions de recherche, afin que les données puissent y répondre au mieux.

Les circuits courts alimentaires s'inscrivent dans le système alimentaire dit alternatif. Cette qualification souligne son caractère minoritaire et différencié du système industriel dominant. L'un des objectifs de ce travail est de répertorier et d'analyser les pratiques et les idées des acteurs de circuits courts pour repenser le système alimentaire et tendre vers plus de durabilité. Dans cette optique et en s'appuyant sur la méthodologie de Maréchal et al. (2019), une attention particulière a été portée sur certains éléments du discours des répondants pour identifier « la durabilité interne des organisations et la durabilité qui émane des interactions entre l'organisation et son territoire » (p. 52). Ces éléments ont été classés selon :

1. les aspects économiques (autonomie des agriculteurs et compétences nécessaires, viabilité, répartition de la valeur ajoutée, contribution à un commerce plus juste, etc.)
2. les aspects sociaux (reconnaissance sociale et professionnelle des producteurs, qualité de l'emploi, mode de gouvernance, etc.)
3. les aspects environnementaux (pratiques agricoles, biodiversité, la valorisation des sous-produits, etc.)
4. les aspects territoriaux (pertinence des outils d'accompagnement, coopération économique à l'échelle locale, fonction de cohésion sociale, développement/préservation du paysage, etc.).

Cette grille multicritères de Maréchal et al. (2019) a été analysée en se concentrant essentiellement sur le rapport à la durabilité des producteurs et porteurs de projets. L'analyse des données a ainsi permis de mettre en avant trois grandes thématiques transversales révélant une volonté d'agir et de repenser le système alimentaire de manière plus durable. La première présente le désir affiché des différents acteurs de réintroduire de la diversité et de la complexité à chaque étape afin de rendre le système alimentaire plus résilient. Le second révèle une interdépendance entre les différents niveaux – *micro* (exploitation), *méso* (le projet) et *macro* (le territoire) – existant au sein des alternatives, ainsi qu'une nécessité d'étudier la triple proximité qui en découle (producteurs-nature, producteurs-producteurs, producteurs-consommateurs/institutions) pour tendre vers des cycles globaux de valeur. Finalement, la dernière thématique abordée est le projet sous-jacent de créer une démocratie alimentaire pour instaurer des stratégies durables dans les territoires dans une vision à long terme.

Cette approche permet donc une analyse de la durabilité « vivante et nuancée, dynamique et évolutive » (Maréchal et al., 2019, p. 57). Elle permet également de dégager plusieurs enseignements différents ou transversaux en fonction du lieu d'étude et du contexte.

5. Répertoire des initiatives des circuits courts alimentaires genevois

À Genève, le nombre de structures en circuits courts n'a eu de cesse d'augmenter ces dix dernières années. Afin de rendre compte de cette importante diversité de projets et de leurs dynamiques sur ce territoire, les initiatives ont été analysées selon deux logiques : (1) leurs modalités de vente, (2) leurs relations.

Cette première étape cherche à identifier la pluralité des profils et de démarches existantes dans les circuits courts alimentaires genevois. Les initiatives recensées qui cochaient les critères de Maréchal (2008) susmentionnés ont été classées en fonction de leurs modalités « type » de vente⁶⁵. Toutefois, si certains projets incarnent une seule modalité de vente, beaucoup d'entre eux sont polyvalents. Ils cumulent plusieurs modalités différentes pour des raisons variées ; comme par exemple, la sécurité de l'écoulement de la production, la diversification des points de vente permettant de créer des relais dans d'autres régions de la ville ou encore offrir une plus grande gamme de biens et de services aux consommateurs. Ces raisons dépendent beaucoup du « type » d'initiative (au moins une initiative de chaque « type » a été rencontrée) et des acteurs qui les portent. C'est pourquoi, dans un deuxième temps, la classification initiale sera nuancée par une étude plus approfondie des acteurs à l'origine des projets, ainsi que de la variété de modalités de vente qu'ils utilisent ; ceci afin de rendre compte de la complexité et de la dynamique proactive de ce modèle alternatif.

La création d'un répertoire des circuits courts alimentaires, bien qu'il ne soit pas exhaustif, permet donc de circonscrire le système alimentaire alternatif genevois et d'en identifier les acteurs principaux. Dans un deuxième temps, afin de rendre compte de la texture sociale et vivante de ce réseau, les relations entre les différents projets seront étudiées en se basant sur l'approche de la double proximité géographique et organisée de Rallet et Torre (2004). Loin d'être figé, ce panorama s'ancre dans un espace-temps donné car le caractère innovant de ce système l'expose à une forte pression : si le nombre de structures en circuits courts augmente, certaines disparaissent parfois aussi vite qu'elles sont apparues.

65 L'obtention des informations pour classer ces initiatives s'est faite par le biais de leurs sites internet.

5.1 Les modalités « types » de vente en circuit court

Ces modalités « types » ont été basées sur le livre de Montigny intitulé *Utiliser les circuits courts* publié en 2020. Cet ouvrage liste onze différentes modalités de vente qui permettent d'acheter et de vendre des produits alimentaires en circuits courts. Les modalités « types » retenues, lorsqu'on applique la définition de circuits courts de Maréchal (2008), sont :

1. **Les boutiques à la ferme ou marché à la ferme** : sont des locaux sur le site d'exploitation qui permettent aux producteurs de vendre leurs productions directement aux consommateurs. Bien souvent, ces magasins fermiers proposent également des produits d'autres fermes avoisinantes ou régionales.
2. **Les magasins de producteurs** : sont des points de vente organisés et tenus par un collège de producteurs locaux qui s'assemblent pour proposer leurs productions en un seul et même endroit. La permanence du magasin est assurée par relais.
3. **Les paniers de l'Agriculture Contractuelle de Proximité (ACP ou AMAP en France)** : incarnent un partenariat formé entre un groupe de consommateurs et un maraîcher. Les consommateurs s'engagent à consommer sa production à un prix déterminé et sur une période donnée (généralement une saison ou une année). Le producteur, en retour, s'efforce d'offrir des produits frais, de qualité et de saison. La livraison se fait soit sur le site de production, soit par livraison à domicile ou à de points de distribution.
4. **La cueillette de fruits et légumes** : est faite par les consommateurs à la ferme sur des terrains agricoles entretenus par des maraîchers. Les mangeurs récoltent eux-mêmes les fruits et les légumes. La récolte peut être pesée, soit par les consommateurs, soit par le producteur, avant d'être payée. Il existe également des modèles où les quantités de légumes sont définies à l'avance par des surfaces du terrain attribuées à chaque membre.
5. **Les coopératives alimentaires** : constituent un rassemblement entre un groupe de consommateurs (les coopérateurs ou membres) et un groupe de producteurs. Ces coopératives prennent la forme physique d'épicerie participative, avec pour objectif le contrôle de la production et de la distribution à travers des discours et des pratiques sociales et solidaires. Celles qui imposent d'être membre pour venir faire ses courses sont dites fermées, tandis que les autres sont dites ouvertes. Dans le modèle ouvert, les membres bénéficient de rabais sur les produits comparativement aux non-membres (LaRevueDurable, 2021b).

6. **Les boutiques et épiceries** : proposent de centraliser la vente de produits locaux (frais ou transformés) provenant des producteurs de la région. Elles offrent ainsi un point de vente citadin et participent à recréer un lien entre la ville et la campagne.
7. **Les plateformes en ligne** : sont des épiceries en ligne proposant un catalogue de produits locaux (frais ou transformés). La plateforme peut être tenue directement par l'exploitant pour visibiliser ses produits, ou alors par une entreprise privée qui travaille en collaboration avec des producteurs régionaux. Les livraisons se font à domicile ou dans des points de distribution.

Il convient de noter que répertorier toutes les initiatives qui composent les circuits courts alimentaires genevois est une tâche compliquée. En effet, plusieurs initiatives n'ont pas de site internet propre et passent par des plateformes telles que Facebook ou Instagram pour communiquer sur leurs projets. Les descriptions y sont souvent sommaires et il s'avère parfois difficile de vérifier certaines informations. Pour les projets ayant des sites web, la quantité d'informations utilisables peut être tout aussi sommaire, car beaucoup d'entre-eux n'ont pas le temps de les mettre à jour ou de fournir du contenu.

Si plusieurs sites internet effectuent un travail de recensement de ces modalités alternatives de vente, ils ne tiennent pas toujours compte des mêmes définitions des circuits courts et ne sont pas systématiquement remis à jour. C'est pourquoi ce répertoire regroupe essentiellement les alternatives les plus formelles.

L'exclusion de certaines catégories identifiées par Montigny (2020) se justifie par l'application des critères de Maréchal (2008) pour définir les circuits courts et par la capacité de repérage des initiatives limitée dans le temps par les contraintes de ce travail (ressources, temps). Les marchés alimentaires, bien qu'ils représentent l'un des modèles de vente directe les plus anciens, n'ont pas été retenus. Ils constituent des manifestations périodiques en des lieux aménagés qui rassemblent un grand nombre de producteurs et artisans à des fins commerciales. Il est donc difficile d'identifier aisément la provenance et le mode de production des différents stands. Les salons et les foires, ainsi que les distributeurs automatiques, ne sont pas non plus pris en compte dans cette étude car ce ne sont pas des modalités de vente très répandues à Genève.

Modalités « types » de vente	Initiatives	Année d'entrée en fonction	Localisation (commune)	NPA ⁶⁶
La vente directe - Relation directe				
Les marchés à la ferme (10)	Chenevard	1960	Meinier	1252
	La Ferme de Budé	1961	Genève	1209
	La Ferme du Lignon	1965	Vernier	1219
	La Ferme Courtois	1990	Versoix	1290
	La Touvière	1995	Meinier	1252
	Le panier de Nicole	2010	Russin	1281
	Trajets Jardins	2014	Troinex	1256
	La Ferme du Sonneur	2019	Avully	1237
	Marché à la Ferme Veyrier	2020	Veyrier	1255
	Ferme de Bernex	À venir	Bernex	1233
Les magasins de producteurs (3)	Union Maraîchère de Genève⁶⁷	1949		
		Ouverture des magasins en :		
		2008	Carouge	1227
		2014	Perly	1258
		2020	Genève	1201
Les paniers contractuels (13)	Les Jardins de Cocagne	1978	Avusy	1285
	L’Affaire TourneRêve	2003	Choulex	1244
	La Ferme des Verpillères – Les Ares et vous	2006	Choulex	1244
	Les Vergers d’Épicure	2007	Bardonnex	1257
	Les Jardins de Charrotons	2007 – 2017	Confignon	1232
	Les Potagers de Gaïa	2008	Hermance	1248
	Les Jardins de Mamajah	2011	Bernex	1233
	Cultures Locales	2011	Dardagny	1283
	Les Jardins de Max	2012	Vésenaz	1222
	La Ferme du Monniati	2013	Jussy	1254
	Les Serres de la Croix-Rouge	2013	Troinex	1256
	La Ferme des Vergers	2018	Meyrin	1217
	Micro-ferme de L’Ortie ⁶⁸	2021	Meinier	1252

66 Numéros postaux d’acheminement Suisse (NPA).

67 L’Union Maraîchère de Genève regroupe une vingtaine de producteurs franco-suisse au sein de sa coopérative. Certains d’entre eux pratiquent également de la vente en circuit court sous forme de marché à la ferme, de vente en ligne ou d’auto-cueillette (c’est le cas notamment des Terres et Serres genevoises, du domaine de Mattines ou de la Ferme de la Feuillasse). Toutefois, ils n’ont pas été comptabilisés individuellement mais sont regroupés sous l’entité de l’UMG. Informations repérées à <https://umg.ch/productors/> [consulté le 28.10.2021].

La cueillette (2)	Les Cueillettes de Landecy	2004	Bardonnex	1257
	Les Petits Fruits du Marais	2017	Gy	1251
Les circuits courts – Relation indirecte				
Les coopératives alimentaires (2)	Le Nid	2018	Genève	1205
	La Mini-fève est devenue la Fève	2018 2020	Meyrin	1217
Les boutiques et épiceries (12)	Le Marché de vie	1970	Genève	1207
	Le Marché de la Plaine du Loup	2011	Bernex	1233
	Nature en vrac	2015	Genève	1201
	Senza	2017	Carouge	1227
	L'Épicerie du marché	2017	Carouge	1227
	Le Bocal Local	2018 - 2022	Genève	1201
	L'Arcade	2018	Genève	1207
	Chez Mamie	2019	Genève	1204
	La Fermette à Soral	2020	Soral	1286
	Espace-terroir, l'épicerie	2020	Carouge	1227
	Tout Local	2020 2022	Genève – Saint-Jean Genève – Plainpalais	1203 1205
	Épicerie de Troinex	2021	Troinex	1256
Internet et les circuits courts – Relation distante				
Les plateformes d'épiceries en ligne (6)	Espace-terroir	2008	Carouge	1227
	La Genevoise du Terroir	2014	Satigny	1242
	Karibou	2015	Genève	1205
	Magic Tomato	2016	Carouge	1227
	Meaty	2020	Genève	1202
	Organy	2021	Genève	1204

Tab.2 : Répertoire des initiatives en circuits courts à Genève en fonction de leurs modalités de vente. Les initiatives qui ont été interrogées pour l'étude sont indiquées en gras. La structure du tableau est inspirée de Gremaud (2019).

68 Dernière initiative recensée, elle ne figure pas sur les cartographies 5 et 6.

Les marchés à la ferme sont les premiers à refaire surface avec des pionniers comme la Ferme de Chenevard (ferme agricole) ou encore la Ferme de Budé et la Ferme du Lignon (des fermes urbaines). Le marché à la ferme peut avoir un but légèrement différent en fonction de la structure agricole. D'un côté, il y a les exploitants agricoles qui voient dans ce modèle un moyen d'écouler la production sur site (donc pas besoin de livraison ou d'intermédiaire, les produits sont très frais, pas besoin de les déplacer donc cela garantit leur qualité, etc.) avec un accès en libre-service (éliminant la main-d'œuvre) ; c'est le cas de la Ferme de Chenevard ou de la Touvière. De l'autre côté, il y a des fermes qualifiées d'urbaines car elles se situent en ville, qu'elles permettent la reprise de bâtiments agricoles dans des zones à bâtir et qu'elles ont souvent des petits espaces de culture qui ne leur permettent pas d'avoir une activité agricole pure. Ces fermes offrent ainsi une vitrine sur le monde agricole en milieu urbain, sensibilisent les citoyens aux problématiques agricoles et complètent leurs marchés avec des produits d'agriculteurs ou paysans de la région ; c'est le cas de la Ferme de Budé, la Ferme du Lignon et prochainement de la Ferme de Bernex. Cependant, l'expansion de ces projets reste plutôt faible, ce qui peut s'expliquer par la difficulté d'obtenir des terrains avec des bâtiments agricoles.

Les Jardins de Cocagne, créés en 1978, forment un modèle innovant de coopérative fondée sur des valeurs communautaires et écologiques proposant une alliance directe entre producteurs et consommateurs (Forney, 2020). Malgré son succès, cette initiative de paniers contractuels est restée isolée pendant près de 20 ans. Toutefois, dans les années 2000, une multitude de projets similaires ont vu le jour, inspirés par le mouvement que les Jardins de Cocagne avait initié.

« Au départ, Thomas⁷⁰ en faisant son service civil aux Jardins de Cocagne a pris conscience que notre terrain, d'un peu moins d'un hectare, permettait d'avoir une ferme dont il était possible de dégager un revenu en faisant du maraîchage. Avant, cela nous paraissait impossible ! On pensait qu'il fallait forcément avoir 40 ha comme les voisins pour espérer faire quelque chose. C'est cette rencontre-là qui nous a montré que c'était faisable. » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Les Jardins de Cocagne ont démontré qu'il était possible de vivre d'un revenu agricole et de valoriser des petites parcelles de terre en pratiquant essentiellement du maraîchage. Dans un canton où l'accès à la terre est soumis à une forte compétition, le modèle des paniers contractuels a ainsi séduit et inspiré une dizaine de nouvelles initiatives.

Cependant, ce sont les boutiques et les épiceries qui ont subi la hausse exponentielle la plus impressionnante. En cinq ans, ce ne sont pas moins de 11 projets qui ont vu le jour, montrant

70 Thomas Descombes et Antoine Descombes sont frères et travaillent conjointement à la Ferme des Verpillères.

l'intérêt croissant de la population pour une autre forme de consommation et de distribution. Les valeurs et les problèmes solutionnés par ces alternatives varient. Certaines sont spécialisées dans le vrac, résolvant la problématique des déchets occasionnés par l'alimentation : c'est le cas de magasins associatifs comme Nature en vrac ou le Bocal Local. D'autres sont des magasins coopératifs (le Nid et la Fève) cherchant à recréer des liens entre producteurs et consommateurs tout en favorisant des dynamiques sociales dans les quartiers. L'Union Maraîchère de Genève a elle aussi créé des magasins de producteurs (un à Carouge, un à Perly et le dernier en date à la Jonction) dans le but de donner une seconde vie à des produits qui ne correspondent pas aux standards de la grande distribution. L'augmentation des initiatives portées ou soutenues par des citoyens montre que la problématique agricole et alimentaire n'est plus qu'une affaire paysanne.

La dernière modalité de vente qui vient compléter l'offre du système alimentaire alternatif genevois est la vente en ligne. Les plateformes d'épicerie en lignes apparaissent au début des années 2000 et en treize ans, six plateformes ont été créées sur le seul canton de Genève. Certaines répondent à une demande spécialisée (comme Meaty qui ne vend que de la viande et ne travaille qu'avec des éleveurs locaux, ou la Genevoise du Terroir qui propose essentiellement des boissons), d'autres sont plus généralistes et proposent de nombreux produits et/ou services différents (comme Espace-terroir ou MagicTomato).

Il est intéressant de constater que la mise en place et le développement de projets d'une même modalité ont souvent eu lieu sur une période de temps très restreinte suivant un « effet de mode ». En effet, entre 2004 et 2013, 10 projets en ACP ont vu le jour. Après cette forte période d'innovation, seulement 3 nouveaux projets se sont créés. Le même phénomène est observable au sein des épicerie et magasins coopératifs qui, depuis 2017, n'ont eu de cesse de se multiplier.

5.1.1. Un foisonnement de démarches

Bien que ces initiatives aient été classées en fonction de leur modalité « type » de vente, il convient de souligner que beaucoup d'entre-elles ne se cantonnent pas à cette seule modalité mais, au contraire, les cumulent.

La Ferme de la Touvière, par exemple, vend ses produits et ceux d'autres exploitants genevois dans un magasin en libre-service sur son exploitation. Une offre complétée, depuis 2020, par de l'auto-cueillette de petits fruits. Ses légumes sont également distribués grâce à des paniers contractuels que les consommateurs peuvent venir chercher à la ferme ou à un point relais. Autrement, la Ferme de la Touvière fournit ses produits dans des épicerie (à la Ferme de Budé, à l'Arcade et à Espace-terroir)

ou dans des coopératives alimentaires (au Nid et à la Fève) qui servent de relais urbains pour sa production et permettent d'écouler de plus gros volumes de marchandise. En plus de tout cela, les producteurs sont également engagés auprès de plusieurs crèches, cuisines scolaires et restaurants de Genève pour leur fournir des produits « bio de qualités »⁷¹.

L'Affaire TourneRêve cumule également trois modalités « type » différentes. Elle propose essentiellement des paniers contractuels, mais ses produits sont également vendus dans des magasins à la ferme de producteurs partenaires, comme la Touvière, ou alors dans des épiceries et des coopératives alimentaires.

Plusieurs initiatives en circuits courts interrogées dans ce travail jonglent avec deux modalités différentes. C'est le cas notamment des Jardins de Cocagne et de la Ferme des Verpillères qui, malgré une activité majoritairement orientée vers la production de paniers contractuels, viennent diversifier leurs débouchés avec, pour l'un, un stand sur des marchés et, pour l'autre, une participation au magasin coopératif à Meyrin. La Fève sert également de relais pour la vente de paniers de plusieurs producteurs associés, comme la Ferme des Vergers.

Ainsi, au sein de l'échantillon étudié, le degré d'intensité de la diversification des circuits courts (allant d'une modalité minimum, à six modalités maximum) obtient une moyenne de 2 modalités de distribution par projets. La mesure de la diversification permet de rendre compte de l'hétérogénéité des pratiques agricoles sur ces exploitations (Lanciano et al., 2012). En effet, pour alimenter un magasin ou distribuer des paniers, il faut offrir un panel diversifié de marchandise. Les activités de maraîchage et d'élevage peuvent également être couplées à de la transformation (comme le moulin des Verpillères) ou encore à des services (comme l'accueil d'enfants à la ferme). Outre l'activité purement agricole, les producteurs possèdent donc de nombreuses compétences différentes.

Il est possible de faire une distinction entre les initiatives tenues par des agriculteurs (producteurs d'origine ou néoruraux) dont l'un des objectifs est de vendre leurs productions et qui créent ou rejoignent des circuits courts afin de favoriser leurs écoulements, et les projets d'épiceries ou de magasins en vrac interrogés qui sont principalement issus d'initiatives citoyennes. Ces derniers sont souvent des projets urbains qui souhaitent offrir une meilleure alimentation aux habitants et qui, dans ce cadre-là, deviennent un débouché pour des producteurs locaux. Il est donc intéressant de constater que les profils des acteurs de ces circuits sont très variés, allant des producteurs assermentés à des néoruraux, en passant par des citoyens désireux de se saisir de la question alimentaire.

71 Informations repérées à <https://www.touviere.ch/le-potager> [consulté le 21.04.2022].

Cette grande diversité d'initiatives, projets et réseaux d'acteurs coexistent et participent à la mise en place d'un système alimentaire territorialisé.

5.1.2. Complémentarité circuits courts et circuits longs

Les circuits courts et les circuits longs ont souvent été opposés dans la littérature. Toutefois, il a été démontré plus haut (section 1.2.1) que cette dualité n'est pas aussi évidente et que de nombreux producteurs recourent en réalité à des associations de ces deux circuits. Dans l'échantillon analysé, seul l'UMG a clairement affiché un partenariat avec les deux grands centres de distribution suisse⁷², Coop et Migros. Si ces derniers captent une grande partie des volumes produits par l'UMG, la coopérative utilise toutefois un panel très vaste de modalités de distribution allant des magasins de producteurs à la livraison de paniers. Ces dernières leur permettent d'avoir un contact avec le consommateur, de se montrer, de valoriser la marchandise hors calibre et d'écouler les excédents. Cette observation permet donc de nuancer l'argument d'opposition et de concurrence impérative entre les deux types de circuits (Lanciano et al., 2012).

Cependant, si l'utilisation de circuits longs ou courts n'est pas dichotomique, l'appropriation et les revendications politiques sous-jacentes peuvent diverger (Gomez et Naves, 2018 ; Chiffolleau, 2019). Comme présenté dans la section 3.2, les questions du « qui ? » et du « comment ? » peuvent être utilisées pour répondre à la question du « pourquoi ? » (Lanciano et al., 2012, p. 102).

L'UMG naît dans les années suivant la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de productivité agricole intensifiée soutenu par la technologie chimique et mécanique. La coopérative se crée dans le but de sauvegarder « l'avenir de la production maraîchère genevoise »⁷³. Elle permet notamment aux producteurs membres de se regrouper afin de mutualiser leurs compétences, leurs outils de travail et de favoriser la spécialisation des exploitations. Pour Xavier Patry directeur de la coopérative, qui fournit aujourd'hui près de 80 % de la production de légumes du bassin lémanique⁷⁴, l'union fait la force.

« Si on n'était pas là, chaque producteur devrait avoir une machine. L'idée est donc de dire que l'on est plus fort en étant unique, en étant seul, de regrouper les forces et de pouvoir mutualiser ses compétences » (Xavier Patry, 08.12.21).

72 Bien que la livraison des produits de l'UMG à la centrale de distribution de Migros ou Coop se fasse sans autre intermédiaire, les deux grands distributeurs ne sont pas considérés comme des circuits courts dans ce mémoire, car ils ne remplissent pas le critère social de la définition de Maréchal (2008). Pour l'auteur, leur envie de recréer du lien entre producteurs et consommateurs se résume bien souvent à des arguments marketing.

73 Repéré à <https://umg.ch/la-cooperative/historique/> [consulté le 28.10.2021].

74 Repéré à <https://umg.ch/la-cooperative/qui-sommes-nous/> [consulté le 24.04.2021].

De cette manière, les producteurs membres de la coopérative sont soumis à « une obligation statutaire de commercialiser l'ensemble de leurs productions par la coopérative » (Xavier Patry, 08.12.21) qui, elle, a pour but de les commercialiser. Les 80 % de leur activité consiste donc à écouler cette marchandise, les 20 % restant leur permet de faire du commerce pour compléter les « trous de production » (*Ibid.*) Pour certains auteurs, ce mode de fonctionnement quasi-monopolistique, technophile et spécialisé, a de fortes chances de tendre vers une conventionnalisation avec des pratiques de production et de commercialisation peu différentes des systèmes conventionnels (Le Velly et al., 2016).

« Aujourd'hui, 80 % de la production qui est vendue par l'UMG est du hors-sol. Pourquoi font-ils du hors-sol ? Parce qu'ils ont suivi l'élan de technologisation induit par l'augmentation de la concurrence. C'est-à-dire que plus on supprimait la protection des produits locaux, plus ils étaient obligés de s'adapter » (Willy Cretegny, 14.12.21)

« L'UMG, vu la taille de sa structure, n'a pas le choix de travailler autrement et je ne leur reproche rien. Seulement, la structure économique et sociale appliquée dans des fermes aussi conséquentes que celles-là, je ne la comprends plus » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Reto Cadotsch mentionnait également une forte dépendance de ce mode de production très technique au pétrole, qui l'éloigne de l'idée d'une agriculture paysanne.

« Ce sont des producteurs locaux, mais ce ne sont pas paysans. Le hors-sol, pour moi, c'est de l'industrie locale qui est complètement dépendante du pétrole. Maintenant qu'ils annoncent des hausses des prix [du pétrole], on va voir comment cela va se passer, mais ces fermes ne dépendent plus des conditions de travail ou du climat, elles dépendent du pétrole » (Reto Cadotsch, 01.02.22).

Pour plusieurs acteurs interrogés dans cette étude, le recours à des circuits courts est un acte militant, idéologique et politique qui exclut l'utilisation de modalités de vente comme la grande distribution ou les grossistes. Ce dualisme illustre l'apparition de motivations différentes au sein des acteurs participant aux circuits courts alimentaires genevois. Il n'est pas sans rappeler la distinction proposée par Chiffolleau (2019) entre les modèles *Métier* et *Durabilité*. Dans le premier modèle, les circuits courts sont considérés comme des moyens d'élargir les débouchés d'écoulement de la marchandise et de gagner d'autres marchés. Ils permettent également d'acquérir plus d'autonomie, une plus grande transparence et une stabilité économique, mais les acteurs ne remettent pas forcément en cause le système économique et agricole dominant. Dans le modèle *Durabilité*, les

circuits courts sont un moyen de s'affranchir de ce système. Sans renier l'importance d'une stabilité économique, ce sont surtout les valeurs sociales, solidaires et écologiques qui sont mises en avant. La description de ces deux modèles semble offrir une explication face aux désaccords qui peuvent exister entre les projets les plus militants et l'UMG.

Cependant, malgré leurs différences, il convient de noter que la taille de l'UMG et les volumes qu'elle génère lui permet d'avoir une place de choix parmi les autres acteurs de la filière alimentaire suisse, comme les transformateurs et les distributeurs, pour exiger des standards salariaux et de qualité des produits plus élevés (Le Velly et al., 2016). En effet, étant donné que l'UMG regroupe des coopérateurs avec des terrains très variés (de 3 ha à 125 ha)⁷⁵, elle a besoin de structures d'écoulement qui soient à la hauteur des volumes qu'elle propose.

« Pour eux [les producteurs de l'UMG], c'est ce qui paye le mieux parce qu'ils ont des volumes tellement énormes qu'il faut un acheteur à leur taille. À la base, l'UMG consiste à se mettre ensemble pour avoir plus de poids et de pouvoir, pour avoir une force de vente grâce aux volumes produits » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Il faut aussi noter que beaucoup des projets interrogés ne produisent pas de volumes suffisamment importants pour envisager de livrer la Coop ou la Migros.

« Pour moi l'UMG c'est une solution qui est relativement crédible. Cela reste du local, même s'il y a certainement des choses à améliorer. Nous aussi on a pleins de choses à améliorer. Actuellement, on n'est pas rentable au niveau de la production, donc on ne peut pas vraiment donner de leçons aux autres. Pour moi, ce sont des systèmes qui peuvent tout à fait cohabiter. On n'est pas du tout capable d'alimenter tout le quartier, on n'a pas les surfaces, donc il faut d'autres systèmes » (Olivia Boutay, 17.02.21).

Si le projet global et les moyens mis en œuvre peuvent sembler différents, il existe de nombreux objectifs finaux qui se recourent, comme l'envie de relocaliser la production et l'économie alimentaire, de défendre les intérêts des producteurs et d'offrir une meilleure reconnaissance aux métiers agricoles.

« Le souci de l'agriculture, c'est qu'au lieu de parler de manière unie et de voir ce qui nous rassemble, soit 90 % de la problématique, les gens veulent se concentrer sur les 10 % qui font notre différence et ce n'est pas constructif » (Xavier Patry, 08.12.21).

⁷⁵ Repéré à <https://umg.ch/productors/> [consulté le 28.10.2021].

Au lieu d'alimenter la dichotomie, il faudrait donc plutôt concentrer les efforts pour coordonner les actions (Le Velly et al., 2016).

« Historiquement, l'UMG a la même logique que le MAPC ; on se met ensemble, on se structure » (Christophe Dunand, 16.12.21).

Ces observations permettent de mettre en évidence les combinaisons variées, les dynamiques évolutives, les objectifs et les profils différenciés qui coexistent au sein des circuits courts. Le dualisme circuits courts et circuits longs est, en définitive, bien plus nuancé et relativise l'idée d'une concurrence entre ces modalités de vente. Ils ne sont pas fondamentalement opposés, simplement ils ont décidé de mener différentes batailles. L'un souhaite s'unifier pour survivre et s'imposer dans le système dominant, tandis que l'autre souhaite une refonte générale du modèle, tout en restant plutôt en marge pour cette même raison.

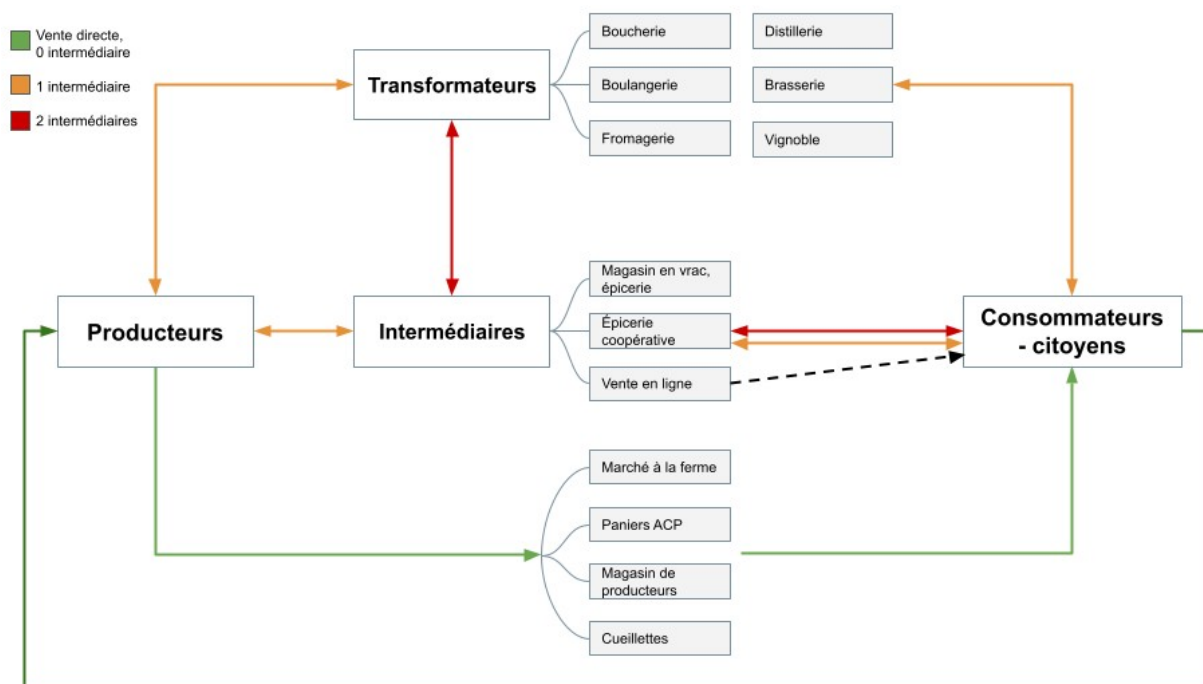
5.2 Les acteurs des circuits courts alimentaires genevois et leurs relations de proximité

Les circuits courts alimentaires caractérisés de *système alimentaire territorialisé* (SALT) (Maréchal, 2008) s'organisent en système alternatif défini par un regain de proximité et un ancrage territorial. Analyser cette proximité permet de rendre compte des relations qu'entretiennent les différents acteurs, ainsi que du dynamisme qui existe au sein de ce modèle. Elle permet également de différencier les modalités de vente tout en rendant compte de leur interdépendance.

Premièrement, il convient de s'intéresser aux interactions le long de la chaîne alimentaire et de comprendre comment les acteurs s'organisent. Le tableau 4 résume de façon très simplifiée les différents acteurs de ce système et comment ils s'organisent entre production, transformation, distribution et consommation. Il permet également de rendre compte de différentes proximités existantes entre les producteurs et les consommateurs au sein des circuits courts (d'après la classification d'Aubry et Kebir, 2013)⁷⁶.

⁷⁶ Les relations entre consommateurs et producteurs sont évidemment bien plus complexes et comportent des nuances qui ne seront toutefois pas abordées ici, car ce travail s'intéresse davantage aux relations entre les différents projets qu'aux relations avec les consommateurs.

1. Les relations directes : concernent les magasins à la ferme (la Touvière), les ACP (la Touvière, la Ferme des Verpillères, les Jardins de Cocagne), les magasins de producteurs (UMG), les cueillettes (Cueillettes de Landecy).
2. Les relations intermédiées avec un ou deux intermédiaires : font surtout références aux épiceries (le Bocal Local) et aux magasins coopératifs (le Nid, la Fève).
3. Les relations distantes : comprennent surtout la vente en ligne (Espace-terroir), mais également toutes formes d'interactions s'appuyant sur des supports numériques pour entretenir des relations.



Tab.4 : Représentation simplifiée des liens de proximité existants entre les différents acteurs des circuits courts genevois. Les flèches vertes caractérisent des relations directes et les flèches oranges et rouges des relations indirectes, intermédiées. La flèche noire avec des traitillés représente les relations distantes.

Les producteurs peuvent vendre directement aux consommateurs (relation directe) ce qui permet un échange privilégié pour partager des informations, faire des retours sur les produits ou échanger sur le service. Autrement, ils fournissent également les différents intermédiaires et les transformateurs. Ceux-ci servent ainsi de relais auprès de consommateurs (relation intermédiée) ou, dans le cas de la vente en ligne ou des plateformes internet, servent de vitrine pour les produits et les producteurs locaux (relation distante). Les livreurs peuvent également être des partenaires, mais ils ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Contrairement à une représentation commune du système alimentaire sous forme de chaînes ou de filières linéaires, ce schéma rend compte de l'aspect circulaire souhaité au sein des systèmes alimentaires territorialisés. Les doubles flèches illustrent la volonté d'une grande majorité des acteurs des circuits courts genevois de recréer du lien entre les producteurs et les consommateurs, mais également avec les autres corps de métier impliqués dans la relocalisation du système alimentaire. Ces chaînes logistiques courtes comptent sur la proximité pour organiser conjointement la production, la transformation, la livraison et la distribution. Pour Reto Cadotsch, reprendre le contrôle des différentes étapes du système alimentaire, particulièrement la transformation, permet de restructurer une gouvernance alimentaire multi-actorielle tout en recréant du lien. De cette manière, les producteurs peuvent également avoir une mainmise sur leurs produits, s'assurer une meilleure plus-value et une plus grande autonomie. Lorsqu'ils fournissent des intermédiaires, comme des magasins ou des épiceries, ils ont très souvent des contacts privilégiés avec les gestionnaires de ces projets. C'est par exemple le cas entre la Ferme de la Touvière et le Nid ou entre la Ferme des Verpillères et la Fève. Les valeurs défendues par ces intermédiaires (comme la volonté d'avoir une gouvernance horizontale, de rémunérer correctement les producteurs, d'encourager le lien entre la campagne et la ville) favorisent un contact permanent entre les acteurs autant sur des aspects professionnels que privés. Bien que les projets doivent remplir des objectifs économiques afin d'assurer leurs pérennités, l'aspect lucratif est rarement mis en avant.

« J'ai toujours pensé à un slogan pour communiquer sur les circuits courts : ceci n'est pas une chaîne. [Sur une affiche] Tu fais apparaître les épiceries participatives et tu montres qu'on est dans la coopération, qu'on travaille sur des projets ensemble, qu'on mutualise, mais qu'on n'est pas une chaîne. La gouvernance est décentralisée » (Antonin Calderon, 24.01.22).

Les circuits courts genevois semblent donc s'organiser sous forme de boucle rétroactive qui n'a pas pour seul moteur le profit, la croissance ou la rentabilité. D'ailleurs, plusieurs initiatives se sont constituées sous des formes juridiques associatives ou coopératives à lucrativité limitée, voire à but non-lucratif. De cette façon, la résilience dépend davantage du contexte économique et sociétal local et pas uniquement du marché international (Rollet et al., 2020). D'autant plus que dans une organisation sous forme de chaîne, dans un système gouverné par la maximisation du profit et la rentabilité, la valeur globale est souvent répartie inégalement entre les acteurs (Rastoin et Candau, 2020). La restructuration du lien entre le rural et l'urbain, la transparence et la distribution de valeur juste, semblent facilitées dans un système qui s'organise autour d'autres relations que simplement marchandes.

L'idée de chaîne dans laquelle chaque acteur remplit une seule fonction semble également obsolète dans le cadre d'un système alimentaire territorialisé. En effet, de nombreuses fermes assurent des tâches très variées allant de la production, à la transformation en passant parfois par l'éducation et la mobilisation politique. Chaque entité ne remplit pas un rôle précis. La production constituera toujours une étape antérieure à la transformation et à la distribution, conservant l'existence d'une chaîne technique ou logistique, mais il s'agit de rendre ces différentes étapes plus poreuses et transparentes. L'idée serait donc d'abandonner cette notion de chaîne pour lui préférer une notion de réseau avec des interactions entre les différents acteurs.

5.2.1 Les relations entre les initiatives

Dans cette section, l'intérêt sera porté sur l'organisation de la proximité à une échelle plus micro. Celle-ci peut être étudiée à différents niveaux : entre producteurs et consommateurs, entre les projets en circuits courts ou entre les producteurs et les institutions. Les notions de proximité géographique et organisée sont utilisées afin d'étudier ces relations (Rallet et Torre, 2004).

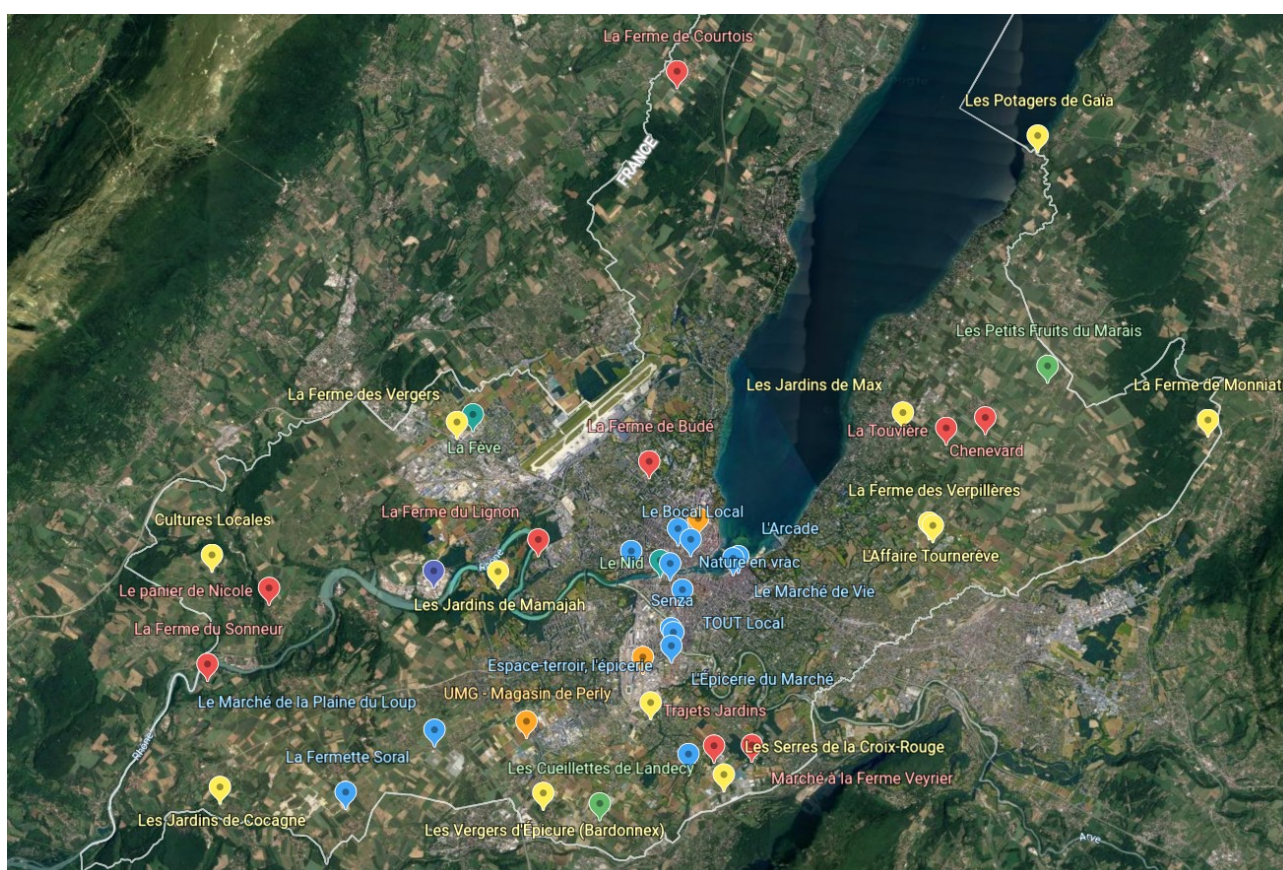
Tout d'abord, bien qu'elle ne soit pas l'objet central de cette section, il convient d'étudier la proximité entre producteurs et consommateurs. La proximité géographique est particulièrement importante pour comprendre pourquoi les consommateurs se déplacent pour se fournir dans ces points de vente. Offrant une opportunité de différenciation des produits, elle serait garante d'une certaine qualité, d'un regain de confiance, d'une plus grande transparence et de traçabilité dans le cadre d'une gouvernance et démocratie alimentaire (Kebir et Torre, 2013 ; Laudier, 2015 ; Barjolle, 2018). Les rencontres ponctuelles entre producteurs et consommateurs organisées dans des points de vente, grâce à des paniers ou des activités autour des produits du terroir, favorisent également l'émergence de rapports amicaux. Toutefois, cette proximité géographique ne fait pas tout, les relations se créent aussi parce que les acteurs partagent des valeurs (la localité, la qualité, une économie plus juste) ou des projets en commun (comme des ACP). Plusieurs personnes interrogées ont souligné l'importance de ces *consomm'acteurs* dans la participation, le soutien et l'implication, que ce soit en tant que bénévoles ou coopérateurs, au sein des différents projets. Pour Willy Cretegy, maire de la commune de Satigny, le consommateur doit être reconsidéré comme un citoyen pour que les relations soient envisagées différemment :

« Les gens sont devenus des consommateurs et moins des citoyens. Le consommateur défend un intérêt particulier. En tant que citoyen, tu appartiens à un groupe, tu appartiens à une

communauté donc tu ne défends plus un intérêt particulier, tu défends un intérêt général »
(Willy Cretegny, 18.11.22).

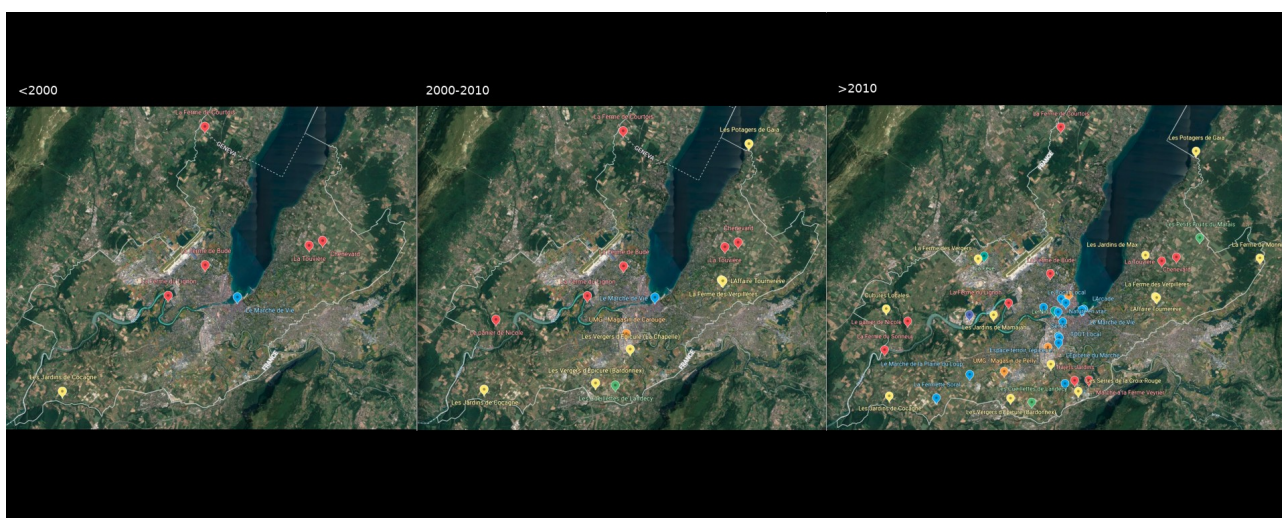
Le désir d'augmenter les interactions entre les producteurs et les consommateurs serait à l'origine de projets, comme le magasin coopératif de la Fève. En effet, l'idée germe lors de discussions collaboratives entre des producteurs et des futurs habitants sur la création d'un projet alimentaire dans le quartier des Vergers à Meyrin. Nombre de ces projets sont d'ailleurs issus de mouvements citoyens (le Bocal Local, le Nid, la Fève). La participation de chaque acteur serait donc essentielle dans le but d'assurer le bon fonctionnement de ce système alimentaire territorialisé. Les citoyens deviennent des « citoyens alimentaires ou écologiques » (Germaud, 2019, p. 39) qui adoptent des modes de consommation, de production et de distribution en adéquation avec ce modèle.

Ensuite, l'idée soutenue dans ce travail, à savoir que les initiatives en circuits courts alimentaires à Genève contribuent, ou peuvent contribuer, à un système alimentaire plus durable, nécessite d'investiguer les relations qu'elles entretiennent pour créer ledit système.



Tab.5 : Cartographie des initiatives en circuits courts à Genève grâce à l'outil GoogleEarth. Les projets et leurs emplacements, ainsi que leurs couleurs, se basent sur le recensement du tableau 2. En jaune, il y a les paniers contractuels (ACP) ; en rouge, les marchés à la ferme ; en bleu, les épiceries ; en vert, les cueillettes ; en bleu-vert, les magasins coopératifs ; en orange, les magasins de producteurs.

Cette cartographie permet de situer les différentes initiatives des circuits courts alimentaires genevois et offre un support pour rendre compte de la proximité géographique entre les projets. Une première observation permet de constater qu’une grande majorité des projets de vente directe (les marchés à la ferme, les ACPs et les cueillettes) se trouvent en ceinture de la ville dans la campagne genevoise, tandis que les projets de vente intermédiaies (les épiceries et les magasins) investissent les quartiers et les milieux fortement urbanisés. Il y a donc une distinction entre les projets avec des terrains agricoles et ceux qui possèdent des locaux de vente. Les fermes urbaines sont une exception et servent ainsi de « point de relais » et de vitrine agricole en milieu urbain (Brault, 2019). Genève étant un petit canton, il offre un cadre privilégié pour les développements de modes de distribution en circuits courts (Gomez et Naves, 2018), le développement de nouveau projets y a d’ailleurs été exponentiel avec l’apparition de 30 nouveaux projets en l’espace de 10 ans.



Tab.6 : Cartographie évolutive représentant l’apparition des initiatives en circuits courts et leurs répartitions dans le canton de Genève.

Les premières initiatives se sont surtout développées dans les milieux ruraux puis, dès 2010, de nombreuses initiatives urbaines ont vu le jour et ont investi les quartiers. Il est intéressant de constater que les initiatives créées il y a plus de quarante ans existent toujours et représentent les piliers des circuits courts alimentaires genevois.

Si les projets se sont déployés sur la quasi-totalité du canton (à l’exception de la région Nord-Est de la rive droite), il semble y avoir des îlots de projets qui se réunissent et favorisent l’émergence de nouveaux projets similaires. C’est le cas notamment de la Ferme de la Touvière. En effet, le propriétaire de l’exploitation a fait appel à la Ferme des Verpillères pour assurer la reprise de son terrain car il risquait de devoir le vendre à une plus grosse structure et voulait éviter cela. Les

Descombes ont donc parrainé le projet en attendant que la nouvelle équipe soit prête à assumer la gestion intégrale du site. Cette démarche a été entreprise afin d'éviter l'agglomération de cette ferme à une autre exploitation et permettre l'installation de jeunes néoruraux. Bien qu'ils leurs aient cédé le bail de la ferme en 2017, les frères Descombes continuent de cultiver quelques hectares sur l'exploitation et ils maintiennent avec l'équipe de la Touvière un lien fort « de collaboration constante, entre aide, interactions, réflexion vers l'avenir »⁷⁷. La proximité entre les deux exploitations leur permet de partager des terrains, de mutualiser les outils de production et de garder un contact privilégié. L'envie de maintenir une diversité d'exploitations dans un même secteur géographique leur permet d'avoir des voisins avec qui échanger ainsi que de diminuer les risques de suicides, importants dans ce domaine (Prévitali, 2015).

« Aujourd'hui on en est arrivé là, il y a un nombre de suicides paysans énorme. Plus personne ne veut parler au voisin parce que c'est un concurrent et il ne faudrait pas qu'il sache à qui j'ai vendu mes produits. Du coup, tu te retrouves tout seul à devoir assumer le salaire de tes employés, à gérer les problèmes de maladies, de météo et tu peux en discuter avec personne » (Antoine Descombes, 06.01.22).

Lors des entretiens, il a également été possible de constater que la proximité géographique entre deux projets pouvait faire émerger de nouveaux partenariats. C'est notamment le cas dans le cadre du nouvel écoquartier Grosselin à Carouge, pour lequel Benoît Molineaux (de la Fève) a mentionné un partenariat avec l'UMG concernant la création d'un projet alimentaire, car ces derniers possèdent également un magasin de producteurs dans le quartier. La proximité géographique est toutefois relative et son caractère neutre peut lui donner des dimensions différentes selon les situations ou selon le caractère positif ou négatif que lui donne chaque individu (Rallet et Torre, 2004). Elle peut aussi bien signifier à l'échelle du quartier qu'à l'échelle du canton. Le Nid, par exemple, cherchant un partenaire local pour remplacer son fournisseur de légumes et de fruits actuel qui est européen, semblait très intéressé à travailler avec l'UMG, valorisant son caractère local et favorisant sa proximité géographique.

La proximité géographique entre deux projets peut donc favoriser la rencontre et la coopération entre les acteurs. Cependant, elle peut également soulever d'autres problématiques, notamment celle de la concurrence. La Ferme des Vergers, outre sa volonté d'entretenir de bons contacts avec les autres petites structures de la rive droite⁷⁸, a également tenté de prendre contact avec les grands

⁷⁷ Repéré à <https://www.touviere.ch/qui> [consulté le 01.04.2022].

⁷⁸ La rive droite et la rive gauche sont des appellations communément utilisées pour distinguer les deux régions du canton de Genève qui sont séparées d'abord par le lac Léman, puis par le Rhône.

exploitants de Meyrin, mais sans succès. Olivia Boutay le justifie par un sentiment de concurrence que la création de leur nouveau projet peut susciter ou par une différence trop importante de leurs modèles respectifs, qui limite la volonté de collaboration (proximité organisée). Bien que les projets soient structurellement et idéologiquement similaires, le Nid et la Fève mentionnent également un élan de méfiance lors de la création des deux projets. Cependant, l'appartenance à un mouvement qui favorise la coopération et le partage a permis la mise en place d'accords qui ont vite dissipé cette méfiance au profit d'une collaboration active.

« [Au début] il y a eu un peu de... pas de concurrence, mais de méfiance peut-être. [...], mais je leur ai tout donné, tous mes documents. Il y a eu très vite un accord de partage des documents, des projets » (Benoît Molineaux, 15.12.21).

Cet exemple illustre l'importance d'étudier l'influence que peuvent avoir les deux formes de proximité l'une sur l'autre. Le partage de valeurs proches semble favoriser la coopération, malgré un sentiment de méfiance initiale (voir également les motivations à l'origine de la FRACP section 5.2.2).

La proximité géographique ne suffit pas pour justifier une collaboration qui peut notamment être restreinte à cause d'une mauvaise accessibilité lors des livraisons. Le Nid, situé à la Jonction, au centre-ville de Genève, a travaillé avec de nombreuses fermes, comme la Ferme des Verpillères, la Touvière, les Jardins de Max (principalement de la rive gauche). Cependant, pour ces fermes, livrer dans plusieurs points de vente en centre-ville est complexe et demande du temps, principalement à cause des problèmes de circulation.

Toutefois, il convient de souligner que les épiceries et les magasins coopératifs entretiennent des liens contractuels avec leurs fournisseurs, ce qui leur permet de se coordonner et de rencontrer d'autres acteurs de la même filière. L'activation et la stimulation de dynamiques territoriales entre les acteurs donne lieu à des formes d'innovation qui peuvent résorber les problèmes occasionnés par la distance kilométrique. C'est notamment le cas à la Fève, où un collectif de paysans travaillant conjointement à la planification et à la livraison du magasin s'est créé. La Fève s'est ainsi entourée de cinq fermes principales, la Ferme des Verpillères, la Ferme de Fémé, les Jardins de Max, la Touvière et la Ferme des Vergers, pour fournir le magasin en légumes. Elle s'engage annuellement auprès de ces producteurs à écouler les volumes qu'elle a commandé, ce qui leur offre une plus grande sécurité financière. Ces cinq fermes se sont mises ensemble pour planifier les besoins du magasin et se distribuer les différentes cultures. Ce projet innovant s'oppose complètement à la

logique de concurrence du marché global et propose de repenser un modèle de gouvernance horizontal entre les différents fournisseurs.

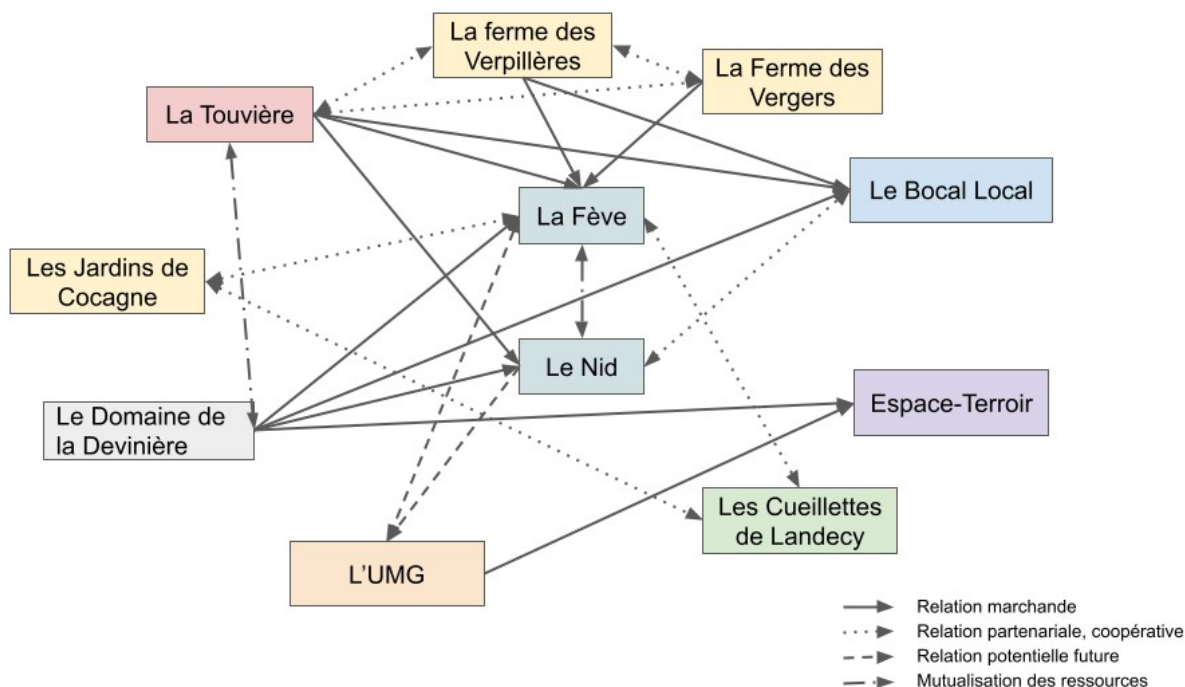
« Je n'avais jamais vu auparavant un projet où les agriculteurs se mettent ensemble pour réfléchir l'approvisionnement d'un magasin et s'entendre sur qui cultive quoi, à quel moment » (Reto Cadotsch, 01.02.22).

« Je pense qu'on est sur un changement complet de paradigme parce que justement c'est un système de bienveillance mutuelle, à l'opposé de la concurrence. On n'est pas dans la suspicion. Pour moi le système capitaliste avec l'injonction de la concurrence et de la compétition, constitue un système de méfiance systématique. C'est la guerre de tous contre tous ; l'incitation aux coups tordus, aux cachotteries. Et si tu fais du profit, c'est que tu avais raison. Ici, on est dans l'exact opposé » (Jacques Falquet, 24.01.22).

Il s'agit toutefois d'un projet exigeant, qui demande du temps et de l'énergie pour être efficient. Il est donc possible de suggérer que les acteurs sont moins motivés par les retombées financières du projet que par sa proposition innovante et engagée.

Cette forme de coopération et de gouvernance se retrouve aussi dans plusieurs projets qui misent sur l'hyper-proximité géographique, d'un quartier ou d'un village, pour leur bon fonctionnement. Aux Cueillettes de Landecy, ce sont les cueilleurs qui mandatent des jardiniers selon un cahier des charges pour entretenir les cultures. La planification se fait en commun et le contact entre les consommateurs et les producteurs est renforcé par l'existence d'une site internet, ainsi que par de nombreuses activités organisées comme des ateliers de transformation, des cours, des apéros ou autres sortes de festivités (Jacques Falquet, 24.01.22).

Définir la nature des relations qu'entretiennent les acteurs n'est pas évident. Cependant, qu'elles soient marchandes, partenariales ou amicales, il est possible de suggérer qu'elles sont sous-tendues par des valeurs similaires auxquelles les acteurs s'identifient. Le tableau 7 ci-dessous retrace les différentes relations mentionnées et illustre bien la grande importance qu'apportent les acteurs interrogés à la coopération et au développement de relations partenariales qui ne sont pas ou plus simplement marchandes. Il permet également de montrer que l'appartenance à ce réseau favorise une augmentation des relations existantes entre les projets et que les initiatives participatives comme la Fève et le Nid sont fédératrices.



Tab.7 : Schéma des relations qu'entretiennent les différents projets interrogés dans cette étude.

De nombreuses personnes ont toutefois exprimé, lors des entretiens, ressentir un manque de coordination entre les projets. Les raisons les plus souvent évoquées pour justifier ce manque de synergies est le manque de temps.

« C'est très énergivore ! Il faut faire des réunions, il faut se voir, il faut prendre du temps. Et forcément dans l'agriculture, on court un peu tous et toutes tout le temps, et il faut trouver encore un moment pour l'aspect politique » (Édouard Pouteil-Noble, 03.12.21).

« Le fait qu'on vive des projets qui nous prennent tout notre temps ne facilite pas la collaboration. On a déjà des réunions tout le temps entre nous... Maintenant que c'est en train de se stabiliser un petit peu, il y a clairement une envie de se rapprocher » (Antonin Calderon, 24.01.22).

Il convient de souligner que plusieurs projets interrogés sont encore jeunes ; par exemple le Bocal Local, le Nid, la Fève ou encore la Ferme de Vergers sont tous apparus dans les cinq dernières années. La phase d'installation et de mise en place de ces projets constitue souvent une étape critique pour la survie des structures et nécessite d'opérer de nombreux ajustements avant de trouver une certaine stabilité financière, structurelle ou encore organisationnelle. Les entretiens ont également eu lieu après une troisième vague de confinement dû au virus du Covid-19. Cette crise

sanitaire a constitué un enjeu majeur pour beaucoup de ces initiatives qui, dans le pire des scénarios, ont dû fermer (voir la section 6.2). Il serait donc intéressant de reconduire une enquête lorsque les retombées de la crise sanitaire et économique actuelle se seront estompées pour voir si la coordination et la collaboration entre les projets est moins complexe lors de périodes plus stables.

5.2.2 Les réseaux d'acteurs et leurs rôles

Les projets de soutien à l'agriculture locale sous toutes ses formes se sont multipliés depuis les années 50. Plusieurs réseaux d'acteurs agricoles se sont mis en place pour répondre à un besoin de fédération dans ce milieu. Bien que ces entités soient animées par des valeurs et des objectifs différents, elles favorisent le rapprochement des acteurs en réseaux et favorise l'apparition de proximité organisée. L'appartenance à une même structure permet la rencontre des acteurs, facilite l'organisation et les coopérations entre les projets. D'un autre côté, bien que le degré d'engagement puisse varier, rejoindre ces réseaux signifie également partager leurs valeurs, ce qui permet de renforcer certains comportements plus durables. Il est possible d'observer plusieurs niveaux d'organisation de ces réseaux.

Au niveau syndical, Uniterre, anciennement appelée Union des producteurs suisses (UPS), est fondée en 1951 et incarne l'une des plus vieilles organisations paysannes en Suisse. Elle a pour mission de défendre les producteurs contre des torts moraux ou économiques et promouvoir une agriculture durable qui allie paysans, consommateurs, artisans et transformateurs⁷⁹. AgriGenève, créée en 2002, est également une association faîtière de l'agriculture genevoise. Elle a pour rôle de défendre les intérêts des agriculteurs, de communiquer, de former les acteurs et d'aider à développer des projets innovants en rapport avec leurs valeurs (durabilité, responsabilité et solidarité)⁸⁰. C'est ainsi qu'en 2011, elle a créé un réseau d'exploitations accueillant des classes à la ferme sur le canton de Genève. Le projet intitulé *École à la Ferme* soutient des fermes qui proposent des activités pédagogiques pour sensibiliser et faire découvrir à des enfants le métier d'agriculteur. Ce réseau comprend actuellement une dizaine de fermes (dont la Ferme de Budé, la Ferme du Lignon ou la Ferme des Vergers) qui offrent des cours sur une large palette de thèmes comme l'agriculture, l'alimentation, l'élevage ou même la viticulture⁸¹. Ma-Terre est également une association qui s'est mise en place en 2019 pour promouvoir une agriculture et une alimentation durable sur le canton de Genève. Cette association agit essentiellement dans la communication pour sensibiliser, favoriser

79 Informations repérées à <https://uniterre.ch/fr/qui-sommes-nous> [consulté le 20.04.2022].

80 Informations repérées à <https://www.agrigeneve.ch/> [consulté le 20.04.2021].

81 Informations repérées à <https://www.agrigeneve.ch/defense-prof/ass-admin/ecole-a-la-ferme> [consulté le 20.04.2021].

l'accès à l'information et produire du contenu pour la compréhension des enjeux liés à l'alimentation durable⁸². Elle organise également des ateliers et de conférences pour susciter l'intérêt et les échanges entre le public et les acteurs du secteur agro-alimentaire genevois.

L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)⁸³ s'est également saisi de la problématique et plusieurs projets et initiatives ont été lancés ces dernières années pour promouvoir les produits locaux et renforcer les stratégies d'adaptation de la paysannerie dans un contexte de libéralisation des marchés agricoles, comme l'idée de créer un label régional GRTA (Genève Région Terre et Avenir) pour augmenter la traçabilité, l'équité, la qualité et la proximité des produits et des producteurs (Schweizer et Mumenthaler, 2017 ; Mumenthaler, 2019). L'OCAN a travaillé sur ce label en étroite collaboration avec l'Office de promotion des produits agricoles genevois (OPAGE), une fondation de droit privé composée de représentants de l'État, d'AgriGenève et de nombreuses filières agricoles genevoises (comme l'UMG, Tournerêve, les Jardins de Cocagne, etc.)⁸⁴. La ville de Genève est particulièrement proactive dans le domaine de l'alimentation au travers de son service Agenda-21 Ville durable. Elle a notamment mis en place un soutien financier à des projets d'innovation sociale avec son programme G'innove ou encore le programme Nourrir la ville qui promeut « les circuits courts, l'alimentation durable et l'agriculture urbaine »⁸⁵. Ce service soutient, grâce à son fond pour le développement durable, de nombreuses associations, organisations ou initiatives comme GenèveCultive, les Semences de Pays, le Moulin des Verpillères, le MAPC, Ma-Terre ou encore Festi-terroir ou les festivités lors de la semaine de la Ville du goût.

Concernant les associations et coopératives de professionnels agricoles, l'Union Maraîchère de Genève semble être une des plus anciennes organisations. Fondée en 1949, elle rassemble des producteurs de fruits et légumes franco-suisses et assure le conditionnement, la logistique et la commercialisation de leurs produits.

L'Affaire TourneRêve est également une association de producteurs créée, avec l'aide d'AgriGenève en 2003, sur le modèle de la coopérative des Jardins de Cocagne. Plus militante, cette association propose de repenser la proximité entre producteur et consommateur, entre ville et campagne, en se basant notamment sur une agriculture contractuelle moins dépendante de la seule

82 Informations repérées à <https://ma-terre.ch/> [consulté le 20.04.2022].

83 L'OCAN est l'organe politique en charge de la promotion de l'agriculture et des services de l'espace rural. Ses compétences, bien que partagées avec la Confédération, sont transversales et sont utilisées pour promouvoir une souveraineté alimentaire, une agriculture de proximité et nourricière, ainsi que la gestion des espaces naturels (République et canton de Genève, 2017).

84 Informations repérées à <https://opage.ch/fr/propos/4609> [consulté le 24.04.2022].

85 Informations repérées à <https://www.geneve.ch/fr/themes/developpement-durable/municipalite/engagements-economie/programme-nourrir-ville> [consulté le 20.04.2022].

loi du marché⁸⁶. Elle regroupe une quinzaine de producteurs genevois et livre près de 1500 ménages. Elle souhaite également se réapproprier différents outils de transformation pour restaurer une production entièrement artisanale et locale.

« L'idée de Tournerêve c'est de se réapproprier les filières. Il y a des moulins qui produisent des céréales, qui sont ensuite moulus pour faire de la farine et pour faire du pain. Ils ont aussi des presses à huile maintenant. Donc l'envie c'est de reprendre tous ces échelons, pour qu'ils restent artisanaux et pas qu'ils tombent dans les mains de la grande distribution » (Edouard Pouteil-Noble, 03.12.21).

L'émergence de plusieurs autres projets d'ACP dans les années 2000 a favorisé la naissance d'une Fédération romande en 2008, la FRACP (Fédération romande pour l'agriculture contractuelle de proximité). Elle regroupe l'ensemble des partenariats « locaux et solidaires » entre producteurs et consommateurs⁸⁷. Afin de ne pas reproduire un système de concurrence des prix, ce réseau se réunit tous les deux ans pour fixer ensemble une grille de prix à appliquer par aliment. Cette fédération ne considère pas uniquement les prix du marché global, mais prend également en compte la réalité de production des différents acteurs et les conditions météorologiques afin que chacun puisse assurer la rentabilité de sa production. Les consommateurs sont également intégrés dans le processus.

« On s'est réuni tous ensemble pour fixer des prix et tous les ans ou deux ans on se retrouve pour discuter de l'augmentation ou de la baisse de certains prix. Mais c'est toujours une discussion entre les producteurs et les mangeurs » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Ces projets se sont ainsi réunis en fonction de leurs ressemblances et de la modalité de vente qu'ils pratiquent pour former un réseau dans lequel la coopération prime sur la concurrence. Il permet de faciliter la vente, la communication et l'échange d'information entre professionnels. L'association Semences de pays, qui existe depuis 2009, sert de banque de semences pour le maintien de variétés maraîchères locales⁸⁸. Ces plantons sont ensuite utilisés par de nombreuses fermes de la région qui pratiquent une agriculture biologique et de proximité (cf. tableau 8 ci-dessous).

Ces réseaux institutionnels et professionnels se sont aussi progressivement ouverts à un cercle d'acteurs de plus en plus large, incluant des consommateurs ou des transformateurs, faisant de l'agriculture et de l'alimentation une cause commune et citoyenne. C'est notamment le cas du mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC) créé en 2017. Face aux difficultés

86 Informations repérées à <https://www.affairetournerve.ch/vision/> [consulté le 05.10.2021].

87 Informations repérées à <https://www.fracp.ch> [consulté le 21.04.2022].

88 Informations repérées à <https://semencesdepays.ch/> [consulté le 22.04.2022].

rencontrées par les fermes paysannes pour assurer leur pérennité et leur développement, cette association œuvre dans le but de faciliter l'échange entre les différents acteurs, de défendre leurs intérêts et de repenser ensemble les grandes lignes de l'agriculture et de l'alimentation durable⁸⁹. Le comité est ainsi composé d'autant de transformateurs et producteurs que de consommateurs et seul un quart des membres totaux sont des structures agricoles (contrairement à Uniterre où il faut être exploitant agricole pour être membre, d'après Nicolas Bloch).

Comme de nombreux projets susmentionnés, la mise en place du MAPC a été facilitée et coordonnée grâce au réseau de l'économie sociale et solidaire Après-GE. Depuis son lancement en 2004, cette association à but non lucratif « fédère les actrices et acteurs de la transition écologique et sociale qui inventent au quotidien des pratiques innovantes et concrètes pour transformer l'économie »⁹⁰. Elle souhaite utiliser l'économie comme un levier pour tendre vers une société plus durable, reposant sur d'autres règles que celles édifiées par le libéralisme et le capitalisme.

Noms / Réseaux d'acteurs	<u>Uniterre</u> 1951	<u>Affaire</u> <u>Turnerève</u> 2003	<u>Après-GE</u> 2004	<u>GRTA</u> 2004	<u>FRACP</u> 2008	<u>École à la</u> <u>Ferme</u> 2011	<u>Semences</u> <u>de pays</u> 2016	<u>MAPC</u> 2017
Représentant.e interviewé.e		<u>Reto</u> <u>Cadotsch</u>	Christophe <u>Dunand</u>		<u>Reto</u> <u>Cadotsch</u>	Olivia <u>Boutay</u>		Nicolas Bloch
La <u>Touvière</u> (1995)		X	X		X		X	X
<u>UMG</u> (1949)				X				
La ferme des <u>Verpillières</u> (2006)	X	X	X		X	X	X	X
La ferme des <u>Vergers</u> (2018)			X			X	X	X
Les Jardins de <u>Cocagne</u> (1978)	X		X		X	X	X	X
Les <u>Cueillettes de Landecy</u> (2004)	X		X		X		X	X
La <u>Fève</u> (2020)			X					X
Le <u>Nid</u> (2018)			X					X
Le <u>Bocal Local</u> (2018)			X					X
<u>Espace-terroir.ch</u> (2008)			X					

Tab.8 : Ce tableau montre l'appartenance des différents projets aux organisations de soutien de l'agriculture locale. Les couleurs des cases font référence aux modalités de vente principales identifiées dans la section 5.1.

Ce tableau offre un résumé de l'appartenance des différentes initiatives interviewées aux réseaux d'acteurs susmentionnés. L'échantillon étant petit, il ne nous permet pas de tirer de grandes conclusions. Toutefois, il est possible d'observer que seules les fermes paysannes les plus anciennes⁹¹ font parties d'Uniterre. Les épiceries, les magasins coopératifs, voire même les fermes

89 Informations repérées à <https://mapc-ge.ch/presentation/> [consulté 21.04.2022].

90 Informations repérées à <https://www.apres-ge.ch/nous> [consulté le 21.04.2022].

91 La ferme de la Touvière existe depuis 1995, mais le projet actuel porté par Édouard Pouteil-Noble et ses associés date de 2013.

de la Touvière et des Vergers ne sont pas membres de ce réseau, ce que Nicolas Bloch impute au caractère vieillissant de la branche.

« Le MAPC a pris une place qui avait besoin d'être prise par rapport aux acteurs qui sont dans ce mouvement à Genève. On a une section d'Uniterre à Genève qui est très faible et vieillissante. Et du coup, qu'il y ait un regroupement de pleins de jeunes qui sont actifs dans l'agriculture, ça a vraiment comblé un vide » (Nicolas Bloch, 24.01.22).

À l'inverse, le MAPC regroupe aujourd'hui la grande majorité des acteurs des circuits courts alimentaires genevois. À l'exception de l'UMG et d'Espace-terroir, tous les projets interrogés sont membres de ce mouvement qui souhaite inclure tous les profils (néoruraux, non-professionnels, jeunes, etc.) et projets (associatif, coopératifs, etc.) qui partagent leurs valeurs. Il ne s'oppose pas à Uniterre, mais vient « combler » un manque.

Les fermes productrices⁹² intègrent une grande partie de ces réseaux, ce qui souligne leur caractère multifonctionnel. En effet, en plus de leurs activités de production, certaines pratiquent aussi de la transformation (Affaire TourneRêve), participent à des réseaux professionnels et citoyens pour penser l'agriculture de façon coopérative (FRACP, MAPC) et cherchent également à sensibiliser le grand public, en particulier les enfants (École à la Ferme). Leur appartenance à tous ces différents réseaux favorise l'émergence de relations amicales, de soutien et de solidarité entre les acteurs.

« On fait des échanges de services⁹³ entre cette nébuleuse d'association que sont les Cueillettes, Cocagne, la Fève, etc. On peut faire des échanges de légumes, mais ça va rester très informel et ce côté amical, de bonne volonté, on y tient beaucoup, afin qu'on n'ait pas besoin de rentrer dans la paperasse et dans les contrats » (Jacques Falquet, 24.01.22).

De plus, toutes ces fermes se fournissent avec des semences locales et souscrivent à la charte de l'économie sociale et solidaire (ESS), illustrant une volonté de réancrer les activités économiques et les savoirs dans le territoire. Outre les fermes, tous les autres projets interrogés, à l'exception de l'UMG, font partie de l'ESS. Cette observation renforce l'idée d'une distinction entre un modèle *Métier*, qui ne remet pas fondamentalement le système économique en question, et un modèle *Durabilité*, qui souhaite revoir ces bases pour plus de solidarité et de durabilité. Finalement, si le

92 Il est fait mention à la Touvière, la Ferme des Verpillères, les Jardins de Cocagne, les Cueillettes de Landecy et la Ferme des Vergers.

93 Les échanges de services évoqués dans les entretiens concernent notamment le partage d'engin agricole, le partage de compétences et de savoir-faire ou encore les échanges de légumes. Ces derniers ont essentiellement lieu lorsqu'une ferme a une production précoce d'un certain légume et peut compléter les paniers d'une autre le temps que sa production arrive à maturité ou encore lorsqu'une ferme a eu une très mauvaise récolte.

label GRTA a permis d'augmenter la visibilité de l'agriculture genevoise et favoriser l'approvisionnement d'instances publiques (des villes et des communes) auprès de producteurs de la région, il ne semble pas profiter outre mesure aux initiatives interrogées. Pour Mumenthaler (2019), ce label permet une réappropriation positive car il rassemble des acteurs très différents autour d'un projet commun. Cependant, le concept est aussi critiqué et perçu comme « un étendard ou une machine à produire du consentement qui permet de renforcer et légitimer les agendas politiques des représentants traditionnels des milieux agricoles » (*Ibid.*, p. 162). Pour l'instant, il semble que l'État genevois ne prenne pas la mesure des profondes transformations qu'exigerait le passage vers une politique agricole inclusive (participation de tous les acteurs aux processus de décision) et interdisciplinaire (abandon d'une logique sectorielle).

6. S'appuyer sur les circuits courts alimentaires genevois pour penser et agir différemment : vers un système alimentaire territorialisé plus durable

Dans la littérature, de nombreuses vertus ont été attribuées aux circuits courts et plusieurs études (mentionnées plus haut) ont relié la notion de proximité dans laquelle ils s'inscrivent avec une plus grande durabilité. Dans un premier temps, pour étudier sa présence dans les initiatives, les répondants ont été questionnés sur les valeurs, les motivations et les raisons pour lesquelles ils ont rejoint ou créé des circuits courts, puis sur les pratiques que cela avait engendré. La liste étant très dense et diverse, il a fallu prendre du recul pour analyser et voir se dessiner des tendances partagées par les acteurs genevois. Ces grands axes permettent d'identifier les principes et les mouvements communs qui guident les actions des initiatives étudiées. Dans un second temps, les acteurs ont été interrogés sur les verrouillages et impasses socio-techniques auxquelles ils doivent faire face et qui restreignent l'action de ces circuits.

Le but de ce chapitre est donc de présenter une étude transversale, avec des exemples, des éléments soulevés lors des entretiens et identifiés dans la littérature pour rendre compte de la réalité qu'offre ce système alimentaire territorialisé en termes de durabilité.

6.1. Introduire de la diversité pour plus de résilience

En biologie, la dérive génétique décrit l'évolution d'une population en réponse à des événements imprévisibles (Rousseau, 2017). Les petites populations sont soumises à une perte de diversité et à un manque de résilience face aux changements, à cause d'un pool de gènes limités. Au contraire, dans une moyenne ou grande population dans laquelle les échanges sont stables, la diversité augmente la capacité d'adaptation. Le même phénomène s'observe aujourd'hui en agriculture. Dans un contexte de crise climatique et de démographie croissante, celle-ci a besoin de s'adapter pour faire face à l'augmentation de la température, des inondations, des sécheresses, sans mentionner l'altération des cycles du dioxyde de carbone, de l'azote et du phosphore. Toutes ces perturbations augmentent la pression déjà existante dans ce domaine qui, dominé par un système agro-alimentaire industriel, a subi toujours plus d'uniformisation, de centralisation et de gigantisme. En effet, les petites et moyennes fermes ont progressivement disparu au profit de grandes exploitations agricoles, la transformation et la distribution se sont organisées en grande industrie et le nombre d'espèce cultivées a drastiquement chuté (voir section 1). Pour Gate et al. (2020), les impacts environnementaux négatifs imputés à l'agriculture moderne seraient moins liés à son niveau de productivité qu'à sa simplification et son homogénéisation. À l'image de la dérive génétique, la réduction de la population paysanne et la perte de diversité générale limitent les capacités du système alimentaire à résister aux changements, il est donc moins résilient. Pour les auteurs de l'ouvrage collaboratif *Covid-19 et agriculture ; Une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (2020), la pandémie de Covid-19 a agi comme un rappel de ce manque de résilience de l'agriculture et du système alimentaire capitaliste mondialisé.

C'est pourquoi, de nombreux projets des circuits courts alimentaires genevois interrogés (du modèle *Durabilité*⁹⁴) ambitionnent aujourd'hui une décroissance avec un regain de complexité. Les acteurs de ce modèle proposent d'introduire de la diversité à tous les niveaux.

Tout d'abord, au niveau des exploitations, cela se traduit par une multiplication de petites et moyennes fermes pour augmenter la diversité des structures productrices⁹⁵ et éviter l'agglomération

94 Dans le modèle *Métier*, représenté essentiellement par l'UMG, le modèle tend plutôt à une unification des agriculteurs en des coopératives. La mutualisation des compétences et des outils de travail permet d'augmenter l'efficacité et la spécialisation de chacun – pas besoin de produire de tout. Cette alliance répond à l'adage « on est plus fort en étant unique » de Xavier Patry et en effet, ces coopératives pèsent ainsi plus fort sur le marché et offrent une réelle concurrence locale à des produits d'autres régions de la Suisse ou de l'étranger. Cependant, ils restent dans un modèle plutôt conventionnel, efficace avec des gros volumes qui permettent d'influencer le marché intérieur.

95 Voir l'exemple du parrainage de la Touvière par la ferme des Verpillères cité dans la section 5.2.1 plus haut pour illustrer cette envie de maintien de la diversité.

des ressources par une seule exploitation. De cette manière, si l'une d'entre elles venait à subir de lourdes pertes de production à cause d'une maladie ou d'une mauvaise météo, d'autres pourraient compenser ce manque. Les relations de collaboration et de partenariat étudiées dans la section précédente se révèlent dès lors très utiles. En 2021, par exemple, les cultures de betterave ont été très mauvaises pour plusieurs agriculteurs suisses mais certains, comme la Ferme de la Touvière qui font des légumes de garde, ont pu aider les autres, dans ce cas-là la ferme de Cultures Locales.

« S'il y a une ferme chez qui il manque un légume elles peuvent nous appeler. Par exemple, récemment Cultures Locales avaient besoin de betterave pour leurs paniers parce qu'ils avaient eu une mauvaise saison. Nous aussi d'ailleurs, mais comme on fait plus de légumes de garde, on a pu leur en donner. En contrepartie, s'il nous manque des salades par exemple, on peut aller en chercher chez le Jardin de Max. Donc il y a une entraide entre paysan et paysanne pour les légumes et les fruits » (Édouard Pouteil-Noble, 03.12.21).

La petite taille des exploitations oblige également les producteurs à avoir une plus grande diversité de cultures pour être rentable, mais également pour étayer l'offre distribuée dans les circuits courts (cf. figure 7). En effet, livrer des paniers ou alimenter un magasin à la ferme nécessite d'offrir une large gamme de produits. Pour Benoît Molineaux, il en découle la relation suivante : avoir une petite exploitation pousse à cultiver une plus grande diversité d'espèces ce qui assure, en retour, une meilleure résilience à un agriculteur dans les situations difficiles (mauvaises récoltes, climat capricieux, etc.)⁹⁶.

« [...] cette année 2021, il y a eu très peu de lentilles à cause des fortes pluies de juillet, mais s'il y a de la diversité on peut survivre avec nos autres cultures. Tandis que si on a que des lentilles on est mal » (Benoît Molineaux, 15.12.21).

Pour Josée Bélanger, spécialiste en marketing et enseignante à la Haute école de gestion de Genève (HEG), la maxime sous-jacente est de *grandir*, mais pas de *grossir*. Il faut bien distinguer ces deux termes qui sous-tendent des objectifs et des trajectoires de développement différents. Pour elle, *grossir* signifie reproduire un modèle industriel de concentration des ressources en un seul point de vente pour satisfaire les consommateurs avec la plus grande gamme possible. Plus il y a de produits dans un magasin, plus ils vont devoir fournir des efforts de différenciation laissant place à un système de publicité, de marketing et de communication agressif et concurrentiel pour l'achat dudit produit. On tombe dans des logiques de marché. D'autant plus, que *grossir*, en taille, en volume, en

96 Ce postulat semble d'autant plus juste lorsque les échanges et l'entraide entre les initiatives sont actifs.

nombre de produits proposés, va à l'encontre d'un besoin de consommation raisonnée pour atteindre les objectifs du développement durable. D'après la professeure, l'aspect social manque cruellement dans le modèle sociétal de consommation actuel. Si les circuits courts veulent répondre à cette problématique, il ne faut pas grossir, mais grandir. Il faut accroître le nombre de projets similaires et agrandir le réseau d'acteurs impliqués pour atteindre les objectifs visés.

« Je vais vous donner une équation. L'idéal, aujourd'hui, c'est que : des projets XXS égal des résultats XXL. C'est ça les circuits courts ! » (Josée Bélanger, 19.01.22).

La taille XXS de ces projets facilite leur transmission et leur réplique, tout comme elle en facilite la reprise en cas de départ à la retraite ou de faillite. De nombreuses personnes interrogées ont abondé dans ce sens. C'est notamment le cas des Cueillettes de Landecy qui souhaitent conserver leur petite taille pour assurer un modèle d'hyper-proximité entre les acteurs, ainsi qu'une souplesse administrative et technique. Jacques Falquet préfère encourager la réplique de leur modèle dans d'autres quartiers, bien que l'obtention de bail agricole soit très complexe à Genève. Pour Antoine Descombes, que ce soient des ateliers de transformation ou des fermes, il ne faut pas chercher à agrandir les surfaces, mais multiplier leurs nombres. Plusieurs personnes sont d'avis qu'il faudrait pousser les grandes exploitations à repenser leurs modes de production et morceler les terrains en plus petites parcelles pour introduire de la diversité, de l'emploi et se diriger vers une agriculture paysanne plutôt qu'entrepreneuriale.

Bien que le maraîchage permette d'obtenir un revenu et d'avoir la plus grande valeur ajoutée avec un minimum d'effort (besoin de quelques outils et un peu de main-d'œuvre) dès la première année selon Antoine Descombes, il semble quand même y avoir une taille critique d'exploitation, en dessous de laquelle les possibilités de diversification des activités sont trop limitées. C'est notamment le cas de la Ferme des Vergers qui possède uniquement 4000 m² de production et qui doit restreindre ses choix de culture à des espèces de haute valeur ajoutée et ne peut pas prendre d'animaux pour valoriser les excédents. De la même manière, les épiceries ou marchés doivent pouvoir proposer une gamme de produits minimum pour s'assurer une clientèle d'après Antonin Calderon.

Au niveau de la distribution, l'accroissement du nombre de fermes se traduit par un élargissement des structures impliquées pour écouler les volumes produits. La diversité des modalités de vente apparue ces dernières années à Genève l'illustre bien. Que les producteurs vendent uniquement leurs produits dans ce circuit ou que ce dernier constitue un débouché supplémentaire parmi d'autres, les modalités de vente, telles que les magasins à la ferme ou les magasins de producteurs

en particulier, permettent d'assurer une sécurité financière et d'éviter le gaspillage des aliments. Lorsqu'une ferme possède de nombreuses modalités de vente différentes, cela augmente sa résilience, notamment s'il y a eu une forte production. Autrement, elle pourrait être contrainte de vendre à des grossistes ou à la grande distribution. En effet, la petite taille des circuits courts peut constituer une limite structurelle pour les fermes cherchant à écouler de gros volumes.

« Mon avis personnel c'est que tant que tu fais de la diversité dans des volumes gérables tu arrives à rester en circuit court, mais c'est vrai que si tout à coup tu te mettais à faire des tonnes et des tonnes de pommes, il faudrait pouvoir les écouler ce qui demande derrière toute l'infrastructure de camion pour livrer, l'espace pour vendre, etc. Donc les circuits courts ont des limites structurelles » (Edouard Pouteil-Noble, 03.12.21).

Cela demande donc d'être prévoyant et d'organiser ces différents canaux de vente en avance. Ensuite, chaque modèle à ses forces et ses faiblesses. Par exemple, les ACPs semblent être le moyen le plus sûr d'écouler les volumes produits, car les consommateurs s'engagent à l'avance avec des contrats annuels. Cependant, il peut être très contraignant pour les consommateurs (pas le choix des produits, du volume, du jours de livraison) et c'est pourquoi diversifier les modalités de vente semble être opportun. Pour les magasins et épiceries, diversifier les fournisseurs offre également une sécurité supplémentaire en cas d'annulation d'un contrat ou d'une mauvaise récolte.

« Aujourd'hui c'est plus résilient de travailler avec plusieurs fermes [...] parce que si tout à coup il y en a une qui arrête, on peut demander un peu plus à l'autre » (Antonin Calderon, 24.01.22).

Rajouter de la complexité et de la diversification demande aux producteurs une très grande polyvalence. Ils ne sont plus simplement producteurs, ils doivent aussi être livreurs, commerçants ou faire de la communication, ce qui peut être énergivore. Il faut également souligner que dans plusieurs cas, les fermes sont trop petites pour envisager un modèle de production différent et pour vendre les volumes nécessaires à des modalités de vente plus classiques.

« C'était le mode d'écoulement entre-guillemets forcé pour pouvoir commencer quelque chose, parce qu'il n'y avait pas d'autres systèmes d'écoulements dans lesquels on pouvait rentrer et il se trouve que ça correspondait très bien à nos convictions » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Finalement, au niveau du territoire, la diminution de la taille des structures, qu'elles soient agricoles et/ou marchandes, ainsi que leur multiplication pousse à repenser une politique alimentaire à

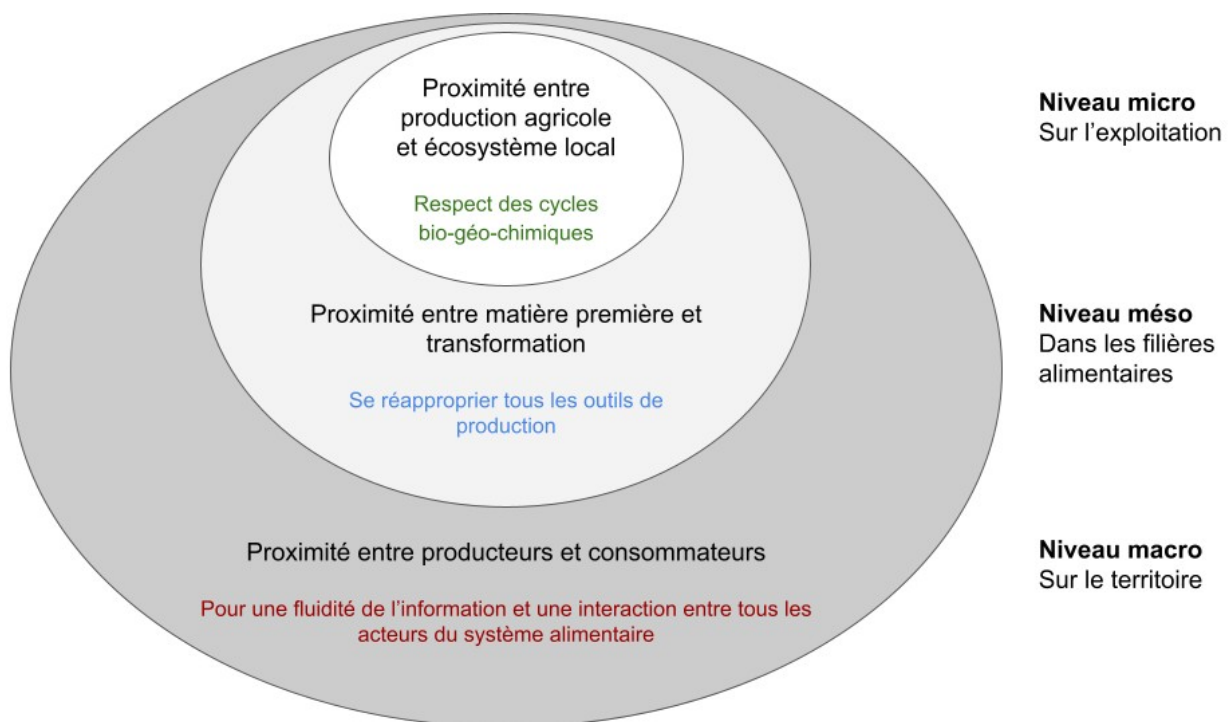
l'échelle des quartiers. Une proposition de motion a été déposée en 2020 par un ensemble de députés, essentiellement socialistes, du Grand Conseil genevois afin d'encourager le développement de magasins coopératifs, comme le Nid ou la Fève, et pour « assurer une gouvernance par quartier, par leurs utilisateurs et utilisatrices » (p. 2). Bien qu'elle appelle à une réplification d'un modèle déjà existant, la gouvernance doit être pensée localement et de manière décentralisée. Augmenter le nombre de structures et surtout faciliter leur accès à toute sorte de profils (jeunes, néoruraux, femmes, mais aussi des associations, des coopératives, etc.), accroît la masse d'acteurs impliqués dans le milieu agro-alimentaire et favorise sa représentation dans toutes les sphères de la société, en particulier en politique. C'est l'idée défendue par le MAPC, qui favorise la rencontre de ces acteurs et souhaite ainsi encourager une diversité de discours et de centres d'intérêts pour favoriser les innovations sociales et les démarches collectives.

Cependant, d'après Reto Cadotsch, cet engouement est encore limité et n'est pas suffisant pour avoir un poids significatif sur les politiques agricoles. De plus, il faut que la demande suive l'offre, autrement ces structures risquent de se faire concurrence. Bien que l'appartenance à des mêmes réseaux et groupes d'intérêts (voir section 5.2) permette de diminuer ces sentiments entre les porteurs de projets, la création de plusieurs nouvelles initiatives répartit une demande qui ne grandit pas aussi vite d'après lui. D'un autre côté, face au dogme du « toujours plus » de la société de consommation, les personnes interrogées défendent un modèle diversifié dans lequel la consommation doit être raisonnée. Le but n'est pas d'appâter le client pour qu'il achète toujours plus, mais de subvenir à ses besoins alimentaires. Si l'idée n'est pas de continuer dans un modèle d'hyper-consommation et d'abondance alimentaire, la pérennité de ces structures dépend des mangeurs et de politiques publiques qui abondent dans ce sens.

6.2. Vers des cycles globaux de valeur

Le système agro-alimentaire industriel est organisé sous forme de « chaînes globales de valeur » dans lesquelles tous les acteurs de la production à la consommation, effectuent des tâches successives et complémentaires dans un espace géographique donné sous la gouvernance d'une ou plusieurs entreprises ou institutions (Rastoin et Candau, 2020). Ces chaînes sont décrites par Rastoin et Candau (2020) comme étant « géographiquement longues et fragmentées, à flux tendus, soumises aux spéculations sur les marchés physiques et financiers, peu résilientes en termes sanitaires et caractérisées par un partage déséquilibré de la valeur créée entre acteurs » (p. 212).

Comme démontré dans la section 4.2, ce système linéaire est aujourd’hui remis en cause par les circuits courts alimentaires qui, comme leur nom l’indique, proposent de repenser ce système de manière circulaire. En analogie à la triple proximité identifiée dans les systèmes alimentaires territorialisés par Rastoin et Candau (2020)⁹⁷, les entretiens ont permis de déceler cette circularité sur trois niveaux (voir tableau 9). Le premier niveau est *micro* et propose de repenser les cycles bio-géo-chimiques sur l’exploitation afin d’augmenter la résilience de l’agroécosystème et de diminuer les intrants. Le second est *méso* et cherche à se réappropriier les outils de production locaux, notamment ceux de transformation, pour ancrer toute la filière alimentaire dans le territoire. Finalement, il s’agit de reconsidérer les relations entre les acteurs du système agro-alimentaire et de favoriser une circulation du savoir au niveau *macro*.



Tab.9 : Schéma inspiré de la triple proximité dans les systèmes alimentaires territorialisés de Rastoin et Candau (2020). Il met en avant l’organisation cyclique des circuits courts alimentaires sur trois niveaux.

97 La triple proximité s’observe entre les productions agricoles et l’écosystème local, entre les matières premières et la transformation agro-alimentaire et entre les producteurs et les consommateurs (Rastoin et Candau, 2020, p. 219).

Respect des cycles bio-géo-chimiques

Le premier niveau de ce schéma interroge la proximité existante entre les producteurs et l'écosystème agricole avec lequel ils travaillent. Dans un modèle agro-industriel qui a favorisé une société d'abondance déconnectée des rythmes biologiques et du lieux d'origine des aliments, la production agricole et la consommation serait responsable de plus de la moitié des gaz à effet de serre (GES) du système alimentaire (Redlingshöfer, 2008). Poussés par la concurrence du marché international, les producteurs ont dû s'armer de technologies toujours plus efficaces pour rivaliser avec les concurrents étrangers et fournir le marché national avec des produits indigènes. Les serres, par exemple, sont devenues de plus en plus performantes et permettent aujourd'hui de produire des tomates en Suisse presque toute l'année (contre une période estimée de 4 mois auparavant) (OFAG, 2021). Les engrais chimiques permettent de stimuler la croissance de la plante pour augmenter sa productivité au-delà de son rythme naturel⁹⁸ et de la capacité des sols à fournir les nutriments pour son développement (Rousseau, 2017). La saisonnalité ne concerne pas uniquement les légumes ou les fruits, mais également les animaux d'élevage dont la production n'est pas homogène sur l'année (Chiffolleau, 2019). Désaisonnaliser les animaux signifie donc ignorer leur cycle de reproduction, et notamment de lactation, afin de fournir des produits laitiers tout au long de l'année. Outre l'aspect éthique discutable de ces pratiques, ne pas respecter ces rythmes a des impacts indirects majeurs sur l'environnement. En effet, les industries pétrochimiques émettent de grandes quantités de CO₂ (*Ibid.*), l'utilisation d'intrants chimiques appauvrit les sols et contribue à la pollution d'écosystème d'eau douce (Moss, 2008) et les cultures sous serres sont encore fortement dépendantes des énergies fossiles pour leur chauffage. Pour Gate et al. (2020), le maintien de la productivité est possible et plus durable lorsque « la diversité et l'hétérogénéité des agroécosystèmes sont élevés » (p. 163). Il s'agit donc de reconsidérer les cycles naturels des espèces cultivées, notamment la saisonnalité, et implique de repenser les pratiques agricoles. Par exemple, pour limiter autrement le développement des mauvaises herbes ou l'attaque d'agents pathogène, Chuine et Couvet (2020) recommandent de diversifier et de faire des rotations de culture. La diversification des cultures permet de réduire la dégradation des sols (tassement et assèchement) car les espèces utilisent des ressources et des couches de sols différentes. L'introduction de légumineuse dans les assolements permet une fixation naturelle de l'azote atmosphérique, diminuant la dépendance aux engrais azotés. Cette diversité renforce également la capacité de résistance aux ravageurs et au stress thermique et hydrique des plantes (*Ibid.*). Elles sont donc mieux armées face au changement climatique. Réintroduire de la diversité sur les exploitations

98 Cette croissance accélérée pose également la question de la qualité nutritive des aliments.

offre de nombreux habitats pour des insectes ou des petits mammifères et permet de diminuer l'impact de l'agriculture sur la biodiversité. Finalement, pour les deux auteurs un aspect essentiel, pour repenser entièrement les cycles biogéochimiques et diminuer au maximum les intrants chimiques, consiste à associer polyculture et élevage. Pour Gate et al. (2020), ce « réseau intégré d'échange d'aliments et d'éléments fertilisants » (p. 165) permet de réguler les flux, de limiter le gaspillage et d'optimiser la nutrition des cultures pour un minimiser les impacts environnementaux.

Si la causalité entre la durabilité d'une production et le choix d'une distribution en circuits courts n'est pas évidente, il est possible de constater que les producteurs qui sont dans ces circuits sont souvent associés à des pratiques moins intensives comme celles décrites ci-dessus. Pour les fermes interrogées, cela se traduit notamment par le respect unanime du calendrier de production des espèces et la limitation, voire l'abolition, de l'utilisation d'intrants chimiques et mécaniques. L'association polyculture et élevage est une autre pratique observée parmi les fermes comme la Touvière, les Verpillères ou les Vergers⁹⁹.

« Dans des exploitations comme la nôtre ou celle de la Touvière, il y a une réflexion sur les cycles. Si tu produis des légumes, il te faut des engrais. Si tu ne veux pas acheter des engrais, tu as du bétail. Ton bétail, il valorise les prairies que tu dois de toute façon avoir en bio. De cette manière, il se crée une forme de synergie entre les différents secteurs d'activités. [...] Toute cette réflexion-là, fait que je suis convaincu qu'on doit avoir une diversité la plus large possible pour des raisons de sécurité économique, de logique agronomique ou écologique » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Par exemple, à la Ferme de la Touvière, qui est la plus grande des exploitations interrogées (40 ha), les associations entre espèces sont maximisées pour offrir le plus de diversité possible¹⁰⁰. Sur le potager d'abord, les agriculteurs tentent de cultiver autant de légumes de « valeurs sûres que de variétés originales ou peu connues » qui sont ensuite vendus grâce à des paniers, en libre-service dans leur magasin ou à des institutions et des restaurants. Si les anciens propriétaires cultivaient des variétés de pommes classiques, comme les Gala, les Boskoop ou les Granny Smith, l'équipe actuelle a revu ses plantations pour ajuster les espèces à une culture biologique qui nécessite peu de soins et d'interventions pour une qualité acceptable. La diversité des arbres plantés est passée de 4 espèces à 12 variétés de pommes (9 sur 1.2 ha) et de poires (3 sur 0.2 ha), ainsi que quelques cognassiers. Les fruits qui ne sont pas consommés directement sont ensuite transformés en jus. Une

99 Pour l'instant l'exploitation est trop petite (0.4 ha) pour pouvoir envisager avoir des animaux, mais c'est le modèle qu'ils souhaitent mettre en place s'ils parviennent à obtenir plus de terrains (Olivia Boutay, 17.02.22).

100 Les informations utilisées pour ce paragraphe proviennent de l'entretien mené avec le représentant de l'exploitation et ont été complété par la description repérées à <https://www.touviere.ch/le-potager> [consulté le 21.04.2022].

partie du raisin issu des 1.4 ha de vignes est transformé en jus. Le reste est envoyé au Domaine de la Devinière à Satigny avec lequel elle collabore, car l'équipe de la Touvière ne possède pas de caves, ni les compétences pour la vinification. De cette manière, les deux exploitations mutualisent leurs ressources respectives. Dans la même veine, les grandes cultures de céréales et d'oléagineux sont entretenues par les Descombes de la Ferme des Verpillères. Ils y cultivent plusieurs variétés pour l'alimentation (blé, seigle, avoine, pois, camélines) et du foin, regain et luzerne pour le fourrage des animaux. L'équipe de la Touvière collabore également sur l'exploitation avec la coopérative les Chèvres de la Touvière qui produit du fromage, des yaourts et de la viande de cabris¹⁰¹. Les bêtes sont tuées dans un abattoir de petite taille à Meinier « respectueux de la dignité animale »¹⁰². Les fromages sont transformés dans un atelier dans les locaux de la ferme. Finalement, les producteurs ont également installé des ruches pour la pollinisation des cultures, ainsi que des poules et des cochons pour valoriser les déchets de la production, pour apporter des fertilisants naturels et accessoirement des aliments supplémentaires (œufs et viande de porc).

Les mêmes dynamiques s'observent à la Ferme des Verpillères, aux Vergers, mais également sur des terrains de maraîchage comme les Jardins de Cocagne ou les Cueillettes de Landecy où les plans de culture sont pensés en collaboration avec les mangeurs et les jardiniers. Entre les fermes, les échanges sont riches pour s'entraider et valoriser chaque élément ; la Ferme des Vergers récupère par exemple les coqs mâles de la Ferme des Verpillères pour en faire un élevage, les brebis de cette dernière sont prêtées à des exploitants pour désherber entre les vignes, etc.

L'OFAG, en partenariat avec AgriGenève et Agridea, se saisit également de cette problématique avec la mise en place d'un projet test d'agroforesterie. Ce dernier implique 140 fermes sur cinq cantons différents, dont la Touvière ainsi que 9 autres fermes à Genève. Au lieu de transformer les terrains agricoles en grandes plaines, l'idée est de planter des arbres dans les cultures maraîchères et céréalières pour éviter l'érosion du sol, favoriser la fixation du carbone, fournir des habitats pour des reptiles et des insectes, augmenter l'infiltration d'eau et la diminution des ruissellement superficiel (notamment en cas de forte pluie), etc. (Agridea, 2017a).

« L'idée c'est de remettre de la biodiversité floristique et faunistique dans l'agriculture et d'arriver à faire cohabiter les deux » (Edouard Pouteil-Noble, 03.12.21).

Rapporter de la diversité sur les exploitations entretien les paysages pour le plaisir des promeneurs qui, en Suisse, portent beaucoup d'importance au maintien des campagnes (Chappuis et al., 2008).

101 La vente de viande, concerne essentiellement les petits mâles, a lieu uniquement entre mars et juin. Informations repérées à <https://www.touviere.ch/chevre> [consulté le 05.04.2022].

102 Informations repérées à <https://www.touviere.ch/chevre> [consulté le 05.04.2022].

Dans la littérature étudiée, repenser ainsi les cycles et réduire l'utilisation d'intrants chimiques, d'engins motorisés et associer polyculture et élevage permet de diminuer les charges opérationnelles et les risques financiers liés à l'achat de ces produits (Chuine et Couvet, 2020). Il a, en effet, été recueilli lors des entretiens que l'autonomie des producteurs vis-à-vis des fournisseurs augmente, que leur sensibilité face à la volatilité des prix diminue et les pertes de rendement sont tempérées grâce à la diversité de cultures et de modalités de vente (surtout celles basées sur des relations contractuelles). Les exploitations sont plus résilientes face aux aléas climatiques et économiques. Des considérations qui semblent non-négligeables face à la hausse de prix annoncées dans les secteurs énergétique et alimentaire suite à la guerre en Ukraine.

Se réappropriier tous les outils de la filière alimentaire

Le fonctionnement de la Ferme de la Touvière sommairement présenté ci-dessus souligne l'importance des relations de partenariat entre les producteurs et les artisans. En effet, de nombreux produits nécessitent de la transformation et des savoir-faire associés : la vinification, la meunerie et la boulangerie, la fromagerie, l'abattage et la boucherie. Cependant, parallèlement à la diminution du nombre de producteurs après les révolutions agricoles, la spécialisation et la concentration industrielle ont fait chuter le nombre d'artisans transformateurs qui peinent à concurrencer les prix de la grande industrie¹⁰³ (LaRevueDurable, 2021¹⁰⁴). Cette centralisation des compétences a ainsi entraîné la disparition des outils associés. De ce fait, en Suisse, le nombre de moulins d'une capacité d'au moins 500 tonnes est passé de 84 en 2005 à 45 en 2019 (*Ibid.*). La disparition des transformateurs force les éleveurs et les producteurs à agrandir et intensifier leurs productions pour rentabiliser les trajets et les coûts plus élevés qu'ils doivent assumer pour l'amener vers ces sites monopolistiques (LaRevueDurable, 2021a). La rémunération des agriculteurs serait ainsi influencée d'un facteur allant de 1 à 4 en fonction de la présence ou l'absence de ces structures dans la région (Chiffolleau, 2019). Dans un système, où près de 4 aliments consommés sur 5 sont transformés (à l'exception des légumes et des fruits) (LaRevueDurable, 2021), la transformation est devenue une étape majeure de la filière alimentaire.

103 En Suisse, elles sont incarnées par des grands groupes comme Cremo ou Emmi dans la transformation laitière, Micarna ou Bell pour les abattoirs (associés aux distributeurs Coop et Migros) et par le Groupe Minoteries SA ou les Grands Moulins de Cossonay pour la meunerie (Agridea, 2017).

104 En 2021, le magazine LaRevueDurable publié par l'Association des Artisans de la transition portait sur les circuits courts alimentaires avec notamment un zoom sur les épiceries participatives en Suisse romande et le fonctionnement des Vergers à Meyrin. Dans ces articles, plusieurs personnes également interrogées dans ce mémoire se sont exprimées sur ces sujets (c'est notamment le cas de Reto Cadotsch, Olivia Boutay et Thomas Descombes). C'est pourquoi les mentions à ces articles figurent dans la partie analytique du cas genevois des circuits courts.

La concentration des outils de transformation favorise la spécialisation et l'agrandissement des élevages et des cultures diminuant, de ce fait, la possibilité d'introduire de la diversité sur les exploitations. Il semble donc essentiel, afin de pouvoir repenser les cycles bio-géo-chimiques dans les fermes, d'avoir une réflexion sur la réappropriation de ces outils dans le cadre d'une approche systémique. Par exemple, un abattoir local comme celui de Meinier permet aux éleveurs d'écouler leur viande, en partie ou en totalité, en vente directe. Ils gagnent alors plus par kilo de viande vendu et il leur est possible d'élever moins de bêtes. Du coup, la taille du troupeau redevient adaptée à celles de leurs fermes et ils peuvent nourrir les animaux avec du fourrage et les céréales qu'ils produisent (LaRevueDurable, 2021a). Pour Reto Cadotsch, les producteurs doivent s'affranchir de leurs outils et redevenir maîtres de leurs actions.

« Il faut que les outils soient construits en fonction des besoins du paysan et pas l'inverse ! Aujourd'hui, c'est le paysan qui s'adapte à l'outil. Il faut trouver un moyen pour que l'outillage soit construit et maîtrisé par ceux qui produisent et il faut que ça soit éventuellement moins productif, mais qu'il y ait plus de personnes qui participent à la production. De cette manière, on crée une biodiversité beaucoup plus large parce que tout simplement il y a plus d'acteurs » (Reto Cadotsch, 01.02.22).

Ces propos font échos aux théories d'Ivan Illich, penseur et philosophe français, pour qui « plus un système technique progresse, plus la part d'hétéronomie de l'individu s'accroît au détriment de sa part d'autonomie qui s'efface en peau de chagrin, le laissant dépendant de ce qu'il ne peut maîtriser » (Paquot, 2015, p. 1117). C'est un avis que partage Edouard Pouteil-Noble, pour qui les circuits courts assurent une gestion de la production qui n'échappe plus aux paysans.

« Dans le modèle agro-industriel, la gestion des terrains échappe complètement aux paysans. En fin de compte, c'est l'économie et le capital qui gèrent les terrains et la production. Ce sont eux qui dictent qu'est-ce qu'on fait, où et comment. Lorsque des grosses sommes sont investies, on se retrouve face à des situations où les paysans sont coincés dans des systèmes où ils sont partis signataires de projets, où ils sont financés avec des grosses machines, avec une assurance dette payée, mais derrière ils ne maîtrisent rien ! Et si les prix s'écroulent ou si tout à coup les acheteurs veulent faire baisser les coups, ils subissent le marché » (Édouard Pouteil-Noble, 03.12.21).

Pour Illich (2004), la sacralisation de la productivité industrielle a poussé à concevoir des dispositifs techniques contre-productifs¹⁰⁵ et non-conviviaux¹⁰⁶ qui mènent à des réflexes stéréotypé, conditionné, à la dépendance, à l'impuissance et à l'exploitation. Au d'autres mots, les outils modernes ont rendu les individus esclaves et ont modifiés les dimensions sociales de l'espace. Les transports, par exemple, donnent une perspective erronée de proximité, car selon l'auteur, il faudrait également prendre en compte le temps de travail pour payer et entretenir le véhicule, l'énergie et le temps dépensé pour se déplacer, le coût des infrastructures routières qui se répercute sur les impôts et sur l'urbanisme, etc. Pour l'auteur, l'industrialisation menace le droit de l'homme à l'autonomie et la complexification des processus de production menace son droit à la parole, notamment politique. C'est pourquoi, il introduit la notion « d'outils justes » ou « conviviaux » qui, contrairement à l'outil industriel, ne privent pas l'homme de son autonomie ou de sa créativité : « L'homme a besoin d'un outil avec lequel travailler, non d'un outillage qui travaille à sa place » (Illich, 2004, p. 470). Ces outils s'inscrivent plus largement dans une société conviviale qui repose sur des contrats sociaux, une démocratie de participation et une maturité technique¹⁰⁷.

C'est pourquoi, à Genève, des producteurs de l'Affaire TourneRêve ont fait l'acquisition du moulin des Verpillères, avec le soutien de la ville de Genève¹⁰⁸. Ce moulin leurs assure une mainmise sur leurs productions et garanti une plus grande autonomie des producteurs dans un système dominé par les industries. Les céréales destinées à l'alimentation y sont transformées en farine qui est ensuite utilisées par des boulangers associés au réseau pour faire du pain labellisé *pain Tournerêve*. L'abattoir de Meinier, l'atelier de fromagerie à la Touvière, les caves du Domaine de la Devinière, sont autant de lieux de transformation qui s'inscrivent dans une conception illichienne de l'outil qui reste aux mains des producteurs pour leur garantir de l'indépendance. Pour Benoît Molineaux, ceux-ci garantissent également une transparence et une traçabilité qui assure aux consommateurs la provenance de leur alimentation et renforce la confiance entre les acteurs.

L'ensemble de ces éléments ont été repris et pensés lors du développement du projet alimentaire au quartier des Vergers à Meyrin. Outre la coopération inédite existant entre les cinq fermes productrices (voir section 5.2) qui fournissent le quartier en légumes, les fondateurs ont cherché à construire un système indépendant en se réappropriant toute la filière alimentaire. Ainsi, dans le quartier, sont présents un boulanger, un boucher et un fromager associés à l'épicerie de la Fève qui

105 Cette notion de *contre-productivité* est à comprendre comme un seuil au-delà duquel les outils deviennent des obstacles à leurs propres finalités (Illich, 2004).

106 La *convivialité* est comprise comme un regain d'autonomie et d'hétéronomie grâce à l'usage d'outils conviviaux (Illich, 2004).

107 Chez Illich (2004), cette maturité consiste à maintenir l'usage de la technologie dans ces limites au-delà desquelles elle se transforme en maître.

108 Informations repérées à <http://lesaresetvous.ch/le-moulin-des-verpilleres> [consulté le 21.04.2022].

distribue la marchandise et collabore avec l'Auberge des Vergers pour gérer les excédents. Les habitants du lotissement constituent les mangeurs et sont des acteurs non-négligeables pour le bon fonctionnement de ce système d'hyper-proximité.

Dans un article de LaRevueDurable publié en 2021 portant sur le fonctionnement des Vergers, les contributeurs majoritaires de ce projet pilote, Reto Cadotsch et Thomas Descombes, rappellent toutefois que celui-ci, ainsi que les autres alternatives citées ci-dessus, répondent à des besoins très locaux et sont limités « en termes de volumes et de recherches collectives à une problématique plus globale » (p. 51). Malgré leur petite échelle, ils soulignent l'importance de remettre en lien tous les acteurs du système alimentaire afin de proposer une politique alimentaire cordonnée et réaliste pour approvisionner qualitativement l'ensemble d'un quartier. Ils rappellent également que les outils de transformation ne devraient pas se cantonner à l'échelle d'une ferme, mais il faudrait revaloriser chaque corps de métier et s'assurer qu'il puisse s'exercer dans de bonnes conditions. Finalement, les porteurs de projet concluent, dans l'esprit d'une société conviviale, que « la coopération devrait remplacer la concurrence aussi bien entre artisans exerçant la même activité qu'entre paysans et artisans, premiers et seconds transformateurs, fournisseurs et distributeurs » (p. 51). Ainsi, détachés des contraintes d'un système technophile et uniformisant, les circuits courts permettent une réappropriation des savoir-faire et leur petite échelle facilite la transmission des différents modèles.

Pour une fluidité de l'information et une implication de tous les acteurs du système alimentaire

Le dernier niveau d'action dans lequel s'inscrivent ces cycles globaux de valeur sont les territoires, et notamment l'importance d'une implication de tous les acteurs pour recréer une dynamique alimentaire et agricole dans un espace donné. L'interaction entre les acteurs doit ainsi être facilitée à chaque étape, et pas uniquement intermédiée.

Dans un premier temps, afin d'illustrer l'importance de ces relations pour recréer un tissu sociale conscient des réalités agricoles, un exemple détaillé portant sur la saisonnalité va être mobilisé. Ce dernier va permettre de cristalliser les enjeux liés à la transmission d'informations entre les acteurs.

Les producteurs désireux de respecter les rythmes biologiques des plantes et des animaux d'élevages sont contraints par les saisons. Produire en dehors de ces saisons signifie avoir recours à de la technologie et de la chimie pour prolonger ou imiter leurs conditions de croissance. Les réformes agricoles suisses des années 90 ont favorisé une politique de libéralisation et d'ouverture des marchés mettant en concurrence les producteurs suisses avec la marchandise étrangère pour

assurer une agriculture compétitive (voir section 1.3). Les droits de douane ont été progressivement réduits, mais il existe des tarifs différenciés qui assurent des avantages commerciaux à la production indigène pendant les périodes de forte production. Lors de ces périodes, basées sur le calendrier saisonnier des différentes espèces de fruits et de légumes, les produits suisses sont théoriquement protégés. Par exemple, la période gérée des fraises va du 15.05.22 au 31.08.22 (OFAG, 2021). Si le taux d'approvisionnement suisse en fraise est satisfait par la production indigène, aucun contingent tarifaire n'est autorisé. Une grande surface qui souhaiterait importer des fraises étrangères pendant cette période devrait alors payer 450 francs de frais de douane pour 100kg de ces fraises, contre un taux plancher de seulement 3 francs en dehors de cette période (OFAG, 2021). Cet exemple permet de faire trois observations. La première étant que ces périodes ne prennent pas en compte les réalités pédoclimatiques des différentes régions et favorise ainsi la spécialisation régionale des cultures. La deuxième permet de constater que les producteurs ont un intérêt économique important à produire en suffisance pendant ces périodes pour assurer une vente préférentielle de leurs produits. Cette fenêtre de vente peut donc favoriser une agriculture productiviste et intensive pour satisfaire le taux d'approvisionnement suisse. Seulement, si la récolte n'est pas fructueuse (pour des raisons climatiques, de maladie, etc.), ce mode de production augmente les risques de précarité des exploitants. Finalement, il est possible de constater qu'en dehors de ces périodes gérées, les frais de douane sont beaucoup moins élevés et l'importation et la vente de produits étrangers devient à nouveau concurrentielle et intéressante pour les distributeurs qui peuvent acheter de la marchandise moins chère, mais qu'ils revendent ensuite au prix suisse, s'assurant ainsi une marge qu'ils n'auraient pas eu sur des produits indigènes. Selon Xavier Patry et Willy Cretegny, acheter des fraises en hiver bénéficie donc directement aux grands distributeurs.

« Le consommateur à un poids important. Si le consommateur ne veut pas acheter des fraises au mois de janvier, il n'y aura plus de fraises chez les distributeurs. Les distributeurs vendent des fraises en janvier parce que c'est là qu'ils font leurs plus grosses ventes de fraises et c'est là qu'ils peuvent faire leurs plus grosses marges. Ils peuvent importer des fraises de l'étranger et les vendre au prix auquel le consommateur suisse est habitué. C'est là qu'ils font leurs plus gros chiffres » (Xavier Patry, 08.12.21).

Pour des raisons sociales et écologiques, acheter de la production indigène permet d'avoir un meilleur contrôle sur les conditions de production. Les normes éthiques et environnementales de l'agriculture fixées par la Suisse ont d'ailleurs été définie comme élevée et stricte par le PNR 69 (2020). Cependant, l'étude conclue également à une incohérence dans cette volonté d'avoir des normes strictes dans un contexte de libre-échange qui ne garantit pas que ces normes soient

respectées à l'étranger. Pour Willy Cretegy cette ambivalence prive la population d'une alimentation qui soit à la hauteur de ces attentes.

« Aujourd'hui, on veut rétablir les circuits courts tout en ouvrant les marchés. Mais l'ouverture des marchés c'est la mise en concurrence. Une concurrence déloyale puisque c'est très important d'avoir des mesures d'une économie à l'autre ; des mesures de régulations, des mesures d'équilibre. Quand vous avez une différence d'économie, vous avez des différences de salaires, des différences de normes, des différences à tous ces niveaux-là. Et c'est extrêmement important d'avoir un rééquilibrage entre les économies de manière à respecter justement les choix de chaque peuple, de chaque régions » (14.12.21)

Progressivement éloignés et déresponsabilisés des enjeux agricoles et alimentaires, cet exemple montre que les consommateurs n'ont pas toujours conscience des impacts de leurs achats. En effet, pour un public non-initié, ces problématiques peuvent devenir complexes. C'est pourquoi il semble essentiel de pouvoir communiquer sur les réalités du monde agricole et expliquer quels sont les enjeux derrière l'achat d'un produit, tel que les fraises en hiver. Afin d'impliquer tous les acteurs dans la création de systèmes alimentaires territorialisés, il semble nécessaire que chacun ait une compréhension globale de l'organisation du système alimentaire, de la fonction de l'alimentation et des différents modèles alimentaires afin de pouvoir en saisir toute la complexité, de pouvoir échanger des avis et exercer pleinement une « citoyenneté alimentaire »¹⁰⁹ dans l'élaboration participative de leurs propres filières. Cependant, l'accès à cette connaissance pluridisciplinaire est souvent limité par la segmentation des différents domaines d'étude, ainsi que par la division des services publiques qui y répondent (Paturel et Ndiaye, 2019). Le rapprochement entre les acteurs offre ainsi un accès privilégié à l'information, l'échange et la sensibilisation des mangeurs à ces problématiques, comme la saisonnalité.

Afin de réduire cette complexité, les exploitations interrogées appliquent des modes de production respectueux de l'environnement, allant de l'agriculture biologique à l'agroécologie, sur lesquels elles peuvent notamment communiquer et qu'elles peuvent valoriser lors d'échanges avec les consommateurs. Les fermes urbaines, comme les Vergers ou Budé, agissent dans ce sens et servent de relais entre la campagne et la ville en offrant une vitrine agricole en milieu urbain comme l'explique Marie Brault, responsable des cultures de la Ferme de Budé, lors d'une conférence en 2019 sur les nouvelles agricultures métropolitaines. Elles permettent de sensibiliser et éduquer la population sur des questions d'alimentation et d'agriculture, tout en véhiculant des représentations spécifiques et différentes de la Nature et du vivant. Elles permettent de rendre compte de la

¹⁰⁹ Terme repéré dans Paturel et Ndiaye, 2019.

saisonnalité des produits et de communiquer sur la fixation du prix en fonction notamment du travail à fournir pour les produire.

« Si tu n'es pas maraîcher, comme moi dans une première vie, quand tu vas ramasser des haricots pendant deux heures, tu comprends assez vite pourquoi c'est 7 ou 8 francs le kilo. Pour moi, il y a un côté pédagogique dans le lien avec les producteurs au-delà du lien social, c'est redécouvrir les saisons. Qu'est-ce qui est facile à produire, qu'est-ce qui est difficile à produire et du coup d'avoir des attentes proportionnées à ce que les producteurs peuvent faire et comprendre aussi les risques qu'ils prennent, les aléas climatiques, etc. Ça fait partie de la reconnexion avec la nature » (Christophe Dunand, 16.12.21).

Ces réseaux permettent de reconnecter des acteurs de statuts différents évoluant dans des sphères généralement séparées. Ils peuvent ainsi échanger sur leurs conditions socio-économique et leur situation de vie réciproque.

Cette volonté d'hybrider la gestion agricole et urbaine des espaces, tout en privilégiant un type particulier d'agriculture interroge la profession agricole qui y voit parfois une forme d'agriculture « rêvée » ou « boboïsante » (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2018, p. 22). Elle questionne la légitimité, le rôle et l'identité des agriculteurs modernes, dans une société où les agriculteurs « classiques » sont souvent réduits à des fonctionnaires qui reçoivent des subventions de l'État pour être rentables (Morard, 2020). Afin de dépasser ces différences, Chiffolleau (2019) propose de voir les circuits courts comme des « systèmes d'interaction » ou des « réseaux d'apprentissage et de coopération pour l'innovation vers l'écologie » (p. 76). Ils cherchent, en facilitant le contact et la proximité entre les acteurs, à conscientiser de manière collégiale et coopérative sur les questions agricole et alimentaire. Pour Rollet et al. (2020) la construction de « chaîne résiliente » favorise la création de « spirale vertueuse » qui amène à toujours plus d'innovations (p. 91). Ce processus se renforce lorsque, sensibilisés à ces problématiques, les mangeurs gagnent de l'expertise ce qui leur permet de s'intéresser aux rôles de l'agriculture. De plus, cette circularité favorise la mise en place d'un autre modèle de gouvernance dans lequel les producteurs sont pleinement intégrés (voir section 6.1.3 suivante).

Finalement, la valeur prend différente forme en fonction des niveaux. Sur l'exploitation, avoir une plus grande proximité avec l'écosystème de la ferme permet de reconnecter le paysan à son outil de travail et de valoriser les savoirs intellectuels qui y sont associés (Deléage, 2015). Les interactions entre les structures en amont (exploitation) et en aval (transformateur et distributeur) permettent de valoriser les plus-values liées à la diversité et la complémentarité des productions à l'intérieur d'un

territoire (Gate et al., 2020). Le modèle agricole, économique et sociétal proposé par les circuits courts contribue à différencier leurs productions et à y ajouter de la valeur. Ces cycles globaux de valeurs sur trois niveaux interconnectés rendent compte de l'importance d'une approche systémique pour assurer une cohérence économique, sociale et environnementale du système alimentaire, territorialisé ou non. Les changements au niveau des exploitations (niveau *micro*) ne peuvent se faire sans reconsidérer les outils de transformation et de distribution en aval (niveau *méso*) et sans le soutien des autres acteurs territoriaux (niveau *macro*), et principalement les consommateurs. La construction de systèmes alimentaires territorialisés nécessite une conscientisation commune des enjeux agricoles et alimentaires actuels. Il s'agit également de repenser les systèmes de production et d'alimentation de manière plus symbiotique, et non pas comme des « filières linéaires et indépendantes entre elles » (*Ibid.*, p. 168). La reconnexion des éléments, humains ou non-humains, du système alimentaire autour de valeurs différentes que simplement marchande devient nécessaire pour assurer sa durabilité.

6.3. Vers une démocratie alimentaire

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la montée du libéralisme et l'ancrage du modèle capitaliste ont contribué à instaurer une nécessité de croissance qui peut se définir comme un moyen d'« assurer au plus grand nombre possible d'êtres humains l'accès le plus complet possible aux moyens les plus étendus possibles de satisfaire leurs besoins en termes de biens et de services » (Arnsperger, 2020, p. 11). Dans cette société croissantiste, Paturel et Ndiaye (2019) expliquent que les êtres humains acquièrent progressivement un statut social de consommateurs avec un pouvoir d'achat et que l'État devient garant de cette capacité de consommation en permettant à un maximum d'individus d'avoir accès à ces biens et services. Ainsi, un individu qui n'a pas un pouvoir d'achat à la hauteur des normes sociales est défini comme pauvre. Pour les deux chercheurs, ce statut additionné au droit de vote définit les citoyens modernes ; « chacun est libre d'acheter ce qu'il veut. Ce qui compte, c'est qu'il puisse acheter » (*Ibid.*). Cette prétendue liberté est toutefois remise en question face à un système dominé par le marché dans lequel le seul outil de protestation des individus devient le *boycott* ou le *buycott* (Bozonnet, 2010).

En opposition à ce dogme de la croissance et de la consommation, le socio-économiste Karl Polanyi explique, dans son ouvrage *La Grande Transformation* (2009), que ce modèle économique et sociétal n'est pas une obligation naturelle, mais un mythe qui a progressivement organisé le

fonctionnement des sociétés occidentales au 19^e siècle. Le fait que le système alimentaire agro-industriel mondialisé basé sur le libre-échange ne parvienne pas à atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, de préservation des ressources ou d'éradication de la pauvreté pour lequel il avait été instauré au départ en constitue la preuve pour Collart Dutilleul (2013). En Suisse, cette incapacité est cristallisée par le double échec suivant : tout d'abord, « nous ne produisons pas tout ce que nous consommons... » (Séronie, 2020, p. 279), car en effet, la Suisse, atteint seulement 40 % d'autosuffisance en produits d'origine végétale et 73%¹¹⁰ en denrées animales (Conseil fédéral, 2022, p. 14)¹¹¹. Ces chiffres peuvent s'expliquer en partie par le décalage entre la faible augmentation, voire la stagnation, des capacités de production alimentaire suisse et la croissance démographique constante. De ce fait, la part des importations devient toujours plus importante et, aujourd'hui, près d'un fruit ou légumes sur deux qui est consommé est importé (LaRevueDurable, 2021). Pourtant, « nous ne consommons pas tout ce que nous produisons ! » (Séronie, 2020, p. 279). L'exportation de produits à haute valeur ajoutée est parfois plus rentable que la vente sur le marché national qui est ensuite comblé par l'importation de produits moins chers et transformés (*Ibid.*). Pour le juriste Collart Dutilleul (2013), c'est face à ce « verrouillage international qui fait prévaloir les marchandises sur les personnes, les richesses sur les ressources, le court terme sur le long terme, l'économique sur le politique, que la proposition est faite de penser une démocratie alimentaire » (p. 4). Elle incarne une volonté citoyenne de reprendre le contrôle de l'alimentation et de la reconnecter à une agriculture soutenable (Renting et al., 2012). Les individus y sont avant tout des citoyens qui ont la possibilité d'orienter leur système alimentaire grâce à leurs décisions et pas seulement par leurs actes d'achat (Paturel et Ndiaye, 2019). C'est en 1999 que Lang, professeur de politique alimentaire, définit la démocratie alimentaire comme :

« des processus de gouvernance alimentaire, à l'échelle des territoires de vie, au sein desquels des collectifs de citoyens décident de leurs choix d'alimentation et mettent en place les filières adaptées à leurs choix » (Lang, 1999 cité dans Paturel et Ramel, 2017).

Ce concept critique la régulation du marché par l'industrie agro-alimentaire surpuissante et souhaite créer des contre-pouvoirs dans la société civile pour démocratiser le système alimentaire.

C'est dans cette optique de protestation politique et sociétale que les Jardins de Cocagne ont vu le jour en 1978. Pour Reto Cadostch le système bureaucratique et libéral a créé de nombreuses inégalités qui peuvent être rectifiées à l'échelle locale par des projets issus de la société civile,

110 Ce taux correspond au taux net d'autosuffisance. Il ne comprend pas la production animale réalisée à partir d'aliments importés contrairement au taux brut (Conseil fédéral, 2022, p. 14).

111 Ces chiffres ont été calculés sur la période 2018-2020.

indépendants de l'État et du marché. Les Jardins de Cocagne incarnent une démarche collaborative pour une reprise de pouvoir au niveau local. C'est sur ces mêmes principes que se développent les initiatives de distribution par des magasins associatifs ou des épicerie participatives qui critiquent l'*expertocratie*¹¹² dans laquelle s'est enlisée l'industrie agro-alimentaire. Leur ancrage dans le mouvement des circuits courts leur donne une approche différente de celle de la *solidarité alimentaire* initiée par l'association des Restos du cœur qui se fédère pour promouvoir un l'accès à une alimentation saine et peu cher aux plus démunis (Chiffolleau, 2019). Les circuits courts proposent davantage une reconnexion avec les milieux agricoles, une rémunération juste des paysans et une pratique agricole respectueuse de l'environnement. Ils cherchent à valoriser socialement et économiquement l'ensemble des produits avec une marge qui revient presque entièrement aux producteurs. En effet, sans les intermédiaires, ce sont les producteurs qui peuvent fixer les prix et retrouver ainsi une certaine autonomie. Bien qu'ils ne puissent pas totalement se défaire des prix du marché, beaucoup d'entre eux cherchent une meilleure rémunération et une reconnaissance de leur travail. La proximité entre les acteurs permet alors de réfléchir ensemble à des prix-rémunérateurs. Toutes les épicerie et magasins interrogés ont affirmé appliquer les prix des producteurs ou artisans. Dans les cas où un prix est jugé anormal des discussions entre les deux acteurs permettent généralement de résoudre le différent. Pour plusieurs personnes interrogées, produire en ayant directement contact avec les consommateurs, artisans et distributeurs permet de redonner du sens au travail d'agriculteur.

«En tant que producteurs, ce qu'on cherche c'est de recréer un lien avec ce qu'on fait et d'aimer ce qu'on fait » (Olivia Boutay, 17.02.22).

Cette proximité entre les acteurs facilite les échanges, les retours sur la qualité notamment, mais également la transparence et la traçabilité des produits. Si l'autosuffisance complète est une utopie, les structures qui s'inscrivent dans ce mouvement de démocratie alimentaire montrent que la société civile est capable de mettre en place son propre approvisionnement dans un système alimentaire qui fasse du sens.

Le premier niveau d'action s'observe au sein des initiatives qui essayent, pour la plupart d'entre elles, d'instaurer des modes de gouvernances horizontaux. Dans les fermes, les espaces agricoles sont souvent administrés par des acteurs issus du monde agricole car le numéro d'exploitation nécessite d'avoir une formation dans ce domaine. De plus, ce numéro est rattaché à une seule personne ce qui peut provoquer des disparités dans la prise de décision. Toutefois, les fermes

112 Concept développé par Illich (2004) pour dénoncer une société dominée et dirigée par des experts.

interrogées, tout comme les magasins, tentent, à travers des collaborations multi-acteurs inédites, des nouveaux modes de gestion et de gouvernance. Que ce soit avec les partenaires ou au sein des employés à la ferme, l'heure est à la coopération.

« L'idée c'est d'appliquer de l'horizontalité dans la prise de décision si possible, même si c'est compliqué parce que si tu reprends une exploitation, il faut avoir un numéro d'exploitant et ce numéro est lié à une personne, ce qui crée des hiérarchies. C'est des choses sur lesquelles on essaye de travailler. Sinon on veut un salaire équivalent pour tous. Donc même si on se paye très mal, on se paye tous très mal » (Antoine Descombes, 27.01.22).

« On a une équipe qui s'est construite à partir de rien, mais on a tout de suite cherché à avoir une organisation la plus horizontale possible » (Olivia Boutay, 07.02.22).

La pratique ne s'est pas faite sans erreurs et tâtonnements. Plusieurs ont fait face à des périodes délicates, coûteuses en énergie, pour mettre en place cette formule encore expérimentale de gouvernance. C'est un risque à prendre, mais l'objectif poursuivi par ces initiatives est poussé par la passion et le militantisme et elles espèrent par leurs actions créer un système alimentaire vertueux. Elles s'engagent ainsi à rémunérer équitablement les partenaires et les employés, à respecter les normes environnementales et à défendre un commerce local. Les employés sont vus comme des partenaires plutôt que des subordonnés. Bien qu'ils se payent relativement peu, la majorité des projets encouragent une rémunération identique des tous les salariés (à travail égal, sans compter les annuités). L'organisation du travail se fait de manière collective, chacun est amené à participer aux discussions. L'éthique défendue se rapproche souvent des valeurs permacoles de solidarité, d'interconnexions, de confiance et d'échange humain : « l'objectif est un cadre de vie agréable avec des échanges solidaires qui implique une réflexion sur les types de gouvernances et de collectif » (Morard, 2020, p. 8).

Le second niveau d'action concerne la mise en place de nouveaux business sociaux. Les réseaux militants mettent en avant la nécessité du lien social entre toutes les catégories d'acteurs et d'une participation collective à la prise de décision que ce soit pour planifier les cultures (cf. les Cueillettes de Landecy ou les Jardins de Cocagne), que ce soit dans la fixation des prix (cf. la FRACP) ou encore dans la politique alimentaire des quartiers (cf. le quartier des Vergers). Pour Reto Cadotsch, l'implication et la participation des mangeurs est essentielle pour la mise en place et la pérennité d'alternatives concrètes et efficaces. Comme vu dans la section précédente, les circuits courts et leur constitution en réseaux peuvent être perçus comme des vecteurs facilitant

l'apprentissage, la distribution de l'information et du savoir entre producteurs, artisans, mangeurs et pouvoirs publics. Cependant, assurer une réelle participation ou garantir un partenariat n'est pas simple. Il ne suffit pas d'être convaincu du bien-fondé du modèle agricole et alimentaire proposé, mais il faut en être partie-prenante. Afin d'encourager cette participation plusieurs modalités de vente se sont basées sur des contrats sociaux. Ces nouveaux modèles de business sociaux assurent un partenariat annuel entre les mangeurs et les paysans, ce qui n'est pas toujours le cas pour des magasins. C'est pourquoi les épicerie participatives comme le Nid ou la Fève ont opté pour un fonctionnement basé sur l'adhésion de membres. La participation des coopérateurs non seulement aux discussions, mais également financière de manière régulière offre une sécurité et un modèle économique plus durable d'après Nicolas Bloch. Ce modèle pousse les membres à venir participer à son fonctionnement, permet de faire des rencontres, de lier des liens avec les autres membres, mais la place du paysan reste parfois marginale.

« On a toujours voulu avoir un lien avec les membres du magasin, mais c'est dur de trouver une place qui ne soit pas vendeur ou acheteur. C'est dur d'être présent en tant que paysan et d'apporter quelque chose aux gens sans faire le pot de fleur ou le folklore. On a essayé plusieurs méthodes ; la principale c'est l'organisation de paniers ponctuels par la Fève et nous on vient lors de la distribution. Certaines personnes s'intéressent et posent des questions, mais la grande majorité veulent juste savoir combien il faut prendre de légume et ça s'arrête là. Il n'y a pas de liens plus étroits qui se créent » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Il faut toutefois noter que les épicerie coopératives ne sont présentes que depuis cinq ans à Genève, alors que les modalités d'ACPs, comme les Jardins de Cocagne, ont plus de quarante ans d'expérience. Les épicerie coopératives sont encore dans des phases d'ajustement pour trouver un modèle adéquat. Pour Benoît Molineaux, comme pour Antonin Calderon, le nombre de coopérateurs doit encore augmenter afin de leur assurer un chiffre d'affaires « confortable » et de s'épanouir pleinement. Par exemple pour la Fève, l'objectif serait d'atteindre 500 à 700 membres, soit doubler, voire tripler le nombre actuel de membres réguliers. Au Nid, l'espoir est également de pouvoir augmenter le nombre de coopérateurs de 700 à 1000 ou 1200 pour pouvoir mieux rémunérer le personnel, avoir plus de rotation et avoir une situation financière confortable.

Le troisième niveau, sur lequel les circuits courts réfléchissent pour mettre en place cette démocratie, rejoint les mouvements de solidarité alimentaire et cherche à promouvoir une alimentation saine accessible pour tous. Bien qu'ils affichent une volonté de justice sociale, ils sont souvent limités par la réalité économique du système libéral dans lequel ils sont toujours inscrits. En

effet, la question du réel coût de l'alimentation constitue un des grands nœuds de ce système alimentaire alternatif à contre-courant d'une société avec des réalités socio-économiques et des valeurs très différentes. Même au sein des circuits courts, fixer un prix rémunérateur ou prix juste reste très compliquée à évaluer. Selon le rapport sur la *distribution de valeur en filière* menée par l'Agriidea en 2017, la valeur commerciale des produits est souvent liée à la valeur d'usage que leurs attribut les consommateurs :

« lorsque l'écart entre le prix payé et les coûts de production est jugé insupportable, le fournisseur arrête (ou devrait arrêter) de produire. À l'inverse, dans certains cas, le prix accepté et payé par les consommateurs peut être beaucoup plus élevé que les coûts de production réels »
(*Ibid.*, p. 17).

Dans les circuits courts, les consommateurs sont souvent prêts à payer un peu plus cher pour les produits, car ceux-ci s'entourent d'une valeur symbolique qui va au-delà du simple critère de qualité. En effet, selon Marsden et al. (2000) plusieurs éléments viennent s'ajouter au produit comme la relation de proximité qu'entretiennent les acteurs, la valeur de l'échange d'informations (au travers d'une discussion avec le producteur ou imprimé sur le produit) ou encore le lien que les consommateurs peuvent créer avec le lieu ou les méthodes de production. Permettre une rémunération juste des producteurs nécessite souvent d'ajuster les prix vers la hausse ce qui leur vaut parfois d'être critiqués pour leur élitisme (Slocum et al., 2016). Certaines initiatives tentent de limiter ces écarts en proposant des tarifs dégressifs en fonction des revenus des membres. C'est le cas notamment des Jardins de Cocagne qui appliquent un barème proportionnel au revenu brut annuel moyen par adulte pour fixer le prix des paniers de légumes¹¹³. Ils ont ainsi quinze classes réparties entre les personnes gagnant moins de 20'000 francs et plus de 84'000 francs par ans¹¹⁴. Au Nid, bien que les prix essayent d'être les plus inclusifs possibles en diminuant notamment les marges du magasin (qui sont d'environ 20% grâce au travail des bénévoles), Antonin Calderon mentionne un manque de diversité dans le profil des mangeurs. Une étude faite par un des coopérateurs montre que le profil type est assez précis : une femme entre 25 et 35 ans qui a fait des hautes études, qui travaille à temps partiel avec un haut taux horaire, mais qui reste en dessous de la moyenne salariale genevoise. Il souhaiterait que les membres soient plus diversifiés et ne pas devenir un lieu d'achat « bobo ». Les pouvoirs publics ont également un rôle à jouer selon lui pour soutenir les personnes dans la précarité et mettre en place une politique de santé qui garantisse un

113 Informations repérées à <https://cocagne.ch/c58/comment/combien-ca-coute> [consulté le 06.05.2022].

114 Le calcul final peut être ajusté en fonction des personnes à charge que le ou les adultes peuvent avoir (pour plus d'informations consulter le site <https://cocagne.ch/c58/comment/combien-ca-coute> [consulté le 06.05.2022]).

accès à de la nourriture de qualité à tout le monde¹¹⁵. Seulement, la démocratisation des circuits alimentaires et l'accessibilité pour tous semble encore loin d'être obtenue (Paturel et Carimentrand, 2018). Elle se heurte au conflit éthique entre l'accessibilité de l'alimentation et la rémunération juste des agriculteurs.

Le quatrième niveau d'action entrepris par les initiatives s'inscrit plus largement dans un mouvement cherchant à promouvoir un autre agir économique encadré dans les territoires. L'adhésion de la grande majorité d'entre-elles à Après-Ge soutient cette volonté d'un modèle économique alternatif qui s'inscrit dans un décentrement de la croissance et s'oriente vers du qualitatif. L'ESS est perçu comme une proposition politique cherchant à développer équitablement et durablement la société (Gonzales Jamett, 2019). Cette mobilisation politique des initiatives illustre un désir de changement des logiques économiques, sociales et environnementales de la société de consommation actuelle. Elles s'inscrivent dans une économie sociale et solidaire, avec une gestion de l'alimentation collaborative et coopérative dans le respect des ressources naturelles et une reconnexion à la nourriture. Dans une entrevue pour le journal genevois Gauchebdo publié juin en 2017, Reto Cadotsch affirme que ces initiatives ne cherchent pas à tout prix la quête du profit, et promeuvent la participation et l'autogestion. Pour Antoine Descombes, il faudrait même aller plus loin et considérer l'alimentation comme un bien commun.

« Lorsque tu crées une structure agricole qui coûte cher, pour qui est-ce que tu la crées ? Qui doit la payer ? Est-ce que réellement il y a une raison d'être de posséder sa propre ferme ou est-ce qu'elle n'appartient pas aux citoyens qui en mangent les produits ? Et cet argent, ne doit-il pas aussi provenir de la société ? Finalement, une ferme est un outil de production pour la population. C'est un bien commun. La terre devrait être un bien commun appartenant à la population qui vit autour et s'en nourrit » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Pour Reto Cadotsch, une réelle politique alimentaire devrait intégrer l'alimentation dans les charges sociales payées par les citoyens. À l'échelle d'un quartier, les habitants pourraient décider d'inclure dans ces charges des frais pour l'alimentation leur donnant accès à des bons alimentaires qu'ils ne peuvent dépenser qu'en circuits courts.

« On aimerait bien que l'alimentation fasse partie du quartier comme on le fait pour l'énergie. Ici [au quartier des Vergers à Meyrin], tout le monde paye un loyer plus cher pour avoir de

115 En France, un collectif c'est créé en 2019 pour construire un projet qui assure la sécurité sociale de l'alimentation. Ce collectif propose d'instaurer des cartes vitales pour les dépenses alimentaires créditées de 150 euros par mois. Ce financement serait basé sur la cotisation sociale et le cahier des charges concernant la qualité des produits souhaitée sera discutée collectivement (pour plus d'informations consulter le site <https://securite-sociale-alimentation.org/la-ssa/> [consulté le 06.05.2022]).

l'énergie qui ne soit pas fossile. On pourrait dire la même chose pour l'alimentation. Pour favoriser la transition, on soutient dans ce quartier les circuits courts. Seulement, il faut que tout le monde soit d'accord. La difficulté c'est que l'alimentation, aujourd'hui, est gérée individuellement et à mon avis ça ne suffit plus » (Reto Cadostch, 01.02.22).

L'alimentation ne doit plus être perçue comme un bien marchand, mais comme un droit qui vient de pair avec des devoirs. Elle doit être comprise comme un bien commun dont les circuits courts seraient les garants de la qualité. Toutefois, Reto Cadotsch précise que ces mouvements ne sont pas simples à mettre en place, car il peut y avoir des problèmes internes, des problèmes de gestion ou encore des obstacles juridiques.

La prise de conscience des enjeux alimentaires et agricoles n'est donc que le premier échelon de ces mouvements qui visent plus globalement à modifier les pratiques et les normes sociales pour atteindre une démocratie « réelle » ancrée dans la vie quotidienne (Paturel et Ramel, 2017, p. 57).

« Penser une démocratie alimentaire, c'est définir un nouveau contrat social pour préserver les ressources naturelles et aider la Terre à nourrir l'Humanité.

Penser une démocratie alimentaire, c'est coordonner les enjeux écologiques, alimentaires et démographiques de l'exploitation des ressources naturelles.

Penser une démocratie alimentaire, c'est élargir le droit des consommateurs-mangeurs à un droit des consommateurs-citoyens. » (Collart Dutilleul, 2013, p. 4).

Pour Hassanein (2003), la démocratie alimentaire peut être perçue comme un outil à la disposition de la société pour transformer progressivement les modes de vie. Elle remet l'accent sur le droit de chaque personne et chaque communauté à prendre part aux décisions politiques et à l'organisation du « vivre ensemble ».

6.4. Les impasses et les verrouillages socio-techniques

Les initiatives les plus militantes des circuits courts genevois cherchent dans leurs pratiques à proposer des agir économiques, écologiques et sociaux différents. Cependant, elles s'inscrivent dans un modèle sociétal dans lequel ces pratiques sont souvent marginales et les lois, les outils et les

moyens dont elles dépendent sont limités. Cette section présente les verrouillages identifiés lors des interviews, d'abord au niveau cantonal, puis au niveau national.

Au niveau du canton de Genève, bien que le réseau d'initiatives en circuit court s'agrandisse et que plusieurs nouveaux projets soient en gestation, il reste un modèle de niche et ne représente qu'un faible pourcentage de l'approvisionnement alimentaire cantonal. Si, lors des entretiens, l'optimisme était de mise quant au futur accroissement de ces circuits, leur petit nombre actuel est soumis à de fortes pressions. Cinq tensions majoritaires ont été identifiées lors des entretiens.

Premièrement, les acteurs impliqués dans ces circuits, bien que très engagés, doivent assumer de nombreuses tâches externes qui leur demandent beaucoup de temps, de moyens et d'énergie. Ils doivent souvent assumer le fonctionnement de leur projet (ferme, magasin, marché en présentiel ou en ligne), mais également la communication, la sensibilisation du public, la participation à des réunions, des conférences ou des interviews pour les médias. Pour Kressmann (2020), la vente en circuits courts nécessite d'exercer plusieurs corps de métiers et il affirme qu'« un agriculteur sera gagnant uniquement s'il maîtrise suffisamment bien tous les nouveaux métiers de la chaîne alimentaire qu'il intègre » (p. 232).

Deuxièmement, plusieurs projets reposent sur un modèle associatif ou coopératif et dépendent du travail de bénévoles. C'est notamment le cas de la Fève ou du Nid qui, afin de garantir des prix abordables et de diminuer les charges liées au fonctionnement des magasins, proposent un modèle participatif où les coopérateurs viennent travailler un certain nombre d'heures pour pouvoir venir faire leurs achats. Si ce fonctionnement favorise une proximité sociale, des rencontres et des échanges, il n'est pas au goût de tout le monde selon Xavier Patry. D'ailleurs il demande un travail de coordination chronophage pour créer les horaires de travail des coopérateurs et former les nouveaux arrivants. Pour Reto Cadotsch, ces systèmes participatifs et inclusifs sont essentiels pour pouvoir garantir une démocratie alimentaire et permettre aux citoyens qui souhaitent s'impliquer de pouvoir le faire, mais la part que le bénévolat occupe dans leurs organisations à des limites.

« Aujourd'hui, un grande partie du travail est assurée par le bénévolat et c'est beaucoup trop lourd. Le bénévolat c'est très bien, mais seulement si c'est en accompagnement de professionnels. Pour l'instant, on ne peut pas payer les professionnels, donc tout pèse sur les épaules d'une petite équipe qui risque de ne pas tenir plus de 3 ans. Elle va s'essouffler. C'est très fragile » (Reto Cadotsch, 01.02.22).

Antonin Calderon partage cet avis pour le Nid. D'après lui, il faudrait pouvoir diminuer le temps bénévole investi pour prouver la viabilité du projet et pour garantir une meilleure efficacité dans l'intérêt général.

Troisièmement, bien qu'à majorité non-lucrative, ces projets ont tout de même besoin d'assurer leurs rentabilités et leurs pérennités pour leur garantir une sécurité et une capacité de fonctionnement soutenable. Certaines fermes peuvent jouir du système de paiements directs octroyés par la Confédération pour les soutenir sur leur exploitation, comme à la Touvière où ces versements représentent une part non-négligeable du chiffre d'affaires de la ferme. Les structures qui ne sont pas éligibles¹¹⁶ à ces paiements doivent assurer leur viabilité autrement et être économiquement autonome. Le meilleur moyen pour atteindre cette viabilité rapidement, c'est de recourir au modèle contractuel (que ce soit avec le système de panier ou avec les magasins coopératifs) qui permet d'avoir un « apport régulier de trésorerie, stable ou en progression (...) » (Chiffolleau, 2019, p. 58).

« Les modèles qui marchent le mieux sont les modèles coopératifs et les ACP. La participation des coopérateurs-rices, non seulement aux discussions, mais également financière de manière régulière offre une sécurité et un modèle économique plus durable. On le voit avec Cocagne qui a 43 ans. Après, il faut aussi pouvoir faire fonctionner des modèles moins coopératifs » (Nicolas Bloch, 24.01.22).

Sans les intermédiaires, les agriculteurs peuvent récupérer la valeur ajoutée captée par la grande distribution. Seulement, cette marge brute ne garantit pas directement un bénéfice additionnel pour l'exploitant qui doit ajuster au mieux ses coûts de production. Il est également très complexe pour ces projets d'obtenir des soutiens financiers externes. Outre les paiements directs octroyés dans des conditions strictes à certaines exploitations, ces circuits sont faiblement soutenus et les banques ou autres investisseurs privés sont généralement frileux à investir dans des projets agricoles jugés trop instables (Chiffolleau, 2019).

« Les banques ne prêtent presque rien au secteur agricole parce que c'est trop risqué. Il y a des aides qui sont mises en place par le service de l'agriculture, que ça soit cantonal ou fédéral, mais il faut rentrer dans des clous. Une ferme comme la nôtre [la Ferme des Verpillères] était trop petite pour rentrer dans leurs standards. Ils ne pouvaient pas nous prêter de l'argent. Et si tu

116 Soit celles qui sont locataires, qui n'ont pas de numéro d'exploitation, de bâtiments agricoles ou qui n'ont pas le statut juridique approprié (comme la ferme des Vergers qui est une association).

coches les critères, tu rentres dans une logique de production capitaliste dans laquelle tu dois produire toujours plus pour rembourser ta dette » (Antoine Descombes, 27.01.22).

Ces projets sont donc faiblement endettés, mais très peu soutenus étant donné que ces soutiens semblent entrer en conflit avec les modèles de production défendus par les circuits courts. Lors des entretiens, les aides mentionnées par les porteurs de projets (à l'exception des fermes) concernent essentiellement la bourse du développement durable du canton de Genève et le projet de soutien financier, G'innove, de l'Agenda-21 de la ville de Genève. C'est notamment le cas au Bocal Local, une association qui cherchait à promouvoir la vente de produits locaux et le zéro-déchets. Le prix de vente des produits était appliqué par les producteurs est majoré d'environ 20 % pour assurer le fonctionnement du magasin, tout en assurant une clientèle fidèle sans garantie contractuelle. Le dit-magasin était situé dans une arcade en ville de Genève dont le loyer représentait le gros de la charge financière. Pour ne pas répercuter les charges sur les prix des produits, l'association dépendait, jusqu'il a peu, du travail de bénévoles. Cependant, le magasin a été fortement impacté par les vagues successives de confinement dues au Covid-19 et par l'augmentation des charges et la baisse de fréquentation qui ont suivi. Déficitaire de plusieurs dizaines de milliers de francs, cet exemple révèle la fragilité de ce modèle, qui sans aides financières externes, a dû fermer ces portes¹¹⁷. Pour Chloé Noverraz, ancienne employée du magasin, les budgets communaux, cantonaux ou fédéraux alloués au développement durable devraient être largement augmentés pour pouvoir réellement soutenir ces projets d'utilité publique en cohérence avec une transition écologique et alimentaire. La proposition de motion du Grand Conseil de Genève (2020) en faveur du développement de projets en circuits courts va dans ce sens et invite le Conseil d'État à constituer un fond de 400 000 francs pour soutenir ces structures, en particulier lors de la mise sur pied des projets et lors des premières années après l'installation. Elle reconnaît aux circuits courts une utilité publique, économique et sociale qui permettrait de répondre à l'urgence climatique que le Grand Conseil a décrété en octobre 2019¹¹⁸. Bien que cette motion n'ait pas été débattue, plusieurs projets sont étudiés par les autorités cantonales ce qui souligne leur intérêt pour ces lieux d'expérimentation pilotes considérés comme des outils de stratégie agricole (Mumenthaler et Salomon Cavin, 2018).

Une quatrième forme de pression identifiée relève de difficulté marketing et de communication pour expliquer comment leur marchandise, souvent plus chère, se différencie de la grande distribution. En effet, cette dernière s'est progressivement emparée des arguments de localité, de

117 Fermeture définitive du magasin le 30 avril 2022. Informations repérées à <https://lebocallocal.ch/fermeture-definitive-de-lepicerie-le-bocal-local/> [consulté le 10.05.2022].

118 Informations repérées à <https://www.ge.ch/dossier/transition-energetique-geneve/defis-objectifs-energetiques-cantonaux/urgence-climatique-objectifs-cantonaux> [consulté le 10.05.2022].

qualité, de solidarité, de durabilité, de vente en vrac ou encore de rémunération correcte des producteurs. Comment alors expliquer qu'une pomme cultivée en circuit court est différente de celle vendue chez un grand distributeur ? Et comment choisir parmi la large gamme proposée ? D'après Xavier Patry, il faut pouvoir expliquer que le modèle défendu et appliqué derrière chacun de ces prix est différent :

« Il faut qu'on puisse communiquer, expliquer. On a le choix aujourd'hui : on peut acheter une carotte à 1 franc, on peut acheter une carotte permaculture participative à 5 francs et une bio 4.50 francs. Le consommateur a un choix varié et la carotte à 1 franc elle ne va pas être plus mauvaise pour nous que la carotte à 5 francs, mais il y a un modèle derrière qui est différent. Et ça il faut qu'on puisse l'expliquer » (Xavier Patry, 08.12.21).

Face aux budgets colossaux investis par la grande distribution, il faut donc mettre en place une politique de marketing et de communication pour vendre les facteurs de différenciation des circuits courts. Toutefois, ces deux aspects sont souvent délaissés par les initiatives interrogées. En effet, ils demandent des compétences, des moyens et du temps que beaucoup de porteurs de projet n'ont pas à disposition. Pour Josée Bélanger, spécialiste en marketing, si les circuits courts veulent réussir à inclure les consommateurs, il faut que leurs objectifs soient très clairs et qu'ils sachent ce qu'ils veulent solutionner. Avec l'intérêt grandissant pour les produits locaux, il faut pouvoir expliquer ce que sont les circuits courts et quelles sont les différentes définitions existantes pour ne pas confondre un produit qui vient d'une ferme suisse vendu sur un étalage et un produit bio d'une ferme brésilienne qui est vendu directement à la Coop. Il faut, selon Josée Bélanger, faire la distinction entre les grands distributeurs qui se positionnent sur des « biens de recherche » et les circuits courts qui proposent des « biens singuliers » qui ont besoin d'un narratif. Ces derniers doivent s'entourer d'une histoire pour attirer les « explo-narrateurs » (des consommateurs qui sont à la recherche d'un narratif). Pour elle, il faut pouvoir expliquer ce que signifie la qualité, le « mieux se nourrir » et que Coop et Migros, bien qu'ils soient en constante amélioration de leurs circuits, restent des modèles de concurrence soumis aux lois du marché qui sont en contradiction avec des considérations écologiques. Toutefois, les circuits courts ne devraient pas se positionner en opposition aux grands distributeurs, mais de façon complémentaire. En proposant des services d'accueil et de proximité entre les acteurs, ils complètent l'offre pour les consommateurs en quête de lien sociaux qui ont disparu des grands supermarchés. Elle soutient qu'il faut agrandir la gamme et la multifonctionnalité de ce système hybride. Xavier Patry partage également cet avis. Pour le directeur de l'UMG, il y a de la place pour tous les modèles économiques. Reto Cadotsch et Willy Creteigny, à l'inverse, soutiennent qu'il n'est plus possible de laisser libre court à des modèles

économiques qui ne prennent pas en compte les externalités négatives de leurs activités. D'ailleurs il n'est pas possible de concilier libéralisation et capitalisme avec une transition écologique, car si les entreprises devaient internaliser et payer le réel coût de leurs impacts environnementaux, elles ne seraient plus rentables. C'est pourquoi, Reto Cadotsch spécifie que les circuits courts ne sont pas des modalités de vente supplémentaires aux côtés de la grande distribution, mais ils proposent un projet politique et sociétal différent. Les circuits courts ne sont pas un alibi pour justifier l'existence de modèles néfastes. En choisissant une politique alimentaire basée sur le dogme du « client est roi », cela laisse la possibilité aux industries d'excuser la qualité médiocre de certains produits par une demande apparente des consommateurs. Ce sont ces derniers qui choisissent leurs lieux d'approvisionnement et si la qualité de la grande distribution n'est pas suffisante, les circuits courts offrent une option alternative.

« Je pense que tous les projets alternatifs qu'on propose, pour qu'ils ne deviennent pas un alibi de l'industrie ou de la grande distribution, il faut qu'ils aient une voie politique. Sinon, ils sont utilisés par la grande distribution et l'industrie pour dire : « il n'y a pas besoin de faire des lois pour interdire les traitements chimiques, vous n'avez qu'à acheter chez les producteurs en bio si vous n'en voulez pas ». C'est le consommateur qui décide, c'est ce qu'on nous répond tout le temps. C'est ce qui empêche, aujourd'hui, les politiciens de prendre des décisions un peu plus conséquentes. À la fin, on existe comme alibi d'un système dont on ne veut pas » (Reto Cadotsch, 01.02.22).

Cette présomption de liberté individuelle est également remise en question par la Fédération romande des consommateurs (FRC) qui publie en mars 2021 une enquête révélant des techniques marketing agressives de la part des grandes surfaces pour pousser à la consommation. L'étude démontre que la demande est largement stimulée par l'omniprésence de publicité, de promotions avantageuses, de stimulus visuels et de mises en scène. Pour la FRC, ce message est d'autant plus confus lorsque ces techniques marketing sont couplées à un discours sur la durabilité qui est instrumentalisé afin de « brouiller les pistes ». Ces propos font échos aux discours de plusieurs personnes interrogées dans ce travail pour qui il devient essentiel d'instaurer des politiques publiques qui encadrent le système alimentaire et favorise l'émergence de projets d'utilité publique en cohérence avec les objectifs du développement durable. Selon Willy Cretegnny, à défaut d'instaurer des règles de consommation claires, le système alimentaire ne changera pas et les circuits courts resteront une forme de « greenwashing d'utilité publique ».

Finalement, la cinquième tension identifiée au sein des circuits courts alimentaires genevois concerne leur organisation. La multitude de projets, de modalités de vente, d'acteurs et d'objectifs

différents contribuent à créer une ambiguïté qui entoure la notion de circuits courts et qui vient entraver l'avancée de stratégie collective uniformisée. Lanciano et al. (2016) identifient quatre facteurs qui peuvent l'expliquer : il y a tout d'abord une ambiguïté d'organisation, car ces circuits reposent bien souvent sur des gouvernances horizontales, sans hiérarchie ou contrôle, ce qui favorise l'apparition d'attentes différenciées entre les partenaires. Ensuite, il peut y avoir une ambiguïté d'intention face aux différents objectifs visés par les initiatives (entre les modèles *Métier* ou *Durabilité* par exemple). Ces objectifs ne sont pas forcément incompatibles, mais l'ordre de priorité peut varier. Le troisième facteur repose sur une ambiguïté de compréhension. Elle survient lorsqu'un acteur ne réalise pas les nombreux changements que des stratégies collectives peuvent occasionner dans son projet ou dans la prise de décision avec les autres partenaires. Finalement, les auteurs soulignent une ambiguïté d'histoire entre les différentes structures qui travaillent ensemble ou encore entre des groupes d'initiatives qui se développent conjointement. Par exemple, Reto Cadotsch est à l'origine de nombreux projets – les Jardins de Cocagne, l'Affaire TourneRêve, les Cueillettes de Landecy, la Fève et indirectement la Ferme des Vergers – ce qui a contribué à renforcer les liens entre ces initiatives qui vont plus volontiers collaborer entre elles. Afin de réduire ces ambiguïtés et d'augmenter la cohésion au sein de ce « monde des circuits courts », le réseau d'Après-Ge pourrait être utile. Christophe Dunand, un de ses membres fondateurs, a notamment suggéré que cette organisation ait un rôle fédérateur plus proactif pour essayer de coordonner les projets, de favoriser l'échange de bonne pratique, de défendre des causes communes et de faire des campagnes de communication groupée.

Au niveau national, plusieurs défis viennent également entraver le développement de ces initiatives. Le premier concerne la disparition progressive des terrains agricoles au profit des zones bâties ou forestières (voir section 1.3.). Le développement des circuits courts dépend du maintien de zones agricoles, car ils ne peuvent assurer une production locale sans une maîtrise du foncier. Parallèlement, l'émergence de ces projets créent une motivation supplémentaire pour préserver des terrains agricoles. Cependant, à cause de la privatisation et des coûts d'installation très élevés, la reprise d'une ferme est très laborieuse. Le droit foncier et le soutien aux exploitations mis en place suite aux réformes agricoles des années 90 avait pour but de protéger le monde agricole contre l'achat des terres par des sociétés de capitaux (Chappuis et al., 2008). Seulement, il en résulte aujourd'hui une rigidité bureaucratique qui fait obstacle à de nombreux projets émergents.

« Aujourd'hui, ce n'est plus possible de construire une exploitation à Genève, parce qu'à Berne, ils ont décidé qu'ils ne donneraient plus de nouveaux numéros d'exploitation, c'est fini ! Donc, il faut espérer reprendre auprès d'un producteur qui arrête. Seulement, si tu récupères 5 ha par

chance et que tu veux créer un projet, on te dira que pour être reconnu il faut un bâtiment et un bureau, mais pour les construire il faut un numéro d'exploitation et que pour ça, il faut une formation agricole. Au final, tu te rends compte que c'est complètement bridé. C'est amusant parce qu'à la base, ce sont des réglementations qui ont été mises en place pour protéger les terres agricoles, mais qu'aujourd'hui elles viennent étouffer les paysans » (Antoine Descombes, 27.01.22).

De plus, les circuits courts font face à un soutien technique et légal relativement faible. Bien que plusieurs projets semblent avoir de très bons rapports avec la ville, ainsi que le canton de Genève, l'absence de politique nationale pour uniformiser et faciliter l'implémentation de projets alternatifs comme les leurs, limite leur marge de manœuvre et d'action (Brault, 2019). En effet, la politique agricole suisse repose essentiellement sur des logiques sectorielles, plutôt que sur des logiques territoriales (Barjolle, 2018). Elle tient peu compte des réalités territoriales diversifiées et empêche une consolidation participative des projets dans ce domaine. La politique actuelle favorise encore un modèle agricole compétitif qui favorise l'accroissement, la centralisation et la spécialisation des exploitations conçue comme des entreprises (Chappuis et al., 2008). Ce mode d'agriculture centré sur les performances économiques semble toutefois en décalage avec les objectifs affichés d'intégrer les préoccupations environnementales. Paradoxalement, Chappuis et al. (2008) expliquent que les grandes exploitations seraient plus sensibles aux fluctuations des prix et leurs possibilités de reconversion quasi-inexistante à cause de leurs tailles. À l'opposé, des petites fermes seraient plus stables économiquement et plus diversifiées. Il serait donc dans l'intérêt de la politique suisse de soutenir ces initiatives régionales plus proches des citoyens afin de répondre réellement à leurs besoins. Pour Chappuis et al. (2008) c'est peut-être le seul moyen d'assurer la pérennité des agriculteurs suisses.

Repenser la politique agricole nécessite également de revoir les indicateurs de richesse afin de rendre compte de l'impact réel de ces initiatives au-delà du chiffre d'affaires, car leur réussite économique dépend plus souvent de leur insertion régionale (Chiffolleau, 2019). Pour Barjolle (2018), consolider et favoriser la création de ces réseaux de proximité permettrait de « réconcilier la création de valeurs sociales, environnementales et économiques » (p. 258) que les systèmes alimentaires semblent avoir progressivement perdu.

Toutefois, les circuits courts et la production locale ne permettent, à eux seuls, de garantir une autonomie alimentaire, qu'elle soit territoriale ou nationale. Pour Kressmann (2020), il faut donc également envisager un niveau d'action mondial pour que l'entièreté du système soit cohérent.

7. Discussion

Ce dernier chapitre revient sur les questions de recherche et les hypothèses à l'origine de ce travail. Il offre une synthèse des réponses apportées par la revue de littérature, la démarche adoptée et les entretiens.

La première sous-question soulevée dans ce mémoire portait sur les enjeux liés à la réapparition des circuits courts alimentaires à Genève depuis le début des années 2000. Dans la littérature, leurs retours à la fin des années 90, laisse essentiellement suggérer que l'émergence de ces projets est liée aux impacts néfastes causés par le système alimentaire agro-industriel qui s'est progressivement imposé en Europe et en Suisse. En effet, outre les bénéfices non-négligeables de ce système pour répondre à la démographie croissante d'après-guerre, il est aujourd'hui largement critiqué pour ses nombreux impacts néfastes. Les entretiens ont permis de corroborer les éléments théoriques. Les atteintes principales mentionnées peuvent se classer sur trois niveaux :

Au niveau environnemental, il est critiqué pour son importante dépendance aux énergies fossiles et aux produits phytosanitaires dont la production émet beaucoup de CO₂, pour son hyperspécialisation favorisant la perte de biodiversité, pour son usage abusif des sols ou encore son manque de considération pour les rythmes biologiques des espèces.

Au niveau social, à cause de son ancrage libéral et de son organisation par le marché, il a favorisé la concurrence internationale des denrées agricoles ce qui a provoqué la disparition progressive des exploitations agricoles et l'agglomération des terres par un nombre toujours plus restreint d'entrepreneurs ruraux. L'éloignement progressif des consommateurs et l'allongement des chaînes de distribution a contribué à une perte de sens et d'autonomie des agriculteurs. Son manque de traçabilité et de transparence a engendré une perte de confiance progressive des consommateurs.

Finalement, au niveau économique, le système alimentaire agro-industriel est critiqué pour ses valeurs productivistes guidées par une maximisation du profit qui ont créé un déséquilibre dans la répartition de la valeur le long des chaînes logistiques et dont les producteurs sont souvent les grands perdants.

Le répertoire des initiatives, ainsi que la frise chronologique et les cartographies permettent de montrer que les projets en circuits courts réapparaissent à la fin du 20^e siècle dans un contexte de prise de conscience collective des enjeux liés au système alimentaire. Des projets pionniers, comme les Jardins de Cocagne, confirment que d'autres modèles étaient envisageables et ont contribué à l'élan qui a ensuite suivi pour créer un système alimentaire territorialisé. D'abord investi

essentiellement par des acteurs issus du monde agricole, le mouvement prend de l'ampleur et séduit progressivement des acteurs très diversifiés. Tous les projets n'ont pas les mêmes objectifs, mais ils semblent s'accorder sur l'intérêt des circuits courts pour retrouver de l'autonomie, apporter plus de sécurité et de résilience aux producteurs, générer une meilleure valeur ajoutée, ou encore pour favoriser la transparence et la traçabilité en augmentant les contacts sociaux entre les producteurs et les consommateurs. En Suisse, des outils ont été introduits permettant de limiter les impacts négatifs liés au système agro-industriel mondial, comme la politique des paiements directs. Toutefois, la politique agricole actuelle est critiquée pour ses objectifs incohérents, son organisation sectorielle, et sa rigidité bureaucratique qui limite l'innovation et qui favorise l'agrandissement des exploitations pourtant jugées plus instables économiquement. L'ensemble de ces observations permettent donc de confirmer l'hypothèse selon laquelle les circuits courts alimentaires genevois réapparaissent en réponse aux nombreux déséquilibres engendrés par le système agro-industriel dominant.

La question centrale de ce travail interroge ensuite la proposition de ces circuits de créer, grâce à des pratiques agricoles et alimentaires différentes, un système alimentaire territorialisé empreint d'autres valeurs plus écologiques et sociales.

La première hypothèse soutenait que leur échelle régionale était plus adaptée pour mettre en place des pratiques inscrites dans la durabilité. En effet, l'échelle territoriale a été identifiée lors du Sommet de la Terre à Rio comme le meilleur niveau d'action pour mettre en place des mesures durables capables de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux mondiaux. En premier lieu, il a donc fallu définir la notion de durabilité et documenter les pratiques agricoles relatives aux circuits courts qualifiées de durables dans la littérature (voir le tableau 1), avant d'étudier les effets bénéfiques de la proximité pour leurs mises en place.

En se basant sur l'ouvrage intitulé *Les circuits courts alimentaires, entre marché et innovation sociale* publié en 2019 par Chiffolleau, deux modèles de développement différents des circuits courts ont été identifiés : le modèle *Métier* et le modèle *Durabilité*. Une analogie est ensuite proposée avec les courants de durabilité faible et forte de Daly et Cobb (1994). Ancré dans des mouvements paysans militants, inscrit à l'économie sociale et solidaire et souhaitant une meilleure gestion des ressources, le modèle *Durabilité* s'apparente au courant fort. Le modèle *Métier* cherche dans les circuits courts un moyen d'assurer l'écoulement de la marchandise, de renforcer la sécurité et la résilience de l'exploitation sans forcément remettre le système dominant en question. Ce modèle s'inscrit plutôt dans la durabilité faible. La distinction entre ces deux modèles, autant au niveau idéologique que pratique, peut s'observer au sein du système alimentaire territorialisé

genevois. Toutefois, la frontière entre les deux modèles est poreuse ce qui donne lieu à de nombreuses hybridations. Il est donc difficile d'évaluer la durabilité réelle de ces projets tant les facteurs à prendre en compte sont variés. C'est pourquoi dans ce travail une approche plus « organique » a été adoptée, bien que moins précise pour évaluer les pratiques.

Plusieurs tendances transversales ont été identifiées dans les actions et les valeurs défendues par les projets (principalement du modèle *Durabilité*) comme l'importance de respecter les cycles naturels des espèces et de diminuer les intrants, de diversifier les cultures, de renforcer les liens sociaux ou encore d'avoir une gestion sociale et conviviale du système alimentaire. Il est possible de voir que la proximité et les réseaux qui se tissent participent à créer des dynamiques vertueuses favorisant la rencontre de nouveaux acteurs, l'émergence de nouvelles idées, mais également une auto-évaluation constante permettant de faire émerger des bonnes pratiques. Les circuits courts n'incarnent pas forcément une solution durable parfaite, mais ils essaient de tendre vers un projet de société plus démocratique, plus solidaire avec une gestion des ressources plus soutenable. L'effet de la proximité semble renforcer ce projet ce qui permet de valider la première hypothèse. Bien que l'approche qualitative ne permette pas une analyse approfondie des impacts que ces pratiques agricoles et alimentaires ont sur l'environnement, les valeurs et les intentions de durabilité n'en sont pas moins réelles. Elles encouragent l'adoption de comportements constitutifs d'un système alimentaire plus durable.

La deuxième hypothèse relative aux questionnements sur la durabilité des circuits courts supposait que ces derniers offraient des pistes d'actions permettant de repenser de nouveaux systèmes alimentaires territorialisés durables aux mains des citoyens dans le cadre d'une transition du système agro-alimentaire suisse. Tout d'abord, ce travail a démontré que les circuits courts, qui réapparaissent dans les années 90, reposent sur des valeurs sociales et cherchent à se réappropriier le système alimentaire en relocalisant la production et en recréant du lien entre producteurs et consommateurs. À cela s'ajoute souvent une volonté de diminuer les impacts écologiques de l'agriculture et des modes de consommation. La définition des circuits courts de Maréchal (2008), présentée dans ce chapitre et adoptée dans ce travail, a permis de sélectionner des initiatives précises ancrées dans le territoire, avec un nombre très restreint d'intermédiaires (de 0 à 2 maximum) et une importance affichée d'entretenir des relations sociales avec les consommateurs.

Ces critères théoriques ont ensuite été retrouvés lors des entretiens et montrent de quelle manière la proximité géographique et organisée favorise la création de réseaux d'acteurs qui échangent des informations, des savoirs, et participent à créer des dynamiques sociétales intégrant la réalité agricole des producteurs. Il a également été possible de constater que le nombre d'acteurs impliqués

dans ces circuits, ainsi que les démarches mises en place, se diversifient et augmentent. Toutefois, le degré d'implication des projets dans ces réseaux peut varier selon les objectifs et le modèle qu'ils soutiennent. Malgré ces différences, la majorité des initiatives convergent pour défendre un projet politique de démocratie alimentaire. La participation et la coopération qu'elles mettent en place et qu'elles encouragent favorise l'élaboration de filières alimentaires conçues par et pour les citoyens. Il y a donc une réelle volonté des circuits courts de faire des questions agricoles et alimentaires un enjeu de société, et plus spécifiquement un enjeu citoyen ce qui permet de confirmer la seconde hypothèse. Toutefois, la grande diversité de projets, d'acteurs et d'objectifs différents contribue à un manque de cohérence et de coordination qui peut rendre ambiguë la compréhension et l'organisation de ce système alimentaire territorialisé. De plus, la mise en place de ce système est limitée par des réalités économiques, politiques et juridiques.

C'est pourquoi, la deuxième sous-question de recherche traite des limites et aux verrouillages socio-techniques qui freinent l'expansion des circuits courts alimentaires genevois. En effet, malgré un intérêt affiché pour ces modalités de vente, le système alimentaire qu'ils proposent se situe souvent à contre-courant du modèle dominant. Ce travail cherche donc à identifier le degré d'expansion de ces circuits à Genève. L'hypothèse avancée les situait dans un marché de niche ayant de la difficulté à être viable malgré une augmentation des acteurs impliqués. En d'autres termes, le verrouillage se situerait essentiellement au niveau économique.

Pour répondre à cette question, un recensement des initiatives à Genève a d'abord été créé. Ce dernier permet effectivement de constater une augmentation du nombre d'initiatives en circuits courts à Genève, depuis les années 2000. Il présente également les structures de soutiens, les associations fédératrices et les projets de sensibilisation qui se sont développés en parallèle pour accompagner cet intérêt en hausse. L'agrandissement du réseau d'acteurs impliqués reste toutefois très marginal et ne représente qu'une très petite portion de la production et de la consommation alimentaire du canton. Malgré leur petit nombre, les projets en circuits courts les plus anciens démontrent que ce modèle fonctionne et qu'il persiste dans le temps. Il permet également aux producteurs de récupérer de la valeur en éliminant les intermédiaires, bien qu'ils ne puissent pas complètement se défaire des prix du marché (cela concerne autant les prix des denrées alimentaires, que ceux des loyers). La proximité entre les acteurs favorise une entente sur les prix appliqués et les consommateurs sensibilisés sont généralement prêts à payer plus pour leur alimentation. Il semble, toutefois, que certaines modalités de vente soient plus rentables et résilientes que d'autres. C'est notamment le cas des modèles coopératifs et contractuels qui impliquent activement les différents acteurs dans la réalisation et le soutien financier du projet et obtiennent ainsi une meilleure sécurité

économique. La première partie de l'hypothèse peut donc être validée, car il s'agit effectivement d'un marché de niche bien qu'il augmente. Cependant, la viabilité économique des projets dépend de nombreux facteurs qui n'ont pas suffisamment été investigués dans ce travail pour émettre un jugement. Toutefois, ce travail a démontré que l'expansion des circuits courts n'est pas uniquement limitée par des facteurs économiques. Au contraire, plusieurs autres limites ont été identifiées tout au long de ce travail. Tout d'abord, ces projets sont confrontés à un enjeu éthique entre l'accessibilité de la nourriture à tous les budgets et la rémunération juste des producteurs. Plusieurs initiatives tentent de réduire cette inégalité en faisant appel à du travail bénévole qui peut s'avérer incompatible avec les modes de vie de la société actuelle. Ensuite, beaucoup de porteurs de projets, et notamment les producteurs, assument de nombreuses tâches différentes car ces projets demandent beaucoup de temps et de compétences différentes. De plus, la communication et le marketing sont souvent délaissés ce qui ne facilite pas la transmission de leur modèle à un public non-initié. Ce réseau alternatif peine encore à communiquer sur les valeurs différenciées qu'il propose. Finalement, les circuits courts font face à des verrouillages techniques comme l'accès à la terre, ainsi qu'un faible soutien politique et juridique. Bien que les autorités genevoises commencent à reconnaître l'intérêt de ces circuits, sans des volontés politiques claires pour repenser les systèmes alimentaires de façon plus territorialisée, le réseau des circuits courts a peu de chance de s'agrandir.

Conclusion

Le Programme national de recherche concernant la transition du système agro-alimentaire suisse lancé en 2011 montre une prise de conscience nationale des enjeux alimentaires et agricoles du pays. Les crises sanitaires, environnementales et géopolitiques actuelles poussent d'autant plus à reconsidérer le système alimentaire suisse, notamment en termes de durabilité, de résilience et d'autonomie. Dans ce contexte, l'émergence des circuits courts alimentaires, bien souvent motivée par les critiques faites au système alimentaire industriel dominant, offre des pistes de réflexion pour questionner les dysfonctionnements de ce dernier. L'observation des valeurs et des pratiques qu'ils mettent en place permet d'extraire des enseignements, dans une optique potentielle de réplique, pour tendre vers un système alimentaire plus durable. Le canton de Genève a été choisi comme terrain d'étude pour son fort taux d'innovations dans le domaine.

Dans un premier temps, la revue de la littérature sur les notions de système alimentaire, de durabilité et de circuits courts suggère qu'au vu des impacts environnementaux, sociaux et économiques du système agro-industriel dominant, une transformation de celui-ci est désirable. L'émergence de nombreuses alternatives à ce système depuis les années 60 dénote une volonté de changement. Parmi celles-ci renaissent les circuits courts alimentaires qui proposent de reconsidérer les filières agricoles devenues mondialisées, intensives et spécialisées au profit de filières territoriales qui favorisent l'autonomie des producteurs et participent à recréer du lien avec les consommateurs.

Dans un deuxième temps, une cartographie et une étude qualitative des initiatives genevoises démontrent l'évolution de ces projets et les nouvelles fondations qu'elles promeuvent pour rendre le système alimentaire plus durable et résilient. En vingt ans, ce ne sont pas moins de quarante projets qui ont vu le jour à Genève. La création d'un répertoire des initiatives avec un classement par modalité « type » de vente permet d'objectiver la forte progression de ces circuits, parmi lesquels les épiceries, les paniers ACP et les marchés à la ferme sont les plus représentés. L'approche par la proximité a permis de rendre compte des différentes dimensions systémiques des circuits courts alimentaires à Genève. L'analyse des relations que ces projets entretiennent illustre l'importance de la proximité géographique pour renouer des liens entre les consommateurs et les producteurs, mais également avec les autres acteurs de la filière alimentaire. Elle facilite le rapprochement entre les acteurs d'une même région, ainsi qu'elle favorise l'apparition de nouveaux partenariats. Le rôle des intermédiaires semble d'ailleurs central pour valoriser la proximité géographique (logistique, transport, stockage ou encore transformation) et mettre en place une proximité organisée. Cette dernière permet de comprendre que l'appartenance des projets à des structures fédératrices (comme le MAPC) et le partage d'un système de valeur identique contribue à créer un réseau dense de relations interpersonnelles et interprofessionnelles et renforce le désir de collaboration entre les acteurs. Ainsi, dans cet esprit de coopération, ces derniers encouragent et accompagnent le développement de nouvelles initiatives afin d'accroître le réseau existant, d'augmenter la diversité des exploitations et de limiter la centralisation des ressources, des savoir-faire et des compétences. Cette vaste entreprise demande cependant beaucoup d'organisation et de temps et souligne la grande polyvalence des porteurs de projets. L'étude des relations existantes permet d'illustrer le dynamisme et le fort terrain d'innovation qui découlent de la proximité au sein de ce système alimentaire territorialisé. Le tissu dense d'acteurs qui se forme renforce l'impression de Maréchal (2008) qu'« un monde des circuits courts au sein de l'agriculture » (p. 11) est en création.

Finalement, afin d'étudier comment ce nouveau « monde » propose de repenser le système alimentaire, une approche qualitative et « organique » de la durabilité a été utilisée. En comparant et en confrontant leurs pratiques à la littérature, ce travail a permis de faire émerger des tendances transversales qui définissent ce nouveau système alimentaire territorialisé ancré dans la durabilité. La première illustre le désir affiché des acteurs interrogés pour cesser l'uniformisation et la simplification de l'agriculture qui induit, sur le long terme, une baisse de résilience. Les circuits courts alimentaires genevois proposent de réintroduire de la complexité et de la diversité à chaque étape du système alimentaire. Cela se traduit notamment par une augmentation de la diversité d'espèces cultivées, une multiplication du nombre de petites et moyennes fermes ou encore l'inclusion de profils d'acteurs très variés à l'élaboration de ces nouveaux projets agricoles. Ensuite, l'analyse du fonctionnement de ces circuits pousse à rejeter la notion de chaîne linéaire pour décrire le système alimentaire au profit d'une approche circulaire. Cette circularité s'observe au niveau *micro* (exploitation), *méso* (le projet) et *macro* (le territoire). Au niveau des exploitations, il se révèle essentiel de reconsidérer les cycles bio-géo-chimiques pour mettre en place des pratiques agricoles plus durables et diminuer la dépendance des agriculteurs aux intrants pétrochimiques. Au niveau de la filière alimentaire, il semble essentiel de se réappropriier tous les corps de métier, en particulier les outils de transformation, pour pouvoir repenser un système alimentaire territorialisé dans son entier et ainsi garantir une autonomie et une valorisation des savoir-faire locaux. Au niveau du territoire, il convient de faire mieux circuler l'information sur les réalités d'un monde agricole qui s'est complexifié et éloigné du quotidien des citoyens. Le rapprochement entre les acteurs permet de sensibiliser, d'éduquer et de renforcer le lien entre les mangeurs et la nourriture consommée, ainsi qu'avec la nature qui la produit. Finalement, la troisième grande modification proposée par les circuits courts pour repenser le système alimentaire est de nature politique et sociétale. Pour encadrer les changements souhaités au niveau économique, social et environnemental, ce nouveau système alimentaire doit se doter d'une démocratie alimentaire. Les individus ne doivent plus être considérés comme des consommateurs dont le seul pouvoir réside dans l'acte d'achat, mais comme des citoyens capables de reprendre le contrôle de leur alimentation. Il s'agit de faire de l'alimentation une cause commune à tous pour que chacun se sente investi d'une part de responsabilité dans l'évolution du système alimentaire suisse, ou plus exactement des systèmes alimentaires suisses, car ceux-ci doivent s'adapter aux conditions économiques, sociales et climatiques de chaque région. Toutefois, pour que ce projet théorique de société soit réalisable, il faudrait que les circuits courts surmontent les nombreux verrouillages pratiques auxquels ils doivent faire face. Ils sont notamment lésés par leur atomisation et leur

manque d'organisation interne, un manque de moyens humains et financiers et un cadre institutionnel fédéral peu favorable.

Bien que ce mémoire mette en avant les différents bénéfices que ce nouveau système alimentaire territorialisé genevois semble apporter, la durabilité effective de leurs pratiques est encore discutable. En effet, l'approche systémique utilisée dans ce travail atteint ces limites pour évaluer précisément leurs portées en termes de durabilité. L'analyse des discours et intentions qui a été menée devrait être complétée, à l'avenir, par des recherches plus approfondies sur l'efficacité des pratiques en termes de qualité des sols, de diversité, de bien-être ou encore de rentabilité de chacune des modalités « type » identifiées. L'échantillon de personnes interrogées pourrait être complété et/ou agrandi pour avoir une meilleure représentation de l'intégration de ce système alimentaire territorialisé à Genève ; par exemple prendre en compte l'avis d'agriculteur conventionnel sur les projets en circuits courts ou encore celui de représentants politiques sur l'implication du canton dans le développement de ces projets.

En effet, en prenant un peu de recul, les objectifs des circuits courts alimentaires genevois s'inscrivent dans un projet de société bien plus vaste que le seul domaine de l'agriculture ou de l'alimentation. Les problèmes actuels du système alimentaire ne peuvent pas se soustraire aux réalités économiques, politiques, sociétales ou environnementales. La politique de libre-échange, la libéralisation mondialisée, l'entrée en bourse de l'agriculture, la société de consommation et de services, les sécheresses, les inondations, tous ces facteurs influencent directement ou indirectement le monde agricole. C'est pourquoi il s'agit aujourd'hui de reconsidérer la question d'une transition du système alimentaire suisse d'un point de vue interdisciplinaire. Le dernier rapport du Conseil fédéral concernant l'orientation future de la politique agricole suisse, publié en juin 2022, arrive aux mêmes conclusions et reconnaît que « les circuits de distribution courts constituent non seulement une approche possible pour rendre plus durables les systèmes alimentaires des villes, mais encore, de plus en plus, un moyen de maintenir les chaînes d'approvisionnement dans les régions rurales » (p. 39). Ce rapport propose d'ailleurs d'adopter des stratégies politiques pour « renforcer la création de valeur durable », pour « favoriser une consommation durable et saine » et pour « encourager une production de denrées alimentaires respectueuse du climat, de l'environnement et des animaux » (*Ibid.*, p. 77). Si les moyens proposés pour atteindre ces objectifs traduisent encore une politique agricole fortement empreinte de libéralisme économique et reposent largement sur la responsabilité individuelle des entreprises ou des citoyens pour leurs réalisations, ils représentent peut-être les premiers pas d'une transition volontaire du système alimentaire suisse vers plus de durabilité à l'orée 2050.

Bibliographie

Livres et chapitres d'ouvrage collectif

- Allo, C., Dufour, B., Laude, H., Laval, A., Lévêque, C. et Rey, G. (2020). Comprendre les zoonoses pour agir contre la Covid-19. Dans M. Dron et P. Kim-Bonbled (eds.), *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (pp. 15-32). Paris cedex : Presses des mines.
- Aubry, C., Bressoud, F. et Petit, C. (2011). Les circuits courts en agriculture revisitent-ils l'organisation du travail dans l'exploitation? Dans Béguin, P., Dedieu, B. et Sabourin, E. (eds.) *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation* (pp. 19-33). Paris : L'Harmattan éditions.
- Baubrillard, J. (1970). *La société de consommation, ses mythes, ses structures*. Paris : Denoël.
- Beaud, J.-P. (2010). L'échantillonnage. Dans B. Gauthier (ed.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (pp. 251-284). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (2007). *Série « L'enquête et ses méthodes » : L'entretien* (2^e éd. refondue sous la direction de F. de Singly). Paris : Armand Colin.
- Bourg, D. et Papaux, A. (2015). *Dictionnaire de la pensée écologique*. Paris : Puf.
- Brundtland, G. H. et al. (1987). *Our Common Future*. Oxford – New York : Oxford University Press.
- Buclet, N. (2015). Territoire et durabilité (point de vue 1). Dans D. Bourg et A. Papaux (éds), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp. 1961-1970). Paris : Puf.
- Carson, R. (1962). *The Silent Spring*. Boston : Houghton Mifflin.
- Chappuis, J.-M., Barjolle, D. et Eggenschwiler, C. (2008). *L'agriculture dans son nouveau rôle*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Chiffolleau, Y. (2008). Les circuits courts de commercialisation en agriculture : diversité et enjeux pour le développement durable. Dans G. Maréchal (ed.), *Les circuits courts alimentaires : Bien manger des territoires* (pp. 19-30). Dijon cedex : Educagri éditions.
- Chiffolleau, Y. (2019). *Les circuits courts alimentaires : entre marché et innovation sociale*. Toulouse : Éditions érès.
- Choplin, G. (2013). Le lancement de La Via Campesina en lien avec la mondialisation agricole. Dans n.a. (ed.), *Le livre ouverte de la Via Campesina : 20 années de luttes et d'espoir*. Repéré à <https://viacampesina.org/fr/le-livre-ouvert-de-la-via-campesina-20-annees-de-luttes-et-d-espoir/> [consulté le 15.05.22].
- Chuine, I et Couvet D. (2020). Résilience de nos sociétés et de l'agriculture face à des crises : place de la biodiversité. Dans M. Dron et P. Kim-Bonbled (eds.), *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (pp. 39-55). Paris cedex : Presses des mines.
- Cohen, D. (2006). *Trois leçons sur la société post-industrielle*. Paris : Seuil.
- Collart Dutilleul, F. (2013). *Penser une démocratie alimentaire (vol. I)*. San Jose : Inida.
- Colonna, P., Fournier, S., Touzard, J., Abecassis, J., Broutin, C., Chabrol, D .. & Trystram, G. (2011). 4 - Systèmes alimentaires. Dans : C. Esnouf (éd.), *Pour une alimentation durable: Réflexion stratégique duALIne* (pp.79-108). Versailles: Éditions Quæ.
- Daly, H. E. et Cobb, J. B. (1994). *For the common good : Redirecting the economy toward community, the environment, and a sustainable future*. Boston : Beacon Presse (Ouvrage original publié en 1989).

- Deléage, E. (2015). Paysans. Dans D. Bourg et A. Papaux (éds), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp. 1498-1502). Paris : Puf.
- Denéchère, F., Durand, G. et Maréchal, G. (2008). Systèmes alimentaires territorialisés: les circuits courts comme vecteurs de développement territorial. Dans G. Maréchal (Ed.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, (pp. 161-174). Dijon : Éducagri éditions.
- Dobré, M. (2003). *L'écologie au quotidien : éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*. Paris : L'Harmattan éditions.
- Dubuisson-Quellier, S. et Le Velly, R. (2008). Les circuits courts entre alternative et hybridation. Dans G. Maréchal (ed.), *Les circuits courts alimentaires : Bien manger dans les territoires* (pp. 103-112). Dijon cedex : Éducagri éditions.
- Dron, M. et Kim-Bonbled, P. (2020). *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* Paris cedex : Presses des mines.
- Gate, P., Lemaire, G., Rieu, M. et Rouillé d'Orfeuil, H. (2020). La diversification comme réponse à la multi-performance des territoires. Dans M. Dron et P. Kim-Bonbled (eds.), *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (pp. 161-188). Paris cedex : Presses des mines.
- Hérault-Fournier, C., Lanciano, É., Maurines, B., Poisson, M., Prigent-simonin, A. H. et Saleilles, S. (2012a). Introduction. Dans A. H. Prigent-Simonin et C. Hérault-Fournier (eds.), *Au plus près de l'assiette : Pérenniser les circuits courts alimentaires* (pp. 15-22). Versailles : Éditions Quæ.
- Illich, I. (2004). *Œuvres complètes, volume I*. Paris : Fayard. (Ouvrages originaux publiés en 1971, 1973 et 1975. Paris : Seuil).
- Kebir, L. et Torre, A. (2013). Geographical proximity and new short supply food chains. Dans L. Lazzeretti (ed.), *Creative Industries and Innovation in Europe, Concepts, Measures, and Comparative Case Studies*, pp. 328. New York : Routledge.
- Kressmann, G. (2020). Produire localement et vendre en circuits courts. Dans M. Dron et P. Kim-Bonbled (eds.), *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (pp. 227-235). Paris cedex : Presses des mines.
- Lanciano, É., Poisson, M. et Saleilles, S. (2012). Un foisonnement de profils et de démarches. Dans A. H. Prigent-Simonin et C. Hérault-Fournier (eds.), *Au plus près de l'assiette : Pérenniser les circuits courts alimentaires* (pp. 85-102). Versailles : Éditions Quæ.
- Laudier, I. (2015). Territoire et durabilité (point de vue 2). Dans D. Bourg et A. Papaux (éds), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp. 1971-1977). Paris : Puf.
- Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*. Paris cedex : Presses des Mines.
- Mager, C. (2015). Durabilité faible/forte. Dans D. Bourg et A. Papaux (éds), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp. 635-638). Paris : Puf.
- Maréchal, G. (2008). *Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires*. Dijon cedex : Éducagri éditions.
- Martinez-Alier, J. (2002). *The Environmentalism of the Poor : a study of ecological conflicts and valuation*. Cheltenham et Northampton : Edward Elgar.
- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse. Côté jeans et côtés tenue de soirée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Montigny, E. (2020). *Utiliser les circuits courts*. Héricy : Éditions du Puits Fleuri.
- Mundler, P. et Laughrea, S. (2016). Les bénéfices des circuits courts alimentaires de proximité. Une revue critique de la littérature. Dans P. Mundler et J. Rouchier (eds.), *Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires* (pp. 27-58). Dijon cedex : Éducagri éditions.
- Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* (traduction de S. Chavel). Paris cedex : Climats, un département des éditions Flammarion.

- (Ouvrage original publié en 2011 sous le titre de *Creating Capabilities. The Human Development Approach*. Cambridge : Harvard University Press).
- Osborn, F. (2008). *La Planète au pillage* (traduction de Maurice Paniol). Arles : Actes Sud. (Ouvrage original publié en 1948 sous le titre de *Our Plundered Planet*. Little, Brown and Company).
- Paquot, T. (2015). Illich, Ivan (1926-2002). Dans D. Bourg et A. Papaux (éds), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp. 1116-1120). Paris : Puf.
- Polanyi, K. (2009). *La Grande Transformation* (traduction de C. Malamoud et M. Angeno). Paris : Gamillard. (Ouvrage original publié en 1944 sous le titre *The Great Transformation*. New York : Farrar & Rinehart).
- Prigent-Simonin, A. H. et Hérault-Fournier, C. (2012). *Au plus près de l'assiette : Pérenniser les circuits courts alimentaires*. Versailles : Éditions Quæ.
- Prigent-Simonin, A. H., Hérault-Fournier, C. et Merle, A. (2012a). Développer la proximité. Dans A. H. Prigent-Simonin et C. Hérault-Fournier (eds.), *Au plus près de l'assiette : Pérenniser les circuits courts alimentaires* (pp. 47-62). Versailles : Éditions Quæ.
- Rastoin, J.-L. et Candau, M. (2020). Systèmes alimentaires en temps de crise : vers une transition socio-écologique territorialisée ? Dans M. Dron et P. Kim-Bonbled (eds.), *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (pp. 209-222). Paris cedex : Presses des mines.
- Rastoin, J.-L. et Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles : Éditions Quæ.
- Redlingshöfer, B. (2008). L'impact des circuits courts sur l'environnement. Dans G. Maréchal (Ed.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, (pp. 175-185). Dijon : Educagri éditions.
- Rollet, A., Fulconis, F. et Paché, G. (2020). Résilience des chaînes logistiques alimentaires durables pour agir dans la complexité. Dans M. Dron et P. Kim-Bonbled (eds.), *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (pp. 83-93). Paris cedex : Presses des mines.
- Salmona, M. (1994). *Souffrances et résistances des paysans français*. Paris : L'Harmattan éditions.
- Séronie, J.-M. (2020). Souveraineté alimentaire... de quoi es-tu vraiment le nom ? Dans M. Dron et P. Kim-Bonbled (eds.), *Covid-19 et agriculture : une opportunité pour la transition agricole et alimentaire ?* (pp. 277-281). Paris cedex : Presses des mines.
- Traversac, J.-B. (2011). *Circuits courts. Contribution au développement régional*. Dijon : Educagri éditions.
- Zaccaï, E. (2015). Développement durable. Dans D. Bourg et A. Papaux (éds), *Dictionnaire de la pensée écologique* (pp. 577-583). Paris : Puf.

Articles

- Aubry, C. et Chiffolleau, Y. (2009). Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine: histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations Agronomiques*, 5, pp. 53-67.
- Aubry, C. et Kebir, L. (2013). Shortening Food Supply Chains: A Means for Maintaining Agriculture Close to Urban Areas? The Case of the French Metropolitan Area of Paris. *Food Policy*, 41, pp. 85-93.
- Akhabbar, A. et Swaton, S. (2012). L'économie sociale et solidaire pour le développement durable ? *Cahiers du CIRTES*, 173 (186).

- Bagoui, R. (2006). Compte rendu de l'ouvrage [*La systémique, penser et agir dans la complexité*, de Donnadiou, G. et Karsky, M. Paris : Éditions Liaisons]. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 1 (2), pp. 219-224.
- Bairoch, P. (1989). Les trois révolutions agricoles du monde développé : rendements et productivité de 1800 à 1985. *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 44 (2), pp. 317-53.
- Barjolle, D. (2018). Transitions et ruptures du modèle agricole suisse. *Pour*, 234-235 (2), pp. 253-259.
- Bozonnet, J.-P. (2010). Boycott et «buycott» en Europe. Écocitoyenneté et culture libérale. *Sociologies pratiques*, 20 (1), pp. 37-50.
- Chaffote, L. et Chiffolleau, Y. (2007). Vente directe et circuits-courts : évaluations, définitions et typologie. *Les Cahiers de l'Observatoire CROC*, (1), pp. 1-7.
- Chiffolleau, Y. et Paturel, D. (2016). Les circuits courts alimentaires « pour tous », outils d'analyse de l'innovation sociale. *Innovations*, 50 (2), pp. 191-210.
- Delpal, F. et Hatchuel, G. (2007). La consommation engagée s'affirme comme une tendance durable, *Crédoc*, (201), pp. 1-4.
- Deverre, C. et Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (317), pp. 57-73.
- Fédération romande des consommateurs (2021). La vérité sur les fraises en hiver. Repéré à <https://enquetes.frc.ch/fraises#presence-marche-suisse> [consulté le 10.05. 2022].
- Forney, J. (2020). L'interdépendance et collaborations dans les systèmes agro-alimentaires : penser l'autonomie en agriculture au-delà de l'agricole. *Working Paper series MAPS*, (1), pp. 3-15.
- Fresia, M. (2018). Agriculture contractuelle de proximité : produire et consommer durablement *Programme national de recherche PNR 69*, pp. 1-2.
- Hy, M. et Nicolas, F. (1983). Pour une définition des commerces et des marchés alimentaires. *Économie rurale*, (154), pp. 35-43.
- Gomez, A. et Naves, P. (2018). Le gouvernement des circuits courts et de proximité à l'épreuve des territoires: une illustration dans quatre départements. *Revue Française de Socio-Économique*, 20 (1), pp. 259-277.
- Goodman, D. (2003). The quality turn and alternative food practices : Reflections and agenda. *Journal of Rural Studies*, 19 (1), pp. 1-7.
- Goy, N. et Bollinger, D. (2020). L'alimentation durable est possible et c'est maintenant! Le cas suisse. *La Pensée écologique*, 5 (1). Repéré à <https://www.cairn.info/revue-la-pensee-ecologique-2020-1-page-5.htm> [consulté le 12.04.2022].
- Hassanein, N. (2003). Practicing food democracy : a pragmatic politics of transformation. *Journal of Rural Studies*, 19 (1), pp. 77-86.
- Hendrickson, M. K. et James H. S. (2005). The ethics of constrained choice: how the industrialization of agriculture impacts farming and farmer behavior. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 18 (3), pp. 269-291.
- Hérault-Fournier, C., Merle, A. et Prigent-Simonin, A. H. (2012). Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire? *Management & Avenir*, 53 (3), pp. 16-33.
- Hassanein, N. (2003). Practicing food democracy : a pragmatic politics of transformation. *Journal of Rural Studies*, 19 (1), pp. 77-86.
- Hendrickson, M. K. et James H. S. (2005). The ethics of constrained choice: how the industrialization of agriculture impacts farming and farmer behavior. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 18 (3), pp. 269-291.
- Hérault-Fournier, C., Merle, A. et Prigent-Simonin, A. H. (2012). Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire? *Management & Avenir*, 53 (3), pp. 16-33.

- Kneafsey, M., Venn, L., Schmutz, U., Balázs, B., Trenchard, L., Eyden-Wood, T., Bos, E., Sutton, G. et Blackett, M. (2013). *Short Food Supply Chains and Local Food Systems in the EU. A State of Play of their Socio-Economic Characteristics*. Seville : European Commission, Joint Research Centre, Institute for Prospective Technological Studies.
- Kopainsky, B., Nathani, C. et Frischknecht, R. (2018). Environmental-economic models for evaluating the sustainability of the Swiss agri-food system, final scientific report. *Programme national de recherche PNR 69*, pp. 1-11.
- Lamine, C. (2012). «Changer de système»: une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agro-alimentaires territoriaux. *Terrains travaux*, 20 (1), pp. 139-56.
- Lanciano, É., Poisson, M. et Saleilles, S. (2016). Comment articuler projets individuel, collectif et de territoire? Le cas d'un collectif de transformation et commercialisation en circuits courts. *Gestion 2000*, 33 (2), pp. 75-93.
- Lémery, B. (2003). Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, 45 (1), pp. 9-25.
- Le Velly, R. et Dufeu, I. (2016). Alternative food networks as « market agencements »: exploring their multiple hybridities. *Journal of Rural Studies*, 43, pp. 173-182.
- Le Velly, R., Dufeu, I. et Le Grel, L. (2016). Les systèmes alimentaires alternatifs peuvent-ils se développer commercialement sans perdre leur âme? Analyse de trois agencements marchands. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (356), pp. 31-45.
- Maréchal, K., Plateau, L. et Holzemer, L. (2019). La durabilité des circuits courts, une question d'échelle? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, (367), pp. 45-60.
- Marsden, T., Banks, J. et Bristow, G. (2000). Food supply chain approaches. Exploring their role in rural development. *Sociologia Ruralis*, 40 (4), pp. 424-438.
- Mazoyer, M. (2008). La situation agricole et alimentaire mondiale: causes, conséquences, perspectives. *Oléagineux, Corps gras, Lipides*, 15 (6), pp. 385-90.
- Meadows, D. H., Meadows, D., Randers, J. et Behrens, W. W. III (1972). *The Limits to Growth*. New York: Universe Books.
- Monceau, C., Blanche-Barbat, E. et Echampe, J. (2002). La consommation alimentaire depuis quarante ans, de plus en plus de produits élaborés. *Insee Première*, 846, pp. 4-4.
- Moss, B. (2008). Water pollution by agriculture. *Philosophical transactions of the royal society*, 363 (1491), pp. 659-666.
- Mumenthaler, C. et Salomon Cavin, J. (2018). Les fermes urbaines en Suisse : hybridations agri-urbaines ou simples redéfinitions des catégories usuelles ? *Vertigo – La revue électronique en sciences de l'environnement*, (31), pp. 1-25.
- Mundler, P. (2007). Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité. *Ruralia*, (20), pp. 185-215.
- Nasr, C. (2019). Des coopératives de consommation aux circuits courts alimentaires: le local d'une époque à l'autre. *Économie rurale*, 367 (1), pp. 13-28.
- O'Hara, S. U. et Stagl, S. (2001). Global food markets and their local alternatives: a socio-ecological economic perspective. *Population and Environment*, 22 (6), pp. 533-54.
- Paturol, D. et Carimentrand, A. (2018). Un modèle associatif de circuits courts de proximité pour les épiceries sociales et solidaires : vers une démocratie alimentaire ? *Revue de l'organisation responsable*, 13 (1), pp. 43-54.
- Paturol, D. et Ndiaye, P. (2019). Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? *Les chroniques Démocratie Alimentaire*, (1), repéré à <https://www.chaireunesco-alimentationsdumonde.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on> [consulté le 04.05.2022].

- Paturel, D. et Ramel, M. (2017). Éthique du *care* et démocratie alimentaire: les enjeux du droit à une alimentation durable. *Revue française d'éthique appliquée*, 4 (2), pp. 49-60.
- Praly, C., Chazoule, C., Delfosse, C. et Mundler, P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, 16 (4), pp. 455-478.
- Prévitali, C. (2015). Les conditions du suicide des professionnels agricoles. *Pensée plurielle*, 38 (1), pp. 105-121.
- Rallet, A. et Torre, A. (2004). Proximité et localisation. *Économie rurale*, 280 (1), pp. 25-41.
- Rastoin, J.-L. (2008). Les multinationales dans le système alimentaire. *Revue Projet*, 307 (6), pp. 61-69.
- Rastoin, J.-L. (2010). Quel système alimentaire pour la planète terre en 2050? *Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Études Économiques et Sociales*, 68 (4), pp. 45-52.
- Renting, H., Marsden, T. K. et J. Banks (2003). Understanding alternative food networks: exploring the role of short food supply chains in rural development. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 35 (3), pp. 393-411.
- Renting, H., Schermer, M. et Rossi, A. (2012). Building food democracy: exploring civic food networks and newly emerging forms of food citizenship. *International Journal of sociology of agriculture and food*, 19 (3), pp. 289-307.
- Rockström, J., Steffen, W., Noone, K., Persson, Å., Chapin III, F. S., Lambin, E. et al. (2009). A safe operating space for humanity. *Nature*, 461 (7263), pp. 472-475.
- Sager, F., Hinterleitner, M., Thomann, E., Künzler, J. et Fritzsche, D. (2019). Intégrer les recommandations du PNR 69 dans le cadre des politiques publiques. *Programme national de recherche PNR 69*, pp. 1-3.
- Schweizer, R. et Mumenthaler, C. (2017). Agriculture urbaine et souveraineté alimentaire à Genève (Suisse), machines à consentement ou moteurs d'hybridation du référentiel agricole dominant? *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 17 (3), pp. 1-25.
- Slocum, R., Cadieux, K. V. et Blumberg, R. (2016). Solidarité, espace et « race » : vers des géographies de la justice alimentaire (traduction de Gilles, A., Silverman, A., Hochedez, C. et Le Gall, J.). *Justice spatiale | spatial justice*, (9), repéré à <http://www.jssj.org/article/solidarite-espace-et-race-vers-des-geographies-de-la-justice-alimentaire/> [consulté le 05.05.2022].
- Trystram, G. et Serhan, H. (2020). Systèmes alimentaires et relations aux ressources agricoles: déterminants, impacts et valeurs. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, (2), pp. 9-15.
- VanGrasstek, C. (2013). Histoire et avenir de l'Organisation mondiale du commerce. *Organisation mondiale du commerce*. pp. 3-601.
- Vermeulen, S., Campbell, B. M. et Ingram, J. S. I. (2012). Climate Change and Food Systems. *Annual Review of Environment and Resources*, 37 (1), pp. 195-222.
- Vuilleumier, J., Forney, J. et Fresia, M. (2020). La contrainte et l'alimentation comme vecteurs d'autonomisation dans des réseaux agroalimentaires alternatifs. *Anthropology of food*, Articles VARIA, repéré à <http://journals.openedition.org/aof/10501> [consulté le 05.10.21].
- Watts, D. C. H., Ilbery, B. et Maye, D. (2005). Making reconnections in agro-food geography: alternative systems of food provision. *Progress in Human Geography*, 29 (1), pp. 22-40.

Articles de presse

- Gauchebdo (2017.06.30). Décider de ce qui se trouve au supermarché. p.3. Genève, Suisse.
- LaRevueDurable (2021). Circuits longs et circuits courts : bref état des lieux. (66), pp. 16-19. Fribourg, Suisse.

- LaRevueDurable (2021a). A Guillestre, des éleveurs et éleveuses se réapproprient leur abattoir de proximité. *LaRevueDurable*, (66), pp. 20-23. Fribourg, Suisse.
- LaRevueDurable (2021b). Les épiceries participatives relocalisent la production alimentaire. *LaRevueDurable*, (66), pp. 42-46. Fribourg, Suisse.
- LaRevueDurable (2021c). Aux Vergers, les circuits courts artisanaux ont besoin du soutien des mangeurs. *LaRevueDurable*, (66), pp. 47-53. Fribourg, Suisse.
- Le Monde (2022.04.28). L'Indonésie suspend ses exportations d'huile de palme. Repéré à https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/04/27/en-indonesie-la-crise-de-l-huile-de-palme-provoque-des-remous_6123931_3234.html [consulté le 12.07.2022].

Documents institutionnels

- Agridea (2017). *Distribution de valeur en filière (Rapport Final)*. Lausanne : Réviron, S., Python, P., Gresset, F. et Estève, M.
- Agridea (2017a). *Systèmes agroforestiers. Combiner arbres haute-tige, fruitiers sauvages et feuillus avec des plantes cultivées*. Lindau : Jäger, M.
- Banque mondiale (2018). *Atlas des Objectifs de développement durable 2018 : Indicateurs du développement dans le monde*. Washington, DC : Banque mondiale.
- Conseil fédéral (2022). *Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E du 20 août 2020 et 21.3015 de la CER-N du 2 février 2021*. Berne : Conseil fédéral. Repéré à <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-89439.html> [consulté le 20.07.22].
- Food and Agriculture Organization of the United Nations [FAO] (2022). *The importance of Ukraine and the Russian Federation for global agricultural markets and the risks associated with the war in Ukraine*. Rome : FAO. Repéré à <https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb9013en> [consulté le 12.07.2022].
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [GIEC] (2014). Summary for Policymakers. Dans O. Edenhofer, R. Pichs-Madruga, Y. Sokona, E. Farahani, S. Kadner, K. Seyboth, A. Adler et al. (eds.), *Climate Change 2014 : Mitigation of Climate Change*. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, pp. 1-30. Cambridge – New York : Cambridge University Press.
- Office fédéral de l'agriculture [OFAG] (2021). *Guide réglementation d'importation fruits et légumes*. Repéré à <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/markt/einfuhr-von-agrarprodukten/gemuese-und-obst.html> [consulté le 12.02.2022].
- Office fédéral de l'agriculture [OFAG] (2022). *Consommation de bio – évolutions de la demande et contextes*. Repéré à <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/markt/marktbeobachtung/bio.html> [consulté le 17.03.2022].
- Office fédéral de la statistique [OFS] (2018). *L'utilisation du sol en Suisse*. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/espace-environnement/utilisation-couverture-sol/surfaces-agricoles.assetdetail.19365052.html> [consulté le 14.03.2022].
- Office fédéral de la statistique [OFS] (2020). *Agriculture et alimentation, statistique de poche 2020*. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.13127967.html> [consulté le 14.03.2022].
- Office fédéral de la statistique [OFS] (2021). *Agriculture et sylviculture : Panorama*. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture.assetdetail.16704284.html> [consulté le 01.03.2022].

- Programme national de recherche [PNR 69] (2020). *Alimentation saine issue d'une production alimentaire durable (synthèse)*, pp. 4-102. Berne : Programme national de recherche [PNR 69] et le Fonds national suisse de la recherche scientifique [FNS].
- République et canton de Genève (2017). Agriculture et nature – Présentation de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature [OCAN]. Repéré à <https://www.ge.ch/document/agriculture-nature-presentation-office-cantonal-agriculture-nature-ocan> [consulté le 14.02.2022].

Documents académiques

- Arnsperger, C. (2020). Introduction : La toile de fond d'une critique réflexive de la croissance [support de cours]. Université de Lausanne, faculté des géosciences et de l'environnement, institut de géographie et durabilité, Lausanne, Suisse.
- Bourrier, M. (2021). Méthodes qualitatives : la récolte de données par entretien qualitatif (I) [support de cours]. Université de Genève, faculté des sciences de la société, Genève, Suisse.
- Burton-Jeangros (2021). Analyses de contenu : découper, coder et interpréter [support de cours]. Université de Genève, faculté des sciences de la société, institut de sociologie, Genève, Suisse.
- Hainard, F., Cecchini, A., Sabine, J. et al. (2012). Pratiques de consommation en Suisse romande : enquête auprès des membres de la Fédération Romande des Consommateurs (recherche réalisée dans le cadre du Séminaire d'introduction à la recherche sociologique 2011-2012). Université de Neuchâtel, faculté des lettres et sciences humaines, Institut de sociologie, Neuchâtel, Suisse.
- González Jamett, C. (2019). *Expériences en économie sociale et solidaire : les nouveaux modèles de petits commerces d'alimentation à Genève. Le secteur public est-il un vecteur d'innovation sociétale ?* (mémoire de master). Université de Genève, faculté des sciences, institut des sciences de l'environnement, Genève, Suisse.
- Gremaud, E. (2019). *La réduction du gaspillage alimentaire, un enjeu de la transition des systèmes agroalimentaires (Panorama des initiatives agroalimentaires alternatives du canton de Genève)* (mémoire de master). Université de Genève, faculté des sciences de la société, Genève, Suisse.
- Morard, G. (2020). Principes d'attitudes et recherche en ethnobiologie [support de cours]. Université de Lausanne, faculté des géosciences et de l'environnement, institut de géographie et durabilité.
- Mumenthaler, C. (2019). L'invention de l'agri-urbain en Suisse. Agriculture et aménagement du territoire à l'épreuve de l'agriculture urbaine. Les cas de Genève, Zurich et Lausanne (thèse de doctorat). Université de Lausanne, faculté des géosciences et de l'environnement, institut de géographie et durabilité, Lausanne, Suisse.
- Rousseau, E. (2017). Effet de la dérive génétique et de la sélection sur la durabilité de la résistance des plantes aux virus (thèse de doctorat). Université de Nice-Sophia Antipolis, faculté des sciences et technologies de l'information et de la communication, institut des sciences agricoles, Nice, France.

Conférences et colloques

- Brault, M. (2019.06.20). The Eco-Century Project : Dessiner la transition II : Nouvelles agricultures métropolitaines. Conférence de Marie Brault sur la Ferme de Budé [vidéo]. Kewel. Repéré à <https://portal.kewel.com/watch/webcast/quf55B3g6PJUWm4BDLyEXn/talk/6/> [consulté le 09.10.2021].

- L'Association romande des Magasins du Monde (2021.10.20). *Local et équitable, est-ce possible ?* [Conférence]. Fair Week, Genève. Repéré à <https://www.mdm.ch/index.php/node/566> [consulté le 10.11.21]
- Les Artisans de la Transition (2021.10.17). *Tables rondes sur les circuits courts alimentaires* [Conférence]. Manger, c'est politique, Genève. Repéré à <https://artisansdelatransition.org/alimentation> [consulté le 10.11.21].

Textes de loi

- Loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998 (LAgr), 910.1. Repéré à https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1998/3033_3033_3033/fr#art%E2%82%81 [consulté le 09.02.2022].
- Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture du 23 octobre 2013 (OPD), 910.13. Repéré à <https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/Instrumente/Direktzahlungen/DZV%20mit%20Weisungen%20.pdf.download.pdf/Ordonnance%20sur%20les%20paiements%20directs%202020.pdf> [consulté le 09.02.2022].
- Grand Conseil Genevois (2020). Proposition de motion *Épiceries et supermarchés participatifs : essayons des projets du type du Nid et de La Fève dans d'autres quartiers, villes et villages du canton !*, M 2653, 8 juin 2020. Canton de Genève : Strasser, L., Thévoz, S., Wenger, T., Marti, C., Esteban, D., Clémence, N., Luthi, B., Carasso, G., Gavilanes, A., Verissimo de Freitas, H., Deonna, E., Osmani, X., Haller, J., Rossiaud, J., Valiquer Grecuccio, N. et Baillon-Lopez, G. Repéré à <https://ge.ch/grandconseil/search?search=M+2653> [consulté le 16.11.2021].

Figures

- Page de titre : La Ferme du Fond de l'Étang (2019). Repéré à <https://lafermedufonddeletang.ch/> [consulté le 15.07.22].
- Fig.1 : Rastoin, J.-L. et Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles : Éditions Quæ.
- Fig.2 : Rastoin, J.-L. et Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles : Éditions Quæ.
- Fig.3 : Rastoin, J.-L. et Gherzi, G. (2010). *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Versailles : Éditions Quæ.
- Fig.4 : Office fédéral de la statistique [OFS] (2021). *Agriculture et sylviculture : Panorama*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique. Repéré à <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/agriculture-sylviculture.assetdetail.16704284.html> [consulté le 01.03.2022].
- Fig.5 : Agridea (2017). *Distribution de valeur en filière (Rapport Final)*. Lausanne : Réviron, S., Python, P., Gresset, F. et Estève, M.
- Fig.6 : Chiffolleau, Y. (2019). *Les circuits courts alimentaires : entre marché et innovation sociale*. Toulouse : Éditions érès.
- Fig.7 : Aubry, C., Bressoud, F. et Petit, C. (2011). Les circuits courts en agriculture revisitent-ils l'organisation du travail dans l'exploitation? Dans Béguin, P., Dedieu, B. et Sabourin, E. (eds.) *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation* (pp. 19-33). Paris : L'Harmattan éditions. (Graphique original dans Bressoud, F. (2006). Synthèse

vente directe : Questions autour de la vente directe de légumes dans les Pyrénées-Orientales. *Serres & Plein Champ*, 206).

Fig.8 : Aubry, C. et Kebir, L. (2013). Shortening Food Supply Chains: A Means for Maintaining Agriculture Close to Urban Areas? The Case of the French Metropolitan Area of Paris. *Food Policy*, 41, pp. 85-93.

Fig.9 : Hérault-Fournier, C., Lanciano, É., Maurines, B., Poisson, M., Prigent-simonin, A. H. et Saleilles, S. (2012a). Introduction. Dans A. H. Prigent-Simonin et C. Hérault-Fournier (eds.), *Au plus près de l'assiette : Pérenniser les circuits courts alimentaires* (pp. 15-22). Versailles : Éditions Quæ.

Les tableaux (tab.1 à tab.9) sont des réalisations personnelles.

Annexe

Guide d'entretien semis-directif

Explication de la recherche :

Mon travail porte sur l'intérêt des producteurs et productrices pour les circuits courts alimentaires. En effet, on peut voir qu'ils prennent de l'ampleur dans de nombreuses villes et en particulier à Genève. Ces circuits forment un système alternatif local qui offre des leviers pour la transition vers un système alimentaire plus juste, plus solidaire et plus écologique. Je cherche donc à étudier dans quelles mesures ces projets et leurs pratiques permettent de tendre vers des systèmes agro-alimentaires plus durables et surtout en quoi sont-ils impactant pour les producteurs et productrices genevoises.

Avant de commencer :

1. Demander aux répondants si je peux les citer dans mon texte (volonté de non-anonymat).
2. Demander aux répondants si l'entretien peut être enregistré (enregistrement audio).
3. Rappeler la durée de l'entretien (max 1h).
4. Rappeler la définition de circuits courts utilisée dans ce travail.

Entrée en matière

- Pourriez-vous vous présenter brièvement ?
- Pouvez-vous décrire brièvement votre initiative/projet et le contexte dans lequel elle/il a été fondée ?

Motivations à créer / rejoindre un circuit court alimentaire

- Quelles étaient vos motivations pour rejoindre les circuits courts ? En quoi sont-ils impactant pour vous ?
 - En terme de rémunération, d'autonomie, de sécurité – résilience, de gouvernance – coopération – solidarité, intégration des femmes agricultrices

- Comment est-ce que cela se traduit dans les pratiques ? Est-ce que l'adhésion à des circuits courts vous a permis / motivé à faire des changements sur votre exploitation ? (question s'adressant essentiellement aux producteurs).
- Quels sont vos différents canaux de distribution ? / Quels sont vos différents fournisseurs ?
Relance : Pourquoi en avoir plusieurs ?

Un « autre » système alimentaire

Le système agro-industriel :

- Que pensez-vous du système agro-alimentaire industriel dominant en Suisse ?
Relance : quels sont les conséquences de ce modèle pour les producteurs ?
- Comment vous situez-vous par rapport à ce système ?
Relance : Est-ce que vous souhaitez-vous en détacher ? Si non, pourquoi ?

Les circuits courts alimentaire :

- En comparaison avec le système agro-alimentaire industriel, comment décririez-vous le système soutenu par les circuits courts alimentaires genevois ?
- Quelles sont les valeurs défendues ?
Relance : Est-ce que vous trouvez que ce système est plus juste et solidaire, notamment vis-à-vis des producteurs ?
- Comment ce système adresse-t'il la durabilité des pratiques agricoles et alimentaires ?
- Pensez-vous que les circuits courts puissent être des leviers pour entamer une transition écologique ?

Les réseaux d'acteurs en circuits courts

- Que pensez-vous du réseau d'acteurs des circuits courts alimentaires genevois actuel ?
- Est-ce que vous voyez une évolution ? Je pense surtout au nombre d'initiatives/agriculteurs qui rejoignent ces circuits.

- Faites-vous partie d'Après-GE ? Vous identifiez-vous à leurs valeurs ?
- Pensez-vous que le modèle soutenu par les circuits courts alimentaires peut se généraliser ?

Questions conclusives

- Êtes-vous d'accord avec la proposition illichienne : « il faut un nouveau système de production [qui] doit retrouver la dimension personnelle et communautaire pour une société conviviale ».

Auto-limitation de consommation, démocratie participative, maturité technique et économique pour plus d'autonomie.

- Avez-vous quelque chose à ajouter ?